
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingtième séance – Lundi 15 octobre 2012, à 20 h 30

Présidence de M. Jean-Charles Rielle, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, vice-présidente, *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif, *MM. Michel Amaudruz*, *Gary Bennaim*, *Grégoire Carasso*, *Jean-François Caruso*, *M^{mes} Sophie Courvoisier*, *Marie Gobits*, *Sandra Golay*, *M. Guillaume Käser* et *M^{me} Alexandra Rys*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, et *M^{me} Esther Alder*, conseillère administrative.

CONVOCATION

Par lettre du 28 septembre 2012, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 9 octobre, mercredi 10 octobre et lundi 15 octobre 2012, à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal
Proposition: rénovation de l'immeuble situé au 10, rue Lissignol

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Nous démarrons nos travaux avec le rapport PR-895 A, suite à la demande du rapporteur, M. Broch.

3. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 18 mai 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit de 5 101 000 francs destiné à la rénovation de l'immeuble situé au 10, rue Lissignol, parcelle N° 5745, feuille N° 43, commune de Genève, section Cité (PR-895 A)¹.

Rapport de M. Luc Broch.

Traitement de la proposition

La proposition PR-895 a été renvoyée à l'examen de la commission des travaux et des constructions lors de la séance du Conseil municipal du 7 juin 2011. Elle a été traitée lors de séances de ladite commission les 1^{er}, 8 et 29 février 2012, sous la présidence de M. Christian Zaugg. Le procès-verbal a été rédigé par M. Jorge Gajardo Muñoz. Le rapporteur tient à remercier le procès-verbaliste pour l'excellente qualité des notes de séances.

Préambule de la proposition

Cet immeuble fait partie d'un ensemble comprenant des logements sociaux, des commerces et des ateliers, organisés en quadrilatère autour du square Paul-

¹ «Mémorial 169^e année»: Proposition, 107.

Proposition: rénovation de l'immeuble situé au 10, rue Lissignol

Bouchet et des rues attenantes. Six bâtiments ont déjà été entièrement rénovés; il s'agit des immeubles 5, 7, 12 et 14 de la rue Lissignol dans une première étape, puis récemment le 9 de la rue Lissignol ainsi que le 16 de la rue Rousseau.

L'évaluation du patrimoine financier, qui a été réalisé selon la méthode Stratus, classe le bâtiment de la rue Lissignol 10 avec un indice de dégradation de 0,42. La rénovation de cet immeuble fait donc partie des dossiers prioritaires. Son état général nécessite une rénovation considérable. Ses façades sont en mauvais état, les menuiseries extérieures sont fortement dégradées et souvent irréparables. Les installations techniques sont vétustes, il n'y a pas de chauffage central. Des éléments de la structure sont à consolider. Les appartements ne disposent pas de salles de bains, hormis celles installées par les locataires. L'aménagement des cuisines est obsolète.

L'enveloppe du bâtiment sera rénovée afin de permettre une diminution des consommations d'énergie pour le chauffage de 40%.

Présentation de la proposition

La proposition a été présentée à la commission par M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement de la Ville de Genève, M. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments, M^{me} Freiss, architecte, responsable de l'opération auprès du Service des bâtiments de la Ville de Genève, le bureau Amaldi-Neder.

Il nous est fait une explication détaillée par MM. Amaldi et Neder en relevant que l'approvisionnement énergétique du bâtiment sera assuré par les forages géothermiques adjacents.

L'intérêt du bâtiment et sa valeur sont son insertion dans le voisinage. Un des éléments distinctifs du bâtiment est ses devantures métalliques, témoignage de la vocation marchande du bâtiment construit en 1899.

Le diagnostic des ingénieurs fait ressortir que le bâtiment est fondé sur une structure en pierre et en bois tout à fait saine. Il en va de même pour la structure porteuse, bien que la façade soit détériorée. Ainsi, la rénovation est intéressante.

L'immeuble contient des arcades au rez-de-chaussée ainsi que trois appartements par étage de quatre, trois et deux pièces. Les fissures importantes sur la façade devront être traitées. Une étude antisismique importante a été effectuée par un ingénieur et a montré que la statique du bâtiment n'était pas en péril. Toutefois, la façade en pierre de taille constitue un lot important dans la rénovation.

L'immeuble repose sur un sol en gravier, qui devra être remplacé par une dalle pour des questions de salubrité.

M. Amaldi poursuit en indiquant qu'il y a des problèmes d'amiante dans la toiture et qu'un changement de la sous-couverture est nécessaire. Par ailleurs, les combles resteront des combles et elles ne seront pas transformées en espaces habités. Les appartements seront réaménagés et une salle de bains sera ajoutée. Un important travail est à effectuer sur les fenêtres et volets qui tombent en pièces. Le bureau Amaldi-Neder est en relation avec le Service des monuments et des sites pour cette question de ravalement de façade et de sa rénovation.

En ce qui concerne le sous-sol, il sera ajouté des espaces de service tels qu'un dépôt, un local à poubelles et des locaux techniques. L'immeuble ne fera pas l'objet d'installations techniques de chauffage étant entendu qu'il est directement relié à l'immeuble N° 8 d'où l'énergie géothermique pourra être prise. Toutefois, des panneaux solaires installés sur l'immeuble N° 10 alimenteront les deux immeubles. Les architectes ont favorisé un fonctionnement en synergie entre les deux bâtiments.

Au rez-de-chaussée, il y a des arcades marchandes dont les menuiseries sont protégées. Leur rénovation est nécessaire. La restauration et l'ajout d'un double vitrage intérieur sont donc prévus.

Concernant les combles, ce sont des espaces de dépôt qui n'ont pas vocation d'habitation. Seul le local de ventilation y sera installé.

M. Meylan présente les chiffres de la demande de crédit. Il explique que le gros œuvre est ce qui touche notamment à la façade, structures porteuses, taille de pierre et crépi. Il précise que l'autorisation de construire est délivrée et en force. Il indique également que l'opération se fera en partie avec les occupants en place. En effet, s'il est toujours préférable de mener les opérations sur les bâtiments vides, le manque drastique de logements à Genève l'empêche. Le travail se fera donc colonne par colonne.

Questions des commissaires et demandes de précisions

Une commissaire demande pour quelles raisons il n'est pas prévu d'utiliser l'espace des combles pour faire des logements. En outre, sur la proposition, il apparaît qu'il y a, sur cette propriété, une parcelle de construction dévolue à des annexes. Cet espace devrait également être utilisé pour y faire du logement.

M. Meylan indique que la construction de logements dans les combles est toujours délicate. Il explique que l'analyse pour savoir si l'on peut aménager des combles en appartements ou pas se fait sur la base du volume à disposition. Un aménagement de combles est un gros travail menant à des difficultés de retour sur investissement. Comme les combles sont appuyées sur la toiture, la surface initiale disponible se réduit de moitié après les travaux d'isolement, réduisant trop

Proposition: rénovation de l'immeuble situé au 10, rue Lissignol

significativement la surface habitable. A cela s'ajoute les problèmes d'ouverture en toiture pour la pose de velux, etc. Pour le cas présent, la situation n'est pas favorable, car l'angle du toit est trop fermé.

Concernant le local annexe, il précise qu'il est dans la cour. Cet espace est valorisé puisqu'il fait partie du projet. Aucun logement n'est prévu, mais le local est destiné à être mis à la disposition de la Gérance immobilière municipale (GIM) pour, par exemple, le mettre en location.

M. Amaldi ajoute qu'il faut tenir compte du fait que, si l'on veut faire un appartement dans les combles, il faut prévoir un escalier ou un ascenseur. Cela fait partie des aménagements pas toujours évidents et possibles à réaliser selon les immeubles.

La même commissaire indique connaître la notion d'espace «habitable» et que celle-ci est juridique. Ainsi, une fois qu'on a déterminé la zone habitable, il y a de nombreuses personnes qui voudraient entreposer des choses dans un volume réel. La commissaire demande s'il a été tenu compte de cet élément dans le projet.

M. Meylan indique que c'est le cas et que cette analyse est faite systématiquement. Il pense que la notion juridique d'espace habitable relève plutôt d'une question politique. Une réponse écrite sera formulée (cf. annexe).

Un commissaire demande si, dans la rénovation, une amélioration de l'isolation phonique est prévue entre les arcades commerciales et les logements.

M. Amaldi indique que de nouveaux plafonds sont prévus en dessous du solivage, entre les espaces commerciaux et d'habitation conduisant à une meilleure isolation phonique.

Un commissaire relève qu'il n'y a aucune cave à disposition. Par conséquent, les greniers ne peuvent être supprimés sans mettre des caves à la disposition des habitants. Le commissaire poursuit en relevant qu'il n'y avait pas de changement de typologie prévue dans les appartements, mais que certains ne contenaient pas de toilettes. Le commissaire souhaite comprendre la situation après rénovation.

M. Neder indique que, aujourd'hui, cet immeuble présente des configurations étranges et différentes. Le projet remédie à cela et normalise la situation dans chaque appartement. La configuration de chaque logement va être redessinée afin d'avoir une salle de bains complète.

Le commissaire demande si le projet prévoit la création d'une salle de réunion. M. Amaldi indique que l'espace d'une salle de ce type existe déjà et qu'il est rendu habitable, en tant que prolongement de l'arcade. M. Meylan indique que ce sont des questions que la GIM demande de laisser ouvertes.

Le commissaire indique que, dans les derniers cas de rénovation, il y a souvent eu des conflits entre énergie et patrimoine. Il demande si de tels problèmes ont eu lieu dans le cadre de cette rénovation.

M. Amaldi indique qu'il y a eu un conflit avec le Département des constructions et des technologies de l'information concernant les arcades du rez. Il a finalement été convenu de faire un doublage du vitrage vers l'intérieur afin de permettre le maintien des arcades de devanture tel quel.

Le commissaire demande si la loi sur l'environnement sera respectée une fois les rénovations prévues effectuées.

M. Amaldi indique que le projet va au-delà des prescriptions de la loi. En effet, les bâtiments du N° 8 se situant en dessous des normes, le travail en synergie entre ces deux immeubles a permis de trouver un équilibre et de respecter, dans les deux cas, les prescriptions en matière d'énergie.

Un commissaire constate qu'il n'y a pas d'ascenseur et demande s'il n'est pas possible d'en installer un.

M. Meylan répond qu'une discussion est entreprise systématiquement pour savoir si une installation est possible ou pas. Dans le cas présent, l'ascenseur devrait être extérieur et cela pose des problèmes en termes d'intégration architecturale et d'empiètement sur l'espace des logements. Un ascenseur aurait impliqué trop d'inconvénients.

Un autre commissaire demande, vu le coût de rénovation, pourquoi ne pas démolir le bâtiment et le reconstruire et si la seule raison pour ne pas le faire est l'impossibilité de reloger les habitants.

M. Meylan répond que les architectes ont insisté sur le fait que le bâtiment est sain. L'immeuble tient debout et les gens y vivent correctement. C'est un choix politique que de décider de la démolition ou non des bâtiments. Il rappelle que le périmètre en question est protégé et dispose d'une grande cohérence architecturale. La démolition n'intervient que s'il y a des problèmes statiques ou une impossibilité d'intégration de l'immeuble.

Le commissaire demande, par rapport à l'investissement, quel est le retour et donc le montant des loyers.

M. Meylan a produit une réponse écrite qui est jointe au présent rapport.

Vote et conclusions

Le président soumet tout d'abord au vote la recommandation suivante: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre à profit l'espace des combles pour y créer des logements, comme c'est le cas dans les immeubles mitoyens ou voisins.»

Proposition: rénovation de l'immeuble situé au 10, rue Lissignol

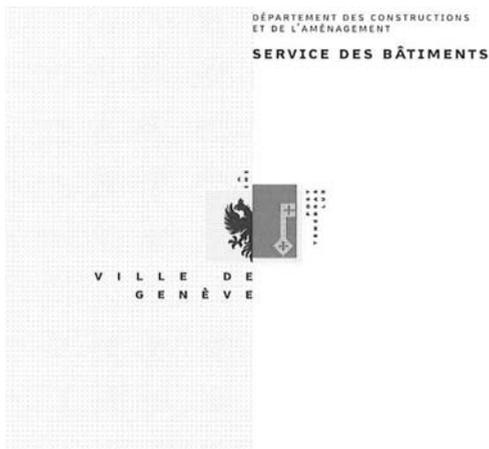
Cette recommandation a été acceptée à la majorité des commissaires présents, soit: 8 oui (2 MCG, 2 UDC, 3 LR, 1 DC), 5 non (3 S, 2 EàG) et 2 abstentions (Ve).

La proposition PR-895 a ensuite été votée à la majorité des commissaires présents soit: 12 oui (2 MCG, 3 LR, 1 DC, 2 S, 2 Ve, 2 EàG) et 2 abstentions (UDC).

En conclusion, la majorité de la commission des travaux et des constructions vous demande d'accepter le projet de délibération formulé ci-dessous. (*Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.*)

Annexes:

- courrier de M. Meylan concernant l'aménagement des combles
- courrier de M. Meylan concernant le plan financier
- courrier de M. Meylan concernant les coûts des immeubles avoisinants



NOTE à
Monsieur Christian ZAUGG
Président de la commission des travaux et
des constructions

Genève, le 16 février 2012

Objet

Rue Lissignol 10

Monsieur le Président,

Faisant suite à votre demande, je vous remets ci-joint l'esquisse d'aménagement des combles de l'immeuble rue Lissignol 10.

Comme vous le constaterez, la surface habitable potentielle de ce logement unique serait de l'ordre de 55 m² et nécessiterait l'isolation complète de la charpente. Le gain, sachant que les négociations avec le service des monuments et des sites seront difficiles pour créer des ouvertures (fenêtres ou velux), est faible et onéreux.

C'est la raison pour laquelle nous avons renoncé à cet aménagement.

Espérant ainsi avoir répondu à votre attente, je vous présente, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures.

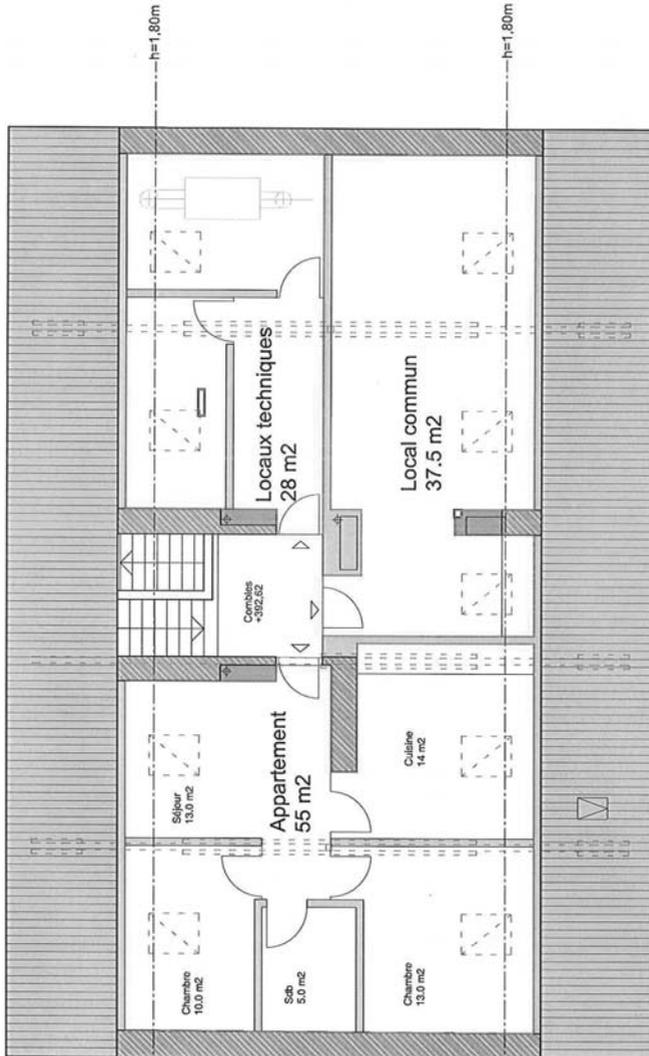

Philippe MEYLAN
Chef de service

Annexe mentionnée

Copie à : M. Pagani, Conseiller administratif
Codirection du département des constructions et de l'aménagement

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2012 (soir)
Proposition: rénovation de l'immeuble situé au 10, rue Lissignol

2197



Projet
10, rue Lissignol
Plan combles
Echelle 1:100
Dessiné par: A.S.

**AMALDI
NEDER
ARCHITECTES**
RUE DE LAUSANNE
CH-1227 CAROLUE 1 GENEVE
F +41 22 342 08 01
F +41 22 342 08 01
WWW.AMALDI-NEDER.COM
MAIL@AMALDI-NEDER.COM

LISSIGNOL 10

Calcul du loyer après travaux en tenant compte de l'état locatif actuel, des travaux
rentabilisés à 56.25% et amortis sur 30 ans

A. LOCAUX CONTENUS DANS LE BATIMENT (avant travaux)

Parkings	cases	
Arcades	m2	161
Dépôts	m2	
Logements	pièces	36

B. INVESTISSEMENT

5'246'731

(Coût de la construction TTC / 2 x durée du chantier / 12 x taux hypothécaire sans amortissement (3%))

5'246'731 / 2 x 30 / 12 x 3% 5'427'087

Dont le 56.25% représente 2'951'112

Montant des travaux à prendre en considération 2'951'112

C. EXPLOITATION

207'251

Taux de rendement moyen	2.75%	/	2	1.38%	
Amortissement sur	30	ans		3.33%	
Charges d'exploitation				0.47%	
Rendement total des travaux				5.18%	x 2'951'112 152'843
Etat locatif actuel					54'408
(soit CHF 54'408.- pour 36 pièces, 1'511.- pce/an)					
Etat locatif après travaux					207'251

D. ETAT LOCATIF FUTUR

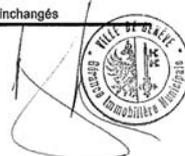
207'251

Salle de réunion		50	x	150	7'425
Arcade	m2	139	x	450	62'550
Dépôts	m2	101	x	160	16'208
Logements	pièces	36	x	3'363	121'068
Total					207'251

Les loyers fixés à un montant égal ou supérieur à Fr.

3'363

/pièce/an avant travaux resteront inchangés



Proposition: rénovation de l'immeuble situé au 10, rue Lissignol

OTP	nom	PR	Vote	Montant crédit voté brut
Terminé				
I250283101	Jean-Jacques-Rousseau 16	PR-256A	03.12.2003	3'660'000.00
I250002101	Lissignol 5 et 7, rue	PR-249A	27.03.1979	7'700'000.00
I250285101	Théodore-Lissignol 9, rue rénovation	PR-255AB	11.02.2004	3'244'000.00
I250339101	Rousseau 14, rue, rénovation de l'immeub	PR-653A	12.05.2009	2'721'047.00

En cours				
I250026101	Lissignol 10, rue	PR-895		5'101'000.00
I250369101	Lissignol 8, rue, rénovation de l'immeub	PR-791A	18.01.2011	2'997'800.00
I250344202	Rousseau 7, rue aménagement cour	PR-652A	23.06.2009	195'500.00
I250344201	Rousseau 7, rue rénovation	PR-846AI	08.06.2011	5'437'000.00

Remarque: Le montant de la PR de Lissignol 10 tient compte des travaux supplémentaires en matière d'économies d'énergie lié au bâtiment Lissignol 8. Les comparaisons entre les différentes PR du quartier doivent également prendre en compte l'évolution des exigences réglementaires qui ont fortement augmenté ces dernières années ainsi que le facteur de rationalité des chantiers qui doivent maintenant se faire en présence partielle des locataires. Enfin les degrés d'interventions varient en fonction de l'état des immeubles avant travaux.

Premier débat

Le président. La parole est à M. Jacques Pagan.

M. Jacques Pagan (UDC). Monsieur le président, je n'ai pas du tout appuyé sur mon bouton, mais peut-être qu'une âme charitable a voulu que j'intervienne... Alors, je le fais volontiers, puisque j'étais à la commission des travaux et des constructions lorsque cet objet a été traité. Nous avons éprouvé un certain embarras, Michel Amaudruz et moi, par rapport à l'importance des travaux pour un immeuble qui ne paie pas véritablement de mine. Nous nous sommes posé la question de savoir si on ne pouvait pas améliorer son habitabilité, prévoir un appartement dans les combles, voire même envisager une surélévation pour pouvoir profiter quand même de cet endroit tout à fait privilégié en plein centre-ville. Telle n'a pas été l'opinion dominante de la commission. Nous nous sommes donc abstenus à défaut de pouvoir changer les choses.

Cela dit, nous avons quand même l'impression que des crédits trop importants sont trop souvent engagés pour des réalisations qui ne sont à la limite pas rentables et qui, surtout, privent la collectivité de réaliser des surélévations qui permettraient d'accueillir plus de personnes bénéficiant de l'aide sociale.

Voilà ce que je voulais vous dire, Monsieur le président, mais nous attendons avec intérêt les débats qui vont s'instaurer sous votre présidence.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Le Mouvement citoyens genevois soutiendra cette proposition, à condition que la recommandation votée en commission soit acceptée également. Cette recommandation demande au Conseil administratif d'utiliser l'espace des combles pour y créer des logements en lieu et place des greniers existants, comme c'est le cas actuellement et, cela, dans la mesure où, dans des logements dits sociaux, on peut s'attendre à ce que les gens n'aient pas besoin de grands espaces de stockage. (*Exclamations.*) Il s'agit donc de construire, comme dans les immeubles voisins, des parties de logement dans les combles en sachant aussi que, dans cet immeuble du 10, rue Lissignol, il y a des commerces en rez-de-chaussée et que ce sont eux qui ont les caves. C'est la raison pour laquelle il avait été prévu de ne pas mettre à profit les greniers actuels. Nous, nous pensons qu'il vaut beaucoup mieux y loger du monde que des vieilles valises, que les habits d'hiver en été ou les habits d'été en hiver. J'ai dit.

M. Luc Broch (S). En préambule, j'aimerais vous remercier, chers confrères, chères consœurs, d'avoir bien voulu modifier l'ordre du jour afin que je puisse défendre cet objet pour lequel je suis rapporteur. Cette rénovation de la rue Lis-

Proposition: rénovation de l'immeuble situé au 10, rue Lissignol

signol fait suite à plusieurs rénovations qui se sont faites dans ce quartier après que la commission ad hoc Saint-Gervais s'est penchée sur cette question. En l'occurrence, cet immeuble-ci est relativement vétuste, pour ne pas dire plus; les appartements ont un sérieux besoin de rénovation, s'agissant notamment des sanitaires ou d'autres problématiques. Cette rénovation doit également s'opérer dans le cadre du Service de l'énergie, qui a réfléchi de manière optimale à la ressource énergétique, puisque des panneaux solaires seront posés. Il y a aussi tout ce qui est prévu au niveau du chauffage, et qui se fera par le biais de l'immeuble voisin qui a été rénové précédemment. J'aimerais enfin rappeler que ce quartier de Saint-Gervais – la rue Lissignol notamment – fait partie d'un secteur dont les bâtiments sont relativement vétustes, certes, mais ils représentent quand même un cachet architectural qu'il y a lieu de préserver.

L'aménagement des combles avait effectivement fait l'objet d'une réflexion en commission des travaux et des constructions. La question avait été posée à l'administration, et celle-ci a répondu que ces combles ne pourraient pas être aménagés en logements, ou que les prix auraient été très élevés pour des espaces relativement restreints. Cela dit, j'aimerais quand même répondre à ma préopinante du Mouvement citoyens genevois – vous lui transmettez, Monsieur le président – car entendre dire que dans des immeubles sociaux on n'a pas besoin de greniers ou d'espaces de stockage, que ce n'est pas utile, cela me fait un peu hérissier les poils. Il semble en effet qu'il n'y ait pas d'espaces de stockage dans ces immeubles. Mais ce n'est pas parce qu'on est dans des immeubles sociaux qu'on n'a pas le droit d'avoir une cave, qu'on n'a pas le droit de pouvoir stocker quelque part les vélos des enfants, les valises et d'autres objets! Et puis, on n'est pas obligé non plus, sous prétexte que ce sont des immeubles à caractère social, d'entasser les gens sans se soucier de leur bien-être, de l'espace qui est dévolu aux appartements. Ce genre de réflexion me semble un peu inadéquate par rapport à l'objet qui est voté. C'est la raison pour laquelle le groupe socialiste défendra cette proposition du Conseil administratif, et je vous remercie de la voter.

M. Pierre Gauthier (EàG). Je remercie Luc Broch d'avoir relevé ce point, mais j'aimerais quand même revenir très rapidement sur la remarque de notre collègue Danièle Magnin du Mouvement citoyens genevois – vous transmettez sans doute, Monsieur le président – à propos de la recommandation de la commission d'aménager les combles au prétexte – et, là, c'est moi qui intervins – que les pauvres ne posséderaient rien de suffisant qui puisse être stocké. Je pense quand même qu'on touche là à quelque chose d'assez particulier, qui est à la limite de l'acceptable, d'autant plus que, comme j'ai pu le lire à la page 4 du rapport, il n'y aurait aucune cave à disposition, Monsieur le président. Je pense que, dans un immeuble où il n'y a pas de cave, la moindre des choses, c'est de laisser un grenier.

Le président. La parole est à M^{me} Danièle Magnin.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Je vous remercie de me redonner la parole, Monsieur le président. Je crois et je maintiens qu'à choisir entre du logement et du stockage, nous nous devons de choisir le logement. Nous sommes dans une crise du logement. (*Remarque.*) Alors, demandez à ceux qui n'ont pas d'appartement! Personnellement, j'ai atterri il y a très peu de temps dans un endroit où je n'ai pas d'armoire, où je n'ai pas d'espace de stockage, eh bien, je fais avec et j'estime que la population peut faire avec, que les gens soient dans un immeuble social ou non! Nous sommes dans un état de nécessité, nous devons prendre des mesures dans ce sens-là, et j'espère que le Conseil administratif aura la sagesse de faire du logement partout où c'est possible.

Le président. Je vais d'abord vous faire voter la recommandation acceptée par la commission. Le vote nominal est demandé.

Deuxième débat

Mise aux voix à l'appel nominal, la recommandation de la commission est refusée par 32 non contre 24 oui.

Ont voté non (32):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Olivier Baud (EàG), M. Luc Broch (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Julien Cart (Ve), M^{me} Maria Casares (HP), M. Yves de Matteis (Ve), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Stefan Kristensen (S), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Anne Moratti (Ve), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Pierre Vanek (EàG), M. Alberto Velasco (S), M. Alexandre Wisard (Ve) et M. Christian Zaug (EàG).

Ont voté oui (24)

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M^{me} Marie Barbey (DC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M. Alain de Kalbermat-

Proposition: rénovation de l'immeuble situé au 10, rue Lissignol

ten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Paul Guisan (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Vincent Subilia (LR) et M. Olivier Tauxe (UDC).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (23):

M. Michel Amaudruz (UDC), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Grégoire Carasso (S), M. Jean-François Caruso (MCG), M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Marie Gobits (S), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Guillaume Käser (Ve), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Pascal Rubeli (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Pascal Spuhler (MCG) et M^{me} Salika Wenger (EàG).

Présidence:

M. Jean-Charles Rielle (S), président, n'a pas voté.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée par 52 oui contre 3 non (1 abstention).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 5 101 000 francs destiné à la rénovation de l'immeuble situé au 10, rue Lissignol, parcelle N° 5735, feuille N° 43, commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 5 101 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 104 237 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 150 000 francs du crédit d'étude voté le 25 avril 1989 et le montant de 65 000 francs du solde des crédits d'étude PR-138 et PR-300 selon décision du Conseil administratif du 12 février 2003, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

4. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Rénovons le pavillon Cayla pour en faire un pavillon cycliste grâce aux chantiers jeunes» (P-278 A)¹.

Rapport de M^{me} Martine Sumi.

La commission, sous la présidence de M. Pascal Rubeli, a étudié la pétition P-278 lors de sa séance du 6 février 2012.

La rapporteuse remercie M^{me} Danaé Frangoulis pour l'excellence de ses précieuses notes de séance.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

¹ «Mémorial 169^e année»: Commission, 2545.

Préambule-résumé

Le pavillon Cayla a été construit dans le cadre de l'exposition nationale de 1896. Ce pavillon fait partie du patrimoine architectural du quartier. L'association souhaite faire revivre ce petit bâtiment pour qu'il devienne un lieu ouvert aux habitant-e-s, un lieu de rencontre.

Deux étapes sont pressenties:

1. la rénovation avec des jeunes en rupture de formation;
2. la création d'un atelier-vélo pour développer des activités tant mobilité douce que jeunesse.

Par ailleurs la motion M-958 du 14 décembre 2010 de M. Grégoire Carasso, M^{mes} Claudia Heberlein Simonett et Ariane Arlotti: «Un chantier de jeunes pour rénover le pavillon Cayla et gérer un atelier vélo» a d'ores et déjà été acceptée par le Conseil municipal lors de sa séance du 12 octobre 2011.

Séance du 6 février 2012

Audition des pétitionnaires: M^{me} Olowine Rogg représente l'Association Pavillon Cayla et M. Tournier représente l'Antenne VIA

Le pavillon Cayla se situe au croisement du chemin du Furet et de l'avenue d'Aïre, tout près du cycle de Cayla.

La bâtisse date de la fin du XIX^e siècle. Pendant longtemps, elle a servi au concierge du cycle de Cayla. Lors de la reconstruction du cycle, elle devait devenir une dépendance pour les conseillers sociaux. Ce projet n'a jamais vu le jour et la maisonnette a l'air, aujourd'hui, d'être sortie tout droit d'un conte de Grimm.

Un projet de loi a été voté au Grand Conseil visant à se débarrasser de cette maison. Cela n'a pas eu lieu et elle est toujours restée fermée.

Des jeunes du quartier ont alors proposé d'investir ce pavillon et d'en faire un atelier vélo. Ils sont venus voir la Maison de quartier de Saint-Jean, ainsi que le Forum Saint-Jean. L'idée de transformation du pavillon Cayla a alors démarré. Un groupe de travail a été mis en place dont le rôle est de soutenir les initiatives citoyennes.

Le projet d'exploitation, ainsi que la lettre au Département des constructions et des technologies de l'information, ont suivi. En effet, comme le département n'avait toujours pas trouvé acquéreur pour la vendre, le groupe lui a écrit pour lui faire part du projet et le processus de vente s'est arrêté. Le droit de superficie a ensuite été octroyé.

Le projet s'est ensuite développé avec beaucoup de gens, dont M. Tournier d'Antenne Via. Le projet vise l'intégration et la réhabilitation des jeunes ainsi que de la mobilité douce, réel besoin dans le quartier. L'insertion des jeunes dans le monde du travail est prévue dans la phase de rénovation. A ce stade, les jeunes travailleront directement au contact des architectes et des entreprises du bâtiment. Le but est que ces entreprises entrent en contact avec les jeunes en leur offrant des stages de découverte au sein de leur métier. Le pavillon est au centre du quartier et connu de tous. Il transmet quelque chose de fort au niveau émotionnel, comme un emblème.

L'Antenne Via souhaite accompagner socialement les jeunes et aider les entreprises concernées à définir le cadre du déroulement du stage de participation des jeunes à la rénovation. Ce projet est donc un projet d'insertion professionnelle pour ces jeunes envoyés via l'Antenne Via ou via la permanence jeunes-adultes de la Maison de quartier de Saint-Jean. La deuxième phase du projet vise la création d'une zone d'affiliation à des jeunes en difficulté dans leur parcours d'insertion et de permettre un accrochage dans une zone connue, puisque le cycle de Cayla est très proche du pavillon. Ce cycle voit beaucoup de jeunes ne parvenant pas à dégager un projet de formation après leur sortie de la scolarité obligatoire. L'idée est d'avoir des travailleurs sociaux qui, à travers l'atelier vélo, pourront aider ces jeunes à réfléchir et à développer un projet qui ait du sens pour eux. Pour Antenne Via, cela crée une zone de visibilité supplémentaire dans une idée de décentralisation, de proximité et de coopération avec des acteurs professionnels touchés par ce public de jeunes.

Beaucoup d'acteurs sociaux sont présents dans le quartier. Le projet du pavillon a pour but de rassembler tous ces travailleurs et de réunir leurs efforts. La pétition s'est voulu une pétition de soutien, ayant comme fonction d'être un vecteur vers la population, afin de faire connaître le pavillon. Il fallait, en effet, l'adhésion du quartier au projet. C'est ce que la pétition a permis puisque, grâce à la récolte des signatures, le groupe de travail et les autres acteurs ont pu discuter avec les habitant-e-s et entendre leur avis sur la question. Leur demande de soutien a donc été adressée à l'Etat, à la commune ainsi qu'à des privés, dans une optique de partenariat. La Ville de Genève soutient d'ores et déjà le projet par la mise à disposition de travailleurs et travailleuses hors murs ainsi que le financement de l'Antenne Via.

L'association ayant obtenu le droit de superficie de la part du Canton, elle a pu faire une demande de récolte de fonds entre autres auprès de la Fondation Wilsdorf.

Les architectes ont établi, sans frais facturés, un projet de rénovation et établi le devis de rénovation, bien que le dossier soit encore évolutif.

Le pavillon est un bâtiment qui représente un intérêt élevé pour l'Office du patrimoine et des sites mais qui n'est ni à l'inventaire ni classé. L'inconvénient de cette situation est qu'aucun fonds n'est mis à disposition pour la rénovation alors que c'est le cas des bâtiments classés.

Les autres conditions de rénovation sont le respect de la loi, concernant les autorisations de construire, des conventions de mise à disposition, et autres choses évidentes. La surface représente 30 m² au sol, sur deux étages. Une évaluation a montré qu'un atelier vélo est réalisable, sur le modèle de Péclot 13.

La rénovation prévue est légère et ne devrait pas entraîner trop de frais: le poste le plus élevé concerne le toit en ardoise qui est à refaire.

<i>Budget d'investissement</i>	Fr.
Charges rénovation	
Coût des travaux	517 000
Insertion jeunes: frais d'encadrement et de stages	15 000
Charges d'équipement atelier	
Outillage atelier et mobilier	20 000
Financement	
Fonds chômage	15 000
Etat de Genève – DCTI	Mise à disposition du pavillon
A prospecter:	
Etat de Genève	...
Ville de Genève	...
Loterie romande	...
Fondation Wilsdorf	...
Fondation SIG	...

Les pétitionnaires requièrent le soutien de principe de la Ville et une aide financière à l'investissement pour la rénovation. Forte de ces deux soutiens de la Ville ainsi que de l'octroi du droit de superficie du Canton, l'association pourra trouver le financement privé complémentaire.

Le budget de fonctionnement qui assurera le suivi de l'atelier vélo est modeste. Le projet est aussi conçu comme une boîte à outils pour des projets qui fonctionnent déjà et qui vont renforcer leur action au niveau des jeunes. Une partie des frais est prise en charge par l'Antenne Via. A terme, un demi-poste sera nécessaire mais suffisant pour faire fonctionner et animer le pavillon. Les pétitionnaires sont conscients que ce genre d'atelier attire davantage les garçons mais ils pensent néanmoins qu'il peut même être attirant pour des filles moins bricoleuses puisqu'elles seraient au contact d'autres jeunes qui pourraient leur montrer des «trucs» pour leur bicyclette. En tout cas les pétitionnaires sont très attentifs à cette question et y ont pensé lors du choix d'un atelier vélo.

<i>Budget de fonctionnement</i>	Fr.	Fr.
Charges d'animation		82 000
Coordination et animation	50 000	
Petits jobs (900 heures/an)	27 000	
Fonds d'entretien	5 000	
Produits		82 000
Cotisations des membres	2 000	
Produits des ventes/activités de réparation	10 000	
Prestations extérieures	5 000	
Subventions	65 000	

Les travailleurs sociaux hors murs de la Ville de Genève auront ainsi un nouveau lieu de rencontre avec les jeunes.

Selon un commissaire, les petites PME ont un stock et un coût de fonctionnement assez élevé, en plus d'assurer des places de stages pour une réinsertion à long terme. Il doute que cela soit réaliste. Par ailleurs, il se demande si l'installation de ce pavillon n'engendre pas un risque de concurrence déloyale envers les entreprises locales implantées, notamment en termes de clientèle et de service sur le vélo, qui représente une part importante de leur chiffre d'affaire. Enfin, il pose la question de la justification de maintenir un espace de 30 m² sur un terrain qui pourrait faire l'objet d'une zone de développement urbain et de logements.

M^{me} Rogg indique qu'il y a un marchand de vélo sur l'avenue d'Aire qu'ils ont immédiatement rencontré lorsque le projet d'atelier vélo a été décidé. Le patron a très bien accueilli le projet et n'y a pas vu de concurrence déloyale puisque les réparations ne sont pas du tout du même type. Le magasin offre un service très différent de l'atelier d'autoréparation. Concernant la question de la zone de développement logement, elle indique que les alentours sont totalement construits. Il y a des immeubles et des routes partout. De plus, la parcelle est trop petite pour y développer du logement. En outre, tout le reste du quartier fait l'objet d'un plan directeur de quartier qui prévoit un développement de l'ordre de 500 à 600 logements, développement limitrophe avec la parcelle.

M. Tournier complète en disant qu'il manque des espaces d'accueil, des lieux de transit entre «rien» et l'engagement dans un projet constructif. Ainsi, par la création de liens, leur but est de mieux orienter les jeunes et les aider à trouver une formation qui leur convienne. 44% des jeunes qui sortent du Centre de transition professionnelle proche n'ont pas de projet de formation.

Une commissaire demande si les auditionnés entendent que le droit de superficie soit accordé par l'Etat à la Ville afin que cette dernière procède aux rénovations.

M^{me} O. Rogg indique que leur volonté était plutôt que la Ville soutienne la pétition en participant à la rénovation et à l'exploitation et qu'elle conclue une convention de droit d'usage en faveur de l'association. Cette volonté doit être encore discutée afin de savoir s'ils veulent le faire via la Ville ou par une autre solution. Elle pense que ce sont les partenaires qui vont pouvoir les guider dans ces choix et décisions.

Discussion et prises de position des partis

Le Parti libéral-radical trouve que ce projet renferme plusieurs projets et n'est pas sûr qu'ils soient aussi solides l'un que l'autre. La rénovation semble être un défi très intéressant. Cependant, le second projet de faire un atelier vélo ne lui semble peut-être pas adapté. Il proposerait plutôt d'en faire un espace pour faire de la musique ou d'autres choses réunissant les jeunes du quartier. La gestion d'un tel atelier vélo lui paraît difficile et éventuellement constitutive d'une concurrence déloyale.

A la question d'une commissaire, le rapporteur sur l'objet cantonal explique que le projet était de rénover le cycle d'orientation ainsi que le pavillon avec l'argent mis à disposition. Finalement, la rénovation du pavillon n'a pas eu lieu en partie en raison des dépassements engendrés par la construction du cycle. C'est pourquoi, lorsque le Canton avait alors décidé de le vendre, le rapporteur avait alors proposé de consulter les associations du quartier.

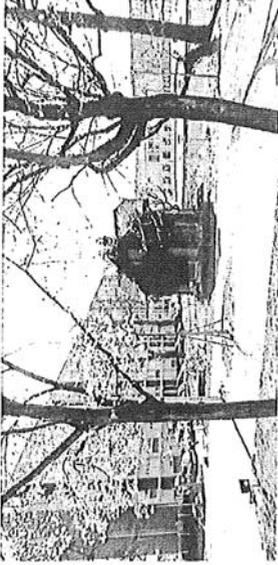
Le Parti socialiste, rejoint par les Verts, le Mouvement citoyens genevois et une partie d'Ensemble à gauche et de l'Union démocratique du centre, souhaitent renvoyer rapidement cette pétition au Conseil administratif en rappelant que la motion M-958 «Un chantier de jeunes pour rénover le pavillon Cayla et gérer un atelier vélo» a d'ores et déjà été acceptée par le Conseil municipal lors de sa séance du 12 octobre 2011.

Vote

La présente pétition est acceptée à la majorité des membres présents (12 pour (1 EàG, 1 Ve, 3 S, 3 LR, 3 MCG, 1 UDC), 1 contre (EàG) et 2 abstention (1 DC, 1 UDC) et sera donc renvoyée au Conseil administratif.

Annexes mentionnées.

P-278



PETITION DE SOUTIEN

Rénovons le Pavillon Cayla pour...

En faire un lieu vivant, ouvert et animé pour le quartier

- Offrir un espace pour les jeunes du quartier
- Créer des stages et des petits jobs – insertion professionnelle
- Sauver le patrimoine – exposition nationale 1896
- Développer l'attrait du vélo et de la mobilité douce
- Établir un atelier vélo

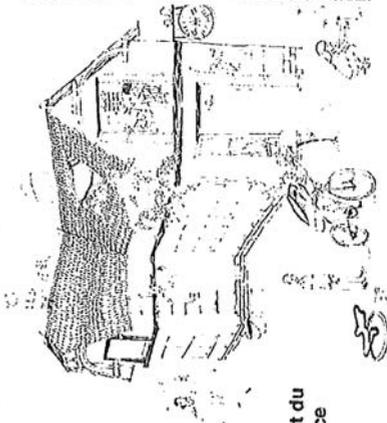
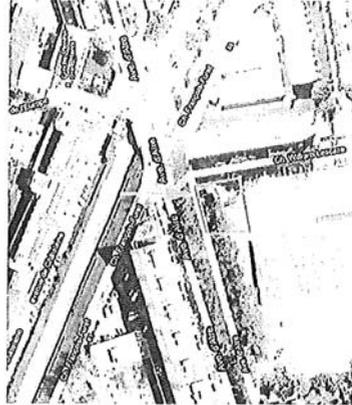
Rénovons le Pavillon Cayla pour en faire un pavillon cycliste grâce aux « chantiers jeunes » !

Par ma signature, je soutiens le projet « Pavillon Cayla »

Mis en œuvre par les acteurs suivants :

- Habitants du quartier et citoyens de la Ville
- Association Vélooulos (atelier-vélo)
- Travailleurs sociaux hors-murs du quartier
- Permanence « jeunes adultes » de la Maison de quartier de St-Jean
- Association des habitants du quartier de la Concorde
- Association de la Boîte à Boulot
- Association Forum
- Démocratie participative

Et je demande aux autorités de la Ville et du Canton de Genève de s'impliquer dans ce projet en vue de sa mise en œuvre.



SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2012 (soir)
Pétition: un atelier cycliste au pavillon Cayla

2211



Genève, le 15 novembre 2011

Ville de Genève	
Sport de l'été	
Mois	21 NOV. 2011
Atteint(e)	
Copies	

A l'attention de
Alexandra Rys
Présidente du Conseil municipal
de la Ville de Genève
Palais Eynard
4 rue de la Croix-Rouge
1211 Genève 3

Concerne : PETITION / pavillon cayla – projet d'insertion de jeunes 15-25 ans

Monsieur le Président,

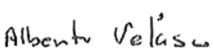
Nous vous transmettons la pétition de soutien intitulée « Rénovons le Pavillon Cayla pour en faire un pavillon cycliste grâce aux chantiers jeunes », munie de 490 signatures. Nous y annexons une présentation du projet donnant quelques détails et intentions de l'association du Pavillon Cayla.

À noter que le délai de signature de ladite pétition a été prolongé durant la période d'activités pilotes de cet été.

En vous remerciant d'avance pour la suite que vous donnerez à cette demande des habitants des quartiers de Saint-Jean-Charmillles, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.


Daniel Häring
trésorier


Olowine Rogg
coordinatrice


Alberto Velasco
Président.

Annexes : Pétition
Résumé du projet depuis sa création
Descriptif du projet – mai 2011



groupe de travail « pavillon cayla »

LE PROJET DU PAVILLON CAYLA - insertion jeunes / 15-25 ans

Le Pavillon Cayla a été construit pour l'exposition nationale de 1896. Déplacé brique par brique de Plainpalais à Saint-Jean, il servit longtemps durant de logement au concierge du Collège Cayla. Puis il fut occupé quelques années par Helmut, avant de faire l'objet d'une loi autorisant son aliénation.

RÉSUMÉ - 2010

- Fin de l'été une occupation éphémère du Pavillon déclenche une mobilisation de divers acteurs sociaux du quartier qui souhaitent sauver cet édicule et le réhabiliter au service du quartier.
- 13 octobre constitution d'un groupe de travail et première réunion. Brainstorming en présence de la permanence jeunes adultes de la MQSJ, de l'association Vélopoulos, des travailleurs sociaux hors murs avec le soutien du Forum Saint-Jean.
- 19 octobre invitation de nouveaux partenaires intéressés par le projet : association de la Boîte-à-Boulot, l'antenne VIA, et de l'association des habitants du quartier de la Concorde. Définition des objectifs du projet et des actions à entreprendre.
- novembre diverses rencontres avec des acteurs de projets d'insertion jeunes (atelier ABC, Transit à Meyrin) et réalisation d'un dossier de présentation du projet d'insertion jeunes 15-25 ans par la rénovation du bâtiment et de l'installation d'un atelier vélo au pavillon Cayla.
- 2 décembre interpellation du Conseil d'Etat (DIM) et de la Ville de Genève pour leur faire part du projet du groupe de travail. Demande d'un soutien de leur part pour surseoir à la vente de l'objet patrimonial. Premières discussions pour lier ce projet à la nouvelle la politique de cohésion sociale en milieu urbain du Conseil d'Etat.
- 14 décembre dépôt d'une motion au Conseil Municipal par les élus du quartier M-958 (168e) - *Un chantier de jeunes pour rénover le pavillon Cayla et gérer un atelier vélo*
- 15 décembre lancement d'une pétition de soutien pour faire connaître ce projet au quartier et pour récolter l'adhésion des habitants.

RÉSUMÉ - 2011

- 3 février demande écrite au conseiller d'Etat Mark Muller en vue d'une autorisation d'utiliser temporairement le Pavillon en attendant une décision du Conseil d'Etat sur l'annulation du PL.10378 dans le but d'entretenir le Pavillon à la merci des déprédations.
- 22 février réponse de Mark Muller qui est prêt à aliéner la loi 10378 et « ...à mettre ledit objet à disposition en faveur d'une association garante d'un projet très intéressant d'insertion pour jeunes ... qu'il entend ainsi soutenir... ».
- 16 mars rencontre du groupe de travail avec un collaborateur de l'office du patrimoine et des sites pour définir les procédures à respecter dans le cadre de projet de rénovation du Pavillon.
- 30 mars rencontre avec des architectes disposés à soutenir le projet : otb-architectes.
- 6 avril création de l'association "Pavillon Cayla" ; rédaction des statuts et élection du comité.
- mai visite et analyse du Pavillon en vue de réaliser un devis le plus précis possible permettant la recherche de financement nécessaire à la rénovation et à l'installation d'un atelier vélo.
- juin définition d'un programme d'animations temporaires dans le but de tester le projet d'atelier vélo et d'entretenir les lieux pour éviter les déprédations et l'aspect délabré du jardin.

PROJETS - 2011

- 7 juillet inauguration des animations de l'été 2011 : atelier-vélo 1 à 2x par semaine avec buvette.
- été et automne réalisation du devis final ... puis recherche de soutiens et de financements

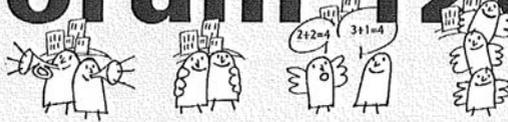
22.06.2011_01|presme2010-11.doc



ESPACE D'INFORMATIONS ET DE DÉBATS
POUR LES HABITANTS ET LES ASSOCIATIONS
DES QUARTIERS DE
SAINT-JEAN-CHAMPVILLES

FORUM DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE
p/à: MQSJ, 8 ch Fr-Furet, 1203 Genève
Clowine Rogg | 076.397.45.18
info@forum1203.ch www.forum1203.ch

Forum 1203



LE PROJET DU PAVILLON CAYLA insertion jeunes / 15-25 ans

Le Pavillon Cayla a été construit pour l'exposition nationale de 1896. Il fut déplacé brique par brique de Plainpalais à Saint-Jean, et servit longtemps durant de logement au concierge du Collège Cayla. Puis il fut occupé par Helmut durant quelques années.

Pour y installer un atelier-vélo

Une occupation éphémère en automne dernier, a mobilisé un groupe de personnes et d'acteurs sociaux du quartier qui souhaite faire revivre ce Pavillon et qu'il devienne un lieu ouvert aux habitants du quartier, notamment les jeunes. L'idée est de le rénover avec des jeunes du quartier en rupture de formation pour leur faire découvrir les métiers de la construction, sous la conduite de professionnels du bâtiment, puis d'y installer un atelier-vélo pour développer des activités autour de la mobilité douce avec des jeunes également, dont l'association Vélo poules.

Le Grand Conseil avait donné son feu vert pour la vente de cet objet patrimonial, mais suite à l'intervention du groupe de travail "Pavillon Cayla", le président du DCTI, Mark Muller, a donné son feu vert pour que le projet de rénovation avec des jeunes se réalise.

Création de l'Association "Pavillon Cayla"

Après la décision du 28 février 2011 du Conseil d'Etat d'entrer en matière sur le projet de réhabilitation, assortie de plusieurs conditions dont le respect du caractère patrimonial de la bâtisse et des lois en vigueur dans notre Canton, les habitants actifs s'organisent pour mettre en place les conditions-cadres pour atteindre leurs objectifs. C'est ainsi que l'Association "Pavillon Cayla" est créée le 6 avril 2011.

Les prochaines étapes seront de rechercher des partenaires et les financements nécessaires à sa réalisation, sur la base d'un programme de rénovation et d'utilisation. Le bureau "oth-architectes" apporte d'ores et déjà gracieusement son aide à l'association pour la phase d'analyse du Pavillon. L'antenne VIA de l'association La Boîte-à-Boulot, les travailleurs sociaux hors murs du quartier (DEJ) et la permanence jeunes-adultes de la maison de Quartier de Saint-Jean sont également investis depuis le début dans ce projet enthousiasmant et prometteur.

OYEZ...OYEZ...CITOYENS !
VOUS SOUHAITEZ SOUTENIR OU PARTICIPER À CE PROJET ?
N'hésitez pas et contactez-nous !
Devenez membre de l'association !

Contact à l'accueil de la Maison de Quartier de Saint-Jean ou à info@forum1203.ch
Une pétition de soutien est également à signer - disponible en ligne sur www.forum1203.ch



M^{me} Martine Sumi, rapporteuse (S). Le pavillon Cayla a été construit dans le cadre de l'Exposition nationale de 1896. Il fait partie du patrimoine architectural du quartier. L'Association «Pavillon Cayla» souhaite faire revivre ce petit bâtiment pour qu'il devienne un lieu ouvert aux habitantes et aux habitants, un lieu de rencontre. Deux étapes sont pressenties: la rénovation avec des jeunes en rupture de formation, puis la création d'un atelier vélo pour développer des activités de mobilité douce et des activités jeunesse.

Cette association a obtenu un droit de superficie de la part du Canton et elle a pu commencer une récolte de fonds. Bien que le dossier soit encore évolutif, à ce stade, les architectes ont établi un devis pour un projet de rénovation, sans facturer de frais.

Ce pavillon présente un intérêt élevé pour l'Office du patrimoine et des sites, mais il s'agit d'un bâtiment qui n'est ni à l'inventaire ni classé. C'est l'inconvénient de cette situation, puisqu'aucun fonds n'est mis à disposition pour sa rénovation, alors que c'est le cas des bâtiments classés.

Nous sommes là en présence d'un très beau projet, fédérateur, dans lequel s'inscrivent la Maison de quartier de Saint-Jean, la Boîte à boulot, l'antenne VIA, les travailleurs sociaux hors murs, l'Association «Pavillon Cayla», à but non lucratif, et également les assistants sociaux du cycle d'orientation voisin de Cayla. L'objectif – je le redis – est de faire revivre ce pavillon pour qu'il devienne un lieu ouvert aux habitants, un lieu de rencontre. En outre, le plan financier tient la route. Il est bien établi. Je vous rappelle encore que ce Conseil a accepté le 12 octobre 2011 la motion M-958 qui demandait un chantier de jeunes pour rénover le pavillon Cayla et gérer un atelier vélo. Enfin, s'agissant de cette pétition, il y a eu une très forte majorité en commission pour la soutenir, puisqu'il n'y a eu que deux abstentions. Je vous invite à faire de même.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées à l'unanimité (57 oui).

5. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 31 août 2011 en vue de l'ouverture de cinq crédits pour un total net de 8 355 072 francs, soit:

- un crédit brut de 7 641 300 francs, dont à déduire une subvention fédérale de 934 578 francs, une subvention can-

Proposition: collecteurs et assainissement des eaux à Malagnou

tonale de 898 233 francs, une première participation ordinaire de la Ville de Chêne-Bougeries de 3 920 793 francs, une seconde participation extraordinaire de la Ville de Chêne-Bougeries de 851 864 francs, une participation des propriétaires des bien-fonds concernés de 221 400 francs et 380 000 francs du crédit d'étude de la proposition PR-22 votée le 28 février 2000, soit un crédit net de 434 432 francs, destiné aux travaux de prolongement d'un collecteur intercommunal de transport d'eaux pluviales depuis le chemin Le-Corbusier en direction du chemin de la Chevillarde, via le chemin de la Boisserette;

- un crédit brut de 3 728 000 francs, dont à déduire la participation de l'Etat de Genève de 363 690 francs, représentant la part de subvention cantonale au réseau d'assainissement des eaux de la Ville de Genève et de 264 600 francs correspondant à la participation des propriétaires des bien-fonds concernés, soit un crédit net de 3 099 710 francs, destiné aux travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement des eaux sous la route de Malagnou, tronçon compris entre le chemin de la Chevillarde et la rue Le-Corbusier;**
- un crédit brut de 3 912 000 francs, dont à déduire la participation de l'Etat de Genève de 471 420 francs, représentant la part de subvention cantonale au réseau d'assainissement des eaux de la Ville de Genève et de 270 000 francs correspondant à la participation des propriétaires des bien-fonds concernés, soit un crédit net de 3 170 580 francs, destiné aux travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement des eaux pour le périmètre Amandolier-Charles-Martin-Malagnou-Rieu;**
- un crédit brut de 1 801 400 francs, dont à déduire la participation de la Confédération Helvétique de 144 000 francs, représentant la part de subventions fédérales aux mesures OPBruit d'assainissement du bruit routier, et 48 000 francs de part du crédit d'étude de la proposition PR-331 votée le 5 octobre 2004, soit un crédit net de 1 609 400 francs, destiné aux travaux d'assainissement du bruit routier (OPBruit) par la mise en place de revêtements bitumineux phonoabsorbants de nouvelle génération sur la route de Malagnou, tronçon compris entre le chemin du Velours et le chemin Rieu;**

- **un crédit brut de 140 700 francs, dont à déduire le produit des taxes d'équipement dues par chaque propriétaire ou superficière d'un montant de 99 750 francs, soit un crédit net de 40 950 francs, destiné aux mesures d'accompagnement du plan localisé de quartier N° 29588 «Rieu-Malagnou» pour la réalisation de travaux d'aménagements routiers sur la route de Malagnou et le chemin Rieu (PR-915 A)¹.**

Rapport de M. Jacques Pagan.

La commission des travaux et des constructions, sous la présidence de M. Christian Zaugg, a examiné cette proposition lors de la séance du 28 septembre 2011.

Le rapporteur remercie M. Jorge Gajardo Munoz, procès-verbaliste, pour la qualité de son travail qui a été justement saluée par les membres de la commission lorsqu'ils ont accepté ses notes de séance en date du 19 octobre 2011.

Rappel de la proposition

On observera liminairement que celle-ci vise l'ouverture simultanée de cinq crédits distincts pour la réalisation d'opérations d'assainissement des eaux et du bruit routier (OPBruit) ainsi que des travaux d'aménagements routiers. Ces opérations, importantes et complexes, sont exposées en détail dans les 22 pages utiles de la proposition auxquelles le lecteur voudra bien se référer tout particulièrement en ce qui concerne le descriptif des travaux à entreprendre. Les explications qui y sont contenues font foi de la proposition PR-915 à l'exclusion du présent rapport au cas où, par impossible, ce dernier s'en écarterait par mégarde; seul le plan de situation des différents projets de délibération est annexé au présent rapport pour permettre une meilleure compréhension du sujet.

Toutes ces opérations sont appelées à être réalisées dans un vaste et même périmètre compris entre le chemin Le Corbusier, le chemin de la Chevillarde, le chemin de la Boisserette, la route de Malagnou, Rieu, l'Amandolier, Charles-Martin et le chemin du Velours. Elles impliquent, pour plusieurs d'entre elles, la participation financière de tiers, en l'occurrence la Confédération, le Canton, la Ville de Chêne-Bougeries et les propriétaires des bien-fonds concernés.

L'ensemble de la proposition PR-915 a donné lieu à une seule séance de travail de la commission au cours de laquelle celle-ci a procédé à l'audition de

¹ «Mémoire 169^e année»: Proposition, 1012.

Proposition: collecteurs et assainissement des eaux à Malagnou

M. Julio de Blas, ingénieur au service du génie civil (DCA/GCI), de M. Claude-Alain Macherel, codirecteur du département des constructions et de l'aménagement (DCA) et de M. Jean-Jacques Mégevand, adjoint de direction au Service du génie civil. La proposition PR-915 a été acceptée sans débat et à l'unanimité des commissaires présents.

*Les cinq projets de délibération de la proposition PR-915*Projet de délibération I

Le projet de délibération I vise des travaux de prolongement d'un collecteur intercommunal de transport d'eaux pluviales depuis le chemin de la Chevillarde, via le chemin de la Boisserette. Ces travaux impliquent la pose d'un micro-tunnelier par confinement du front d'attaque, méthode d'excavation sans tranchée qui constitue une technique éprouvée et déjà utilisée à Genève. Cette technique a l'avantage de réduire l'impact des travaux en surface (bruits, remblais, abattage d'arbres, entraves à la circulation routière) et de limiter les aléas des fouilles sous la nappe phréatique superficielle.

Le tracé de l'ouvrage prévu fait l'objet d'une servitude existante. Les accords utiles ont été conclus avec les propriétaires des bien-fonds qui seront traversés par ce collecteur ou abritant les installations de chantier indispensables.

Le coût net de ces travaux pour la Ville de Genève est de 434 432 francs sur le crédit brut demandé de 7 641 300, le solde de 7 206 868 francs étant financé par une subvention fédérale extraordinaire (943 578 francs, soit 13,5% pour la réalisation du collecteur intercommunal), par une subvention cantonale de 15% provenant du Fonds cantonal d'assainissement des eaux (898 233 francs), par deux participations de la commune de Chêne-Bougeries en exécution d'accords conclus en 1982 entre elle et la Ville de Genève avec l'aval du canton pour ces travaux et d'autres plus anciens (3 920 793 et 851 964 francs), par une participation des propriétaires des bien-fonds concernés (221 400 francs) et par le crédit d'étude de la proposition PR-22 votée le 28 février 2000 (380 000 francs).

Ce projet de délibération I figure dans le 7^e plan financier d'investissement 2012-2023 pour un montant de 6 500 000 francs (ru brique 081.007.02).

La charge financière de cet investissement net se montera à 21 450 francs (intérêts 2,75% et amortissements de 30 annuités).

Projet de délibération II

Le projet de délibération II vise des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement des eaux, tronçon compris entre le chemin de la Chevillarde et la rue Le-Corbusier. Il prévoit la réhabilitation du collecteur unitaire existant par

Proposition: collecteurs et assainissement des eaux à Malagnou

la technique du chemisage en vue de l'écoulement des eaux usées en direction du centre-ville et de la station d'épuration d'Aire. Cette méthode limite les coûts en évitant l'ouverture de fouilles profondes dans une artère de circulation très dense.

En outre, il implique la réalisation d'un nouveau réseau de récupération des eaux claires provenant du chemin du Velours, cela sous la route de Malagnou, entre la rue Le-Corbusier et le chemin de la Chevillarde.

Le coût net de ces travaux pour la Ville de Genève est de 3 099 710 francs sur le crédit brut demandé de 3 728 000 francs, le solde de 628 290 francs étant financé par une subvention cantonale de 15% provenant du Fonds cantonal d'assainissement des eaux (363 000) et par la participation des propriétaires des biens-fonds concernés pour ce qui a trait aux travaux de raccordement des collecteurs privés au nouveau réseau d'assainissement réalisé par la Ville de Genève (264 600).

Ce projet de délibération II figure dans le 7^e plan financier d'Investissement 2012-2023 pour un montant de 3 500 000 francs (rubrique 081.038.02).

La charge de cet investissement net se montera à 153 080 francs (intérêts 2,75% et amortissements de 30 annuités).

Projet de délibération III

Le projet de délibération III vise des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement des eaux pour le périmètre Amandolier-Charles-Martin-Malagnou-Rieu.

Il implique la construction d'un collecteur d'eaux pluviales dans la promenade Charles-Martin en direction de la route de Malagnou, de même que des traversées sous cette dernière et les parcelles directement concernées par le plan localisé de quartier (PLQ) N° 29588, de telle sorte que les eaux de ruissellement des nouvelles zones à densifier soient récoltées pour être raccordées sur la galerie intercommunale existante dite de Florissant et rejetées naturellement à l'Arve.

Le projet comprend également la réhabilitation de la canalisation unitaire existante à Malagnou en vue de l'écoulement des eaux usées.

Parallèlement à cela, le projet prend en compte l'assainissement des raccordements publics ou privés des eaux pluviales et des eaux usées potentiellement défectueux.

Le coût net de ces travaux pour la Ville de Genève est de 3 170 580 francs sur le crédit brut demandé de 3 192 000 francs, le solde étant financé par une subvention cantonale de 15% provenant du Fonds cantonal d'assainissement des eaux (471 420 francs) et par la participation des propriétaires des biens-fonds concer-

Proposition: collecteurs et assainissement des eaux à Malagnou

nés pour ce qui a trait aux travaux de raccordement des collecteurs privés au nouveau réseau d'assainissement réalisé par la Ville de Genève (270 000 francs).

Ce projet de délibération III figure sous rubrique 081.030.06 du 7^e plan financier d'investissement 2012-2023 pour un montant de 3 500 000 francs.

La charge financière de cet investissement net se montera à 156 580 francs (intérêts 2,75% et amortissements de 30 annuités).

Projet de délibération IV

Le projet de délibération IV vise la mise en place d'un revêtement bitumineux phonoabsorbant de «nouvelle génération» sur l'axe primaire que constitue la route de Malagnou, notamment entre le chemin du Velours et le chemin Rieu. Aucune autre mesure (murs anti-bruits, diminution de la charge de trafic) n'est envisageable, ce d'autant plus que le revêtement actuellement en place est fort dégradé et doit être remplacé. Cette réalisation doit se faire en exécution des mesures OPBruit d'assainissement du bruit routier.

Demeurent réservés des «aménagements plus conséquents» qui pourront être rendus nécessaires, dans une seconde étape, sur la totalité de la route de Malagnou en fonction de la réalisation future de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA).

Le coût net de ces travaux pour la Ville de Genève est de 1 609 400 francs sur le crédit brut demandé de 1 801 400 francs, le solde de 192 000 francs étant financé par des subventions fédérales OPB de 144 000 francs (subvention au taux de 16% correspondant à 32% des 50% du coût total des travaux), ainsi que par 48 000 francs provenant du crédit d'étude de la proposition PR-331 votée le 5 octobre 2004.

Ce projet de délibération IV figure dans le 7^e plan financier d'investissement 2012-2023 pour un montant de 2 750 000 francs (rubrique 101.701.06).

La charge financière de cet investissement net se montera à 105 690 francs (intérêts 2,75% et amortissements de 20 annuités).

Projet de délibération V

Le projet de délibération V vise la réalisation d'une piste cyclable et d'un trottoir le long de la route de Malagnou et du chemin Rieu au titre des mesures d'accompagnement du PLQ N° 29588-275 «Rieu-Amandolier» par l'utilisation de l'intégrité du trottoir actuel et par le biais des cessions gratuites au domaine public cantonal.

Le coût net de ces travaux pour la Ville de Genève est de 40 950 francs sur le crédit brut demandé de 140 700 francs, le solde de 99 750 francs étant financé par

le produit des taxes d'équipement dues par les propriétaires ou superficiaires des terrains concernés.

Ce projet de délibération V figure dans le 7^e plan financier d'investissement 2012-2023 pour un montant de 1 600 000 francs (rubrique 101.701.06).

La charge financière de cet investissement net se montera à 4740 francs (intérêts 2,75% et amortissement de 10 annuités).

Considérations générales

S'agissant de l'assainissement des eaux, la proposition PR-915 s'inscrit dans le prolongement des efforts entrepris par la Ville de Genève en matière de protection de l'environnement du cours de l'Arve dans la zone concernée. Elle fait notamment suite aux précédentes propositions PR-200 (du 4 juillet 1974) et PR-22 (du 27 septembre 1999) adoptées en fonction de l'urbanisation du quartier Florissant-Malagnou-La Garance, notamment.

La proposition PR-915 prend également en compte le développement immobilier futur de Malagnou selon les plans d'aménagements cantonaux et vise à adapter les besoins ainsi créés aux nouvelles canalisations nécessaires, ainsi que le postule tant le plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) établi par les communes en collaboration avec le service cantonal compétent que celui en cours d'élaboration de la Ville de Genève. Le système d'assainissement à mettre en œuvre est ainsi fixé quartier par quartier (réseau séparatif ou unitaire), de même que les mesures de protection de l'environnement pour le rejet des eaux (lac et cours d'eau).

S'agissant du volet d'assainissement du bruit routier, la proposition PR-915 prend en compte les mesures fédérales OPB à la charge de la Ville de Genève en sa qualité de propriétaire du réseau routier concerné. Elle implique également la mise en œuvre du plan localisé de quartier N° 29588-275 «Rieu-Malagnou» présenté au Conseil municipal de la Ville de Genève le 18 février 2009 (PR-683).

Les mesures contenues dans la proposition PR-915 interviennent en exécution des normes légales sectoriellement applicables, qu'il s'agisse de l'article 58 de la loi sur les eaux (L.2.05), des dispositions de l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) et des normes du PLQ susvisé.

Il est prévu une durée globale des travaux de 24 mois. Le coût de ceux-ci est estimé sur les prix unitaires moyens du marché actuel des travaux de génie civil (ouvrages similaires 2011). Il prend en compte les intérêts intercalaires liés à la réalisation alternée des cinq projets de délibération.

Pour l'ensemble des travaux projetés, le Conseil administratif fournit d'autres explications sur les choix écologiques opérés, la prise en compte des personnes

Proposition: collecteurs et assainissement des eaux à Malagnou

à mobilité réduite, l'information destinée au public, les diverses procédures en autorisation de construire, le régime foncier applicable ainsi que la maîtrise de l'ouvrage (service du génie civil) et la maîtrise de l'œuvre (bureau pluridisciplinaire d'ingénieurs civils et géotechniciens spécialisés notamment).

Séance du 28 septembre 2011

Audition de M. Jean-Jacques Megevand, adjoint de direction au service du génie civil et de M. Julio de Blas, ingénieur au Service du génie civil qui rejoint M. Claude-Alain Macherel, codirecteur du département de constructions et de l'aménagement

M. de Blas présente plusieurs travaux de génie civil qui doivent être effectués sur et autour de la route de Malagnou, entre les chemins de Rieu et du Velours, en relation avec le bassin versant séparatif des eaux Florissant-Champel. Il rappelle que jusqu'aux années 1970, le réseau d'assainissement des eaux coulait en régime unitaire.

Dès les années 1980, la Ville a développé un réseau en séparatif, alors que la commune de Chêne-Bougeries a commencé le sien dans sa zone villas dans les années 1990. Les travaux prévus dans la proposition PR-915 consistent à compléter un collecteur d'eaux pluviales intercommunal qui coule dans le sous-sol des deux communes, à adapter d'autres collecteurs proches et à construire de nouveaux collecteurs subsidiaires. Ces travaux se justifient par le développement urbain prochain des Hauts de Malagnou. Il rappelle que 150 logements sont prévus ici dès 2013. Le chantier du collecteur intercommunal, d'un diamètre important de 1,5 m, doit composer avec plusieurs contraintes: il est enterré à une profondeur variable de 4 à 9 mètres, le terrain est sableux et peut devenir fluant en présence d'une nappe, et le contexte urbain est chargé. M. de Blas expose alors la technique la mieux adaptée à cette situation : un micro-tunnelier guidé par laser creusera les tronçons manquants, ce qui permettra de limiter les fouilles depuis la surface à deux puits, soit une cellule de poussée au départ, et une fosse à l'arrivée de l'engin. La machine creuse en avançant le long d'un parcours pré-défini, puis des tuyaux en béton armé sont poussés progressivement dans le tunnel. Il fait observer que cette technique a déjà été utilisée avec succès sous les voies de chemin de fer, dans le quartier de Sécheron. L'excavation devrait durer 6 mois au rythme de 5-6 mètres par jour. M. de Blas explique ensuite que le tracé de l'ouvrage a été concerté avec les riverains, qui ont signé des conventions avec la Ville fixant les engagements des uns et des autres. Un géomètre vérifiera la progression du micro-tunnelier, les vibrations seront mesurées parce qu'il s'agit d'une zone d'habitation, un plan de conservation, d'abattage, respectivement de compensation des arbres a également été convenu avec les riverains. Le coût des travaux du collecteur intercommunal est estimé à 7,6 millions, qui sera surtout

Proposition: collecteurs et assainissement des eaux à Malagnou

financé la commune de Chêne-Bourgeries. Le crédit demandé ici est seulement de 434 000 francs. M. de Blas présente ensuite les autres chantiers d'assainissement prévus dans la proposition PR-915. Sur la route de Malagnou, il faut adapter la canalisation unitaire existante au régime séparatif des bâtiments voisins. La technique du chemisage sera adoptée ici. Le coût de 3,7 millions est ramené à 3,1 millions grâce à des subventions. Un collecteur séparatif dans le secteur Charles-Martin-Malagnou-Rieu, qui viendra se jeter dans le collecteur intercommunal, sera aussi construit dans le cadre de l'exécution des PLQ Amandolier et Rieu-Malagnou. Une canalisation spécifique longera le sous-sol de la promenade Charles-Martin en vue du développement du quartier du Cénacle. Ici, le coût prévu monte à 4 millions de francs, moins les remboursements, soit au total un peu plus de 3,1 millions.

M. Mégevand présente le volet OPBruit et les travaux complémentaires du PLQ Rieu-Malagnou, aussi compris dans la proposition PR-915. Des travaux de pose d'un nouveau revêtement bitumineux seront en effet réalisés sur la route de Malagnou entre les chemins du Velours et de Rieu. La chaussée est constituée de dalles de béton. Cette structure sera conservée malgré un bilan environnemental catastrophique.

Les dalles tiennent au moyen de joints, dont les emplacements précis doivent faire l'objet de relevés par un géomètre, afin de corriger leurs éventuels mouvements. M. Mégevand estime cependant peu probable que ces joints, qui tiennent depuis de longues années, commencent à se déplacer maintenant. M. Mégevand présente ensuite les travaux complémentaires à Rieu-Malagnou. Il s'agit de refaire les trottoirs, d'adapter un arrêt de bus et d'assurer la continuité d'un itinéraire cyclable. Les coûts de ces deux volets montent, pour le premier volet, à 1,8 million de francs, moins les déductions, soit 1,6 million; et, pour le 2^e volet, à 140 000 francs, moins les taxes d'équipement perçues auprès du promoteur du PLQ, soit 40 900 francs in fine.

Le président souhaite s'assurer que des complications comme celles qui se sont présentées dans le chantier du collecteur Bel-Air ont été envisagées ici. M. Mégevand rappelle que le phénomène de «renard» qui s'est produit au centre-ville était inattendu, le site s'étant soudain révélé limoneux. La technique d'injection utilisée à Malagnou équilibre la pression de l'eau. Il rappelle aussi que la technique du micro-tunnelier est connue et a déjà été expérimentée à Genève.

Un commissaire, qui habite près de la Chevillarde, s'inquiète des entraves que le chantier pourrait provoquer sur la circulation des riverains. M. de Blas répond que l'un des premiers soucis des responsables du projet est précisément d'éviter les voies de circulation. Il rappelle que le parcours du collecteur intercommunal a été concerté avec les riverains. Les installations de chantier seront posées sur des places de jeu peu utilisées.

Proposition: collecteurs et assainissement des eaux à Malagnou

Ce même commissaire et M. de Blas discutent de la clé de répartition des frais entre les communes de Genève et de Chêne-Bougeries. M. de Blas explique que la répartition des coûts a pour base le mètre carré imperméable. Dans la pratique, les tronçons situés en amont sont pris en charge par Chêne-Bougeries, alors que la Ville assume progressivement les tronçons en aval. Les contributions financières sont échelonnées aussi en fonction des projets de développement urbain futurs. M. de Blas indique les tronçons déjà réalisés par la Ville dans les années 1980. Il a été convenu que Chêne-Bougeries rembourserait sa part à la fin de la dernière étape.

Un commissaire souhaiterait connaître le montant de l'éventuel surcoût qu'il faudrait assumer en cas de surprise sur le chantier. M. Mégevand fait observer que le terrain concerné est plutôt bien connu. Il explique que le terrain, entre deux points de sondage, peut parfois donner lieu à des surprises. Il faudra alors adapter la technique du micro-tunnelier à la situation. Il réaffirme que le micro-tunnelier est une technique qui a fait ses preuves et que les professionnels maîtrisent bien. M. de Blas ajoute que le micro-tunnelier réduit considérablement l'impact d'un chantier en surface.

Un commissaire revient sur la carte du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) qui a été projetée au début de l'exposé. M. Mégevand explique que la carte en question a été établie en 2002-2003, dans l'attente du PGEE. Depuis lors, la carte a subi des corrections. La prochaine édition de cette carte devrait comporter moins de tronçons en séparatif. Il souhaiterait savoir si les millions votés par le Conseil municipal pour passer de l'unitaire au séparatif ont été partiellement investis en perte. M. Mégevand reconnaît que toutes les installations en séparatif qui ont été réalisées dans le cadre de l'ancien plan n'ont pas eu l'effet escompté. Les eaux claires des zones fortement urbanisées se sont révélées plus polluées que prévu. Un autre commissaire intervient: «Les Pâquis sont une catastrophe, il faut le reconnaître».

Une commissaire se réjouit que les PLQ mentionnés dans l'exposé prennent enfin la voie de la réalisation. Elle souhaiterait savoir comment cela se fait que la commune de Chêne-Bougeries prenne une part aussi prépondérante aux équipements concernés par la proposition PR-915. Le collecteur intercommunal est pourtant complété maintenant surtout pour les besoins de nouveaux projets d'urbanisation en Ville de Genève. M. de Blas répond que les juridictions situées en amont d'un équipement participent à son financement.

Un commissaire souhaiterait recevoir une version papier du diaporama présenté ce soir. Il interroge les auditionnés sur la situation des autorisations d'abatage d'arbres, sur la situation du projet auprès du délibératif de Chêne-Bougeries, sur le lien avec le chantier du CEVA, sur les adjudications. M. Mégevand répond que la direction générale de la nature et du paysage (DGNP) a demandé des com-

pléments sur la compensation de certains arbres abattus près des cellules de poussées. Il répond que les délibérations du Conseil municipal de Chêne-Bougeries se déroulent en parallèle avec les délibérations du Conseil municipal de la Ville. S'agissant du chantier du CEVA, M. Mégevand répond qu'il n'y a pas de problème, y compris pour les véhicules de transport. Il souligne que le planning des travaux a été conçu pour gêner le moins possible la circulation. Les appels d'offre pour les divers lots de travaux n'ont pas encore démarré, car on attend le feu vert du Conseil municipal. Quant au micro-tunnelier, toutes les grandes entreprises de génie civil le proposent parmi leurs prestations. Un appel large devrait cependant être lancé pour ce volet spécifique.

Le président remercie MM. Claude-Alain Macherel, Jean-Jacques Mégevand et Julio de Blas de leur participation à l'audition et leur donne congé.

Vote et conclusions

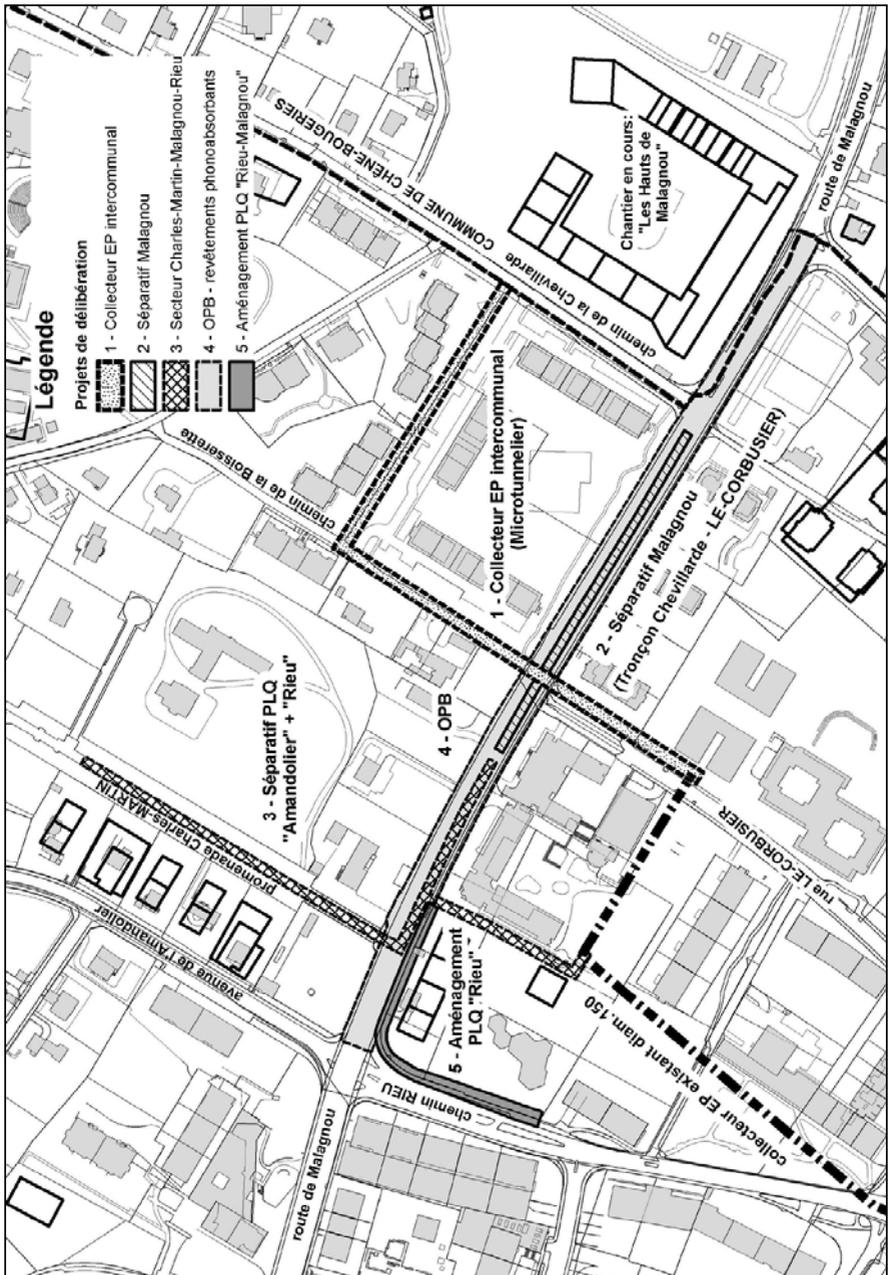
En l'absence de demandes d'auditions complémentaires, le président soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions la proposition PR-915.

La proposition PR-915 est adoptée à l'unanimité des commissaires présents.

Au bénéfice des explications qui précèdent, la commission des travaux et des constructions vous invite Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibérations ci-après. (*Voir ci-après le texte des délibérations adoptées sans modification.*)

Annexe: plan

Proposition: collecteurs et assainissement des eaux à Malagnou



M. Christian Zaugg, président de la commission des travaux et des constructions (EàG). Je prends exceptionnellement la parole, cher président, chers collègues, pour remercier notre collègue Jacques Pagan pour la qualité de son rapport. C'est là que l'on peut mesurer l'engagement des élus, puisque, franchement, pour un sujet aussi difficile, aussi technique et, finalement, peu valorisant, il existe encore parmi nous des conseillers municipaux qui acceptent de rédiger ce type de rapport. C'est dans ce sens que je tenais à adresser mes remerciements à mon collègue Jacques Pagan.

M. Jacques Pagan, rapporteur (UDC). Je ne voulais pas prendre la parole, alors que j'ai tellement tardé à produire ce rapport... J'ai essayé de faire une espèce de synthèse sur la base de données techniques auxquelles, a priori, je ne connaissais pas grand-chose. Je m'y suis employé au mieux de mes possibilités. J'interviens surtout pour remercier notre bien-aimé président, Christian Zaugg, pour sa patience et ses multiples encouragements.

Premier débat

M. Alain de Kalbermatten (DC). Il est vrai que cette proposition n'est pas très séduisante de prime abord, mais elle va changer la vie de tout un quartier. Elle est l'ouverture pour le renouveau du haut de Malagnou et du quartier de Grange-Canal, puisqu'elle va nous permettre bien sûr de recycler les eaux, mais, surtout, parce qu'elle va offrir les conditions-cadres pour un développement de logements. C'est quand même ce à quoi il faut être attentif et c'est pourquoi il faut remercier le Conseil administratif de nous avoir présenté cette proposition suffisamment tôt. C'est vrai que le rapport a un peu tardé – je ne vais pas jeter la pierre à M. Pagan – mais je crois que nous avons là, véritablement, une belle opportunité.

Je regrette simplement que M. Pagani soit parti, car je voulais le rendre attentif à un sujet important, à savoir qu'à l'endroit où se situe la trémie d'où va sortir le mini-tunnelier il y a une base de recyclage qui est très utilisée par les habitants. Il est donc absolument vital, si j'ose dire, de mettre une base très proche de l'endroit actuel, car, sinon, on risque de s'y perdre très rapidement. Je demande au Conseil administratif qu'il soit vigilant sur ce point et que, lors de la destruction de cette base de recyclage, on puisse trouver un endroit dans le quartier où aménager une nouvelle base provisoire.

Voilà pour la petite remarque. Autrement, bravo pour cette proposition, car, au niveau technique, c'est un joli exploit – il faut le reconnaître – puisqu'on va quand même creuser avec un tunnelier pour éviter de déranger les voisins, et que

Proposition: collecteurs et assainissement des eaux à Malagnou

ce n'est pas quelque chose qui est utilisé très fréquemment dans les travaux de la Ville de Genève. Bravo, donc, à la Ville de Genève, et vivement que les travaux soient faits!

Le président. Je passe la parole à M. le maire Rémy Pagani, qui doit nous rejoindre dans les secondes qui viennent; il est juste là devant et il nous a dit qu'il voulait prendre la parole...

Est-ce qu'une autre personne du Conseil administratif veut prendre la parole?
(*Rires. M. Pagani arrive.*)

Vous êtes le bienvenu, Monsieur le maire...

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur le président, je ne peux pas être au four et au moulin, ou à la cave! (*Exclamations.*) Ce projet est un beau projet, et je vous remercie d'y faire droit. Voilà. (*Applaudissements.*)

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I est acceptée à l'unanimité (62 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée à l'unanimité (63 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération III est acceptée à l'unanimité (62 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération IV est acceptée à l'unanimité (61 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération V est acceptée à l'unanimité (61 oui).

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Proposition: collecteurs et assainissement des eaux à Malagnou

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

vu l'article 19 du règlement L 1 10.12 concernant l'utilisation du domaine public du 21 décembre 1988;

vu les articles 58 et 84 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 7 641 300 francs, dont à déduire une subvention fédérale de 934 578 francs, une subvention cantonale de 898 233 francs, une première participation ordinaire de la Ville de Chêne-Bougeries de 3 920 793 francs, une seconde participation extraordinaire de la Ville de Chêne-Bougeries de 851 864 francs, une participation des propriétaires des biens-fonds concernés de 221 400 francs et 380 000 francs du crédit d'étude de la proposition PR-22 votée le 28 février 2000, soit un crédit net de 434 432 francs, destinés aux travaux de prolongement d'un collecteur intercommunal de transport d'eaux pluviales depuis le chemin Le-Corbusier en direction du chemin de la Chevillarde, via le chemin de la Boisserette.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 7 641 300 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter la part du crédit d'étude relative aux objets de la présente demande de crédit (PR-22 votée le 28 février 2000), soit 380 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie en 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2043.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier, toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

Proposition: collecteurs et assainissement des eaux à Malagnou

vu l'article 19 du règlement L 1 10.12 concernant l'utilisation du domaine public du 21 décembre 1988;

vu les articles 58 et 84 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 3 728 000 francs, dont à déduire la participation de l'Etat de Genève de 363 690 francs, représentant la part de subvention cantonale au réseau d'assainissement des eaux de la Ville de Genève et de 264 600 francs correspondant à la participation des propriétaires des biens-fonds concernés, soit un crédit net de 3 099 710 francs, destiné aux travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement des eaux sous la route de Malagnou, tronçon compris entre le chemin de la Chevillarde et la rue Le-Corbusier.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 728 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie en 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2043.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier, toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

vu l'article 19 du règlement L 1 10.12 concernant l'utilisation du domaine public du 21 décembre 1988;

vu les articles 58 et 84 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 3 912 000 francs, dont à déduire la participation de l'Etat de Genève de 417 420 francs, représentant la part de subvention cantonale au réseau d'assainissement des eaux de la Ville de Genève et de 270 000 francs correspondant à la participation des propriétaires des biens-fonds concernés, soit un crédit net de 3 170 580 francs, destiné aux travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement des eaux pour le périmètre «Amandolier-Charles-Martin-Malagnou-Rieu».

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 912 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie en 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2043.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier, toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

DÉLIBÉRATION IV

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

vu l'article 19 du règlement L 1 10.12 concernant l'utilisation du domaine public du 21 décembre 1988;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 1 801 400 francs, dont à déduire une subvention de la Confédération Helvétique en faveur de l'assainissement du bruit routier de 144 000 francs, et 48 000 francs de part du crédit d'étude de la proposition PR-331 votée le 5 octobre 2004, soit un montant net de 1 609 400 francs, destiné aux travaux d'assainissement du bruit

Proposition: collecteurs et assainissement des eaux à Malagnou

routier (OPB) par la mise en place de revêtements bitumineux phonoabsorbants «nouvelle génération» sur la route de Malagnou, tronçon compris entre le chemin du Velours et le chemin Rieu.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 801 400 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter la part du crédit d'étude relative aux objets de la présente demande de crédit (PR-331 votée le 5 octobre 2004), soit 48 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie en 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2033.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier, toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

DÉLIBÉRATION V

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

vu l'article 19 du règlement L 1 10.12 concernant l'utilisation du domaine public du 21 décembre 1988;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 140 700 francs, dont à déduire le produit des taxes d'équipement dues par chaque propriétaire ou superficière représentant 99 750 francs, soit un montant net de 40 950 francs, destiné aux mesures d'accompagnement du PLQ N° 29588 «Rieu-Malagnou» pour la réalisation de travaux d'aménagements routiers sur la route de Malagnou et le chemin Rieu.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 140 700 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie en 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2023.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier, toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.

6. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 7 décembre 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 800 000 francs destiné à la rénovation de l'enveloppe et des installations techniques du crématoire de Saint-Georges situé chemin de la Bâtie 13, parcelle N° 3326, feuille N° 93, commune de Genève, section Plainpalais (PR-939 A)¹.

Rapport de M. Luc Broch.

Traitement de la proposition

La proposition PR-939 a été renvoyée à l'examen de la commission des travaux et des constructions lors de la séance du Conseil municipal du 17 janvier 2012. Elle a été traitée lors de la séance de ladite commission le 14 mars 2012, sous la présidence de M. Christian Zaugg. Le procès-verbal a été rédigé par M. Jorge Gajardo Muñoz. Le rapporteur tient à remercier le procès-verbaliste pour l'excellente qualité des notes de séance.

Préambule de la proposition

Le crématoire concentre de nombreuses et importantes installations techniques qui permettent d'assurer ses diverses activités, en particulier le chauffage et la ventilation des locaux, le traitement frigorifique des corps et de l'air, la crémation ainsi que le traitement des fumées.

¹ «Mémorial 169^e année»: Proposition, 3844.

Proposition: rénovation du crématoire de Saint-Georges

La quasi-totalité des installations et des réseaux de distribution est d'origine (1974), elle n'est pas conforme aux normes actuelles et présente un état de vétusté important. Les risques de rupture d'exploitation sont, de ce fait, nombreux.

Les services municipaux sont confrontés à la nécessité de devoir remplacer de plus en plus fréquemment des composants ou installations défectueux.

Le crématoire est actuellement équipé de trois fours électriques. Un emplacement a été réservé, à l'origine, pour une quatrième ligne de four. L'installation d'un quatrième four fera partie intégrante de cette étude.

En 2008, l'installation de traitement des fumées est réalisée en conformité de l'OPair. Il apparaît aujourd'hui nécessaire de faire un traitement global de travaux afin de répondre également aux attentes et normes actuelles en matière d'économie d'énergie.

Les installations techniques du crématoire de Saint-Georges tombent régulièrement en panne et nécessitent un remplacement. De plus, une remise aux normes des équipements est impérative du fait de nouvelles exigences environnementales et énergétiques. C'est particulièrement le cas pour le rejet de fumées des chaudières, pour les fluides frigorigères des équipements froids, ainsi que pour divers équipements tels que le récupérateur de chaleur sur l'air vicié constitué d'ailettes en amiante.

L'enveloppe du bâtiment est mal isolée et les menuiseries ne sont pas en bon état. Le projet de rénovation de l'enveloppe devra être basé au minimum sur les exigences de la nouvelle loi sur l'énergie L 2.30.01 et atteindre un niveau de haute performance énergétique.

Présentation de la proposition

Audition de M. Meylan, chef du Service des bâtiments, M. Breda, chef du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire, M. Escher, architecte, responsable de projet, et M. Hiltbrand, ingénieur thermicien au Service de l'énergie

M. Breda nous explique que la vétusté des installations du crématoire et les pannes fréquentes mettent en situation délicate l'équipe d'un service qui n'a pas le droit à l'erreur. Il importe de fournir aux collaborateurs et aux administrés un cadre adéquat et des installations en état de marche. Le Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire traite environ 2200 décès par année dans des conditions difficiles inhérentes aux installations vieillissantes.

M. Meylan poursuit en expliquant que cette proposition a pour but de préparer la rénovation de l'enveloppe du bâtiment du crématoire et de ses installations techniques. Il fait remarquer que Saint-Georges dispose de l'unique crématoire

du canton et des environs, soit un bassin de population de 500 000 personnes. L'équipement doit être complété par un quatrième four. L'enveloppe du bâtiment doit aussi être traitée de manière à répondre aux exigences des normes énergétiques. Des installations destinées à la création et à la récupération de chaleur doivent aussi être posées.

M. Hiltbrand expose le programme énergétique de l'étude. Conformément à l'objectif «100% renouvelable en 2050», le chauffage du bâtiment passera du fossile à d'autres sources. La chaleur récupérée des machines et des fumées du crématoire devra fournir 40 à 50% des besoins, le reste sera fourni par des pompes à chaleur alimentées par de l'électricité photovoltaïque.

Questions des commissaires et demandes de précisions

Un commissaire souhaite connaître la fréquence d'utilisation des incinérateurs, afin de mesurer la pertinence d'installer un quatrième four.

M. Breda répond que 70% des personnes décédées sont incinérées sur les 2200 décès traités par le Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire, auxquels il faut ajouter ceux qui sont acheminés au centre par les agences funéraires privées. Arithmétiquement, la fréquence serait de cinq à six incinérations par jour.

Un commissaire souhaiterait connaître le nombre de personnes incinérées chaque année depuis 1974, de sorte à pouvoir établir une moyenne annuelle. La réponse écrite est jointe au présent rapport.

Un commissaire observe que les fours actuels fonctionnent à l'électricité, dont le bilan énergétique n'est pas toujours exemplaire.

MM Breda et Escher signalent que les fours doivent chauffer à 600°C et monter rapidement jusqu'à 1300°C, ce qui suppose une technologie particulière. M. Hiltbrand explique que l'étude permettra d'examiner d'autres technologies que celle des fours actuels. La possibilité d'élargir l'objectif «100% renouvelable en 2050» aux fours sera également étudiée. A priori, cependant, il est envisagé d'alimenter le quatrième four au gaz, afin de garantir le fonctionnement du crématoire lors d'une coupure électrique.

Un commissaire souhaiterait connaître, dans la perspective d'amortir les coûts, le montant que facture la Ville aux demandes d'incinération.

M. Breda répond qu'une incinération est actuellement facturée 355 francs et que ce montant ne couvre pas les coûts réels de l'opération.

Un commissaire souhaiterait savoir quelles mesures seront prises pour continuer à assurer les crémations pendant les travaux.

Proposition: rénovation du crématoire de Saint-Georges

M. Escher explique que deux fours doivent fonctionner quelle que soit la situation. Ce sont surtout les cérémonies funèbres qui seront décentralisées. M. Meylan poursuit que, pendant les travaux à Saint-Georges, les cérémonies et les installations frigorifiques continuent à Châtelaine et aux Rois, alors qu'un lieu provisoire pour les cérémonies sera aussi installé sur le site de Saint-Georges.

Vote et conclusions

La proposition PR-939 a été votée à l'unanimité des membres présents. En conclusion, la majorité de la commission des travaux et des constructions vous demande d'accepter le projet de délibération ci-dessous. (*Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.*)

Annexe: courrier de l'administration sur le nombre de crémations

EVOLUTION NOMBRE DE CREMATIONS REALISEES AU CENTRE
FUNERAIRE DE ST-GEORGES ENTRE 1976 ET 2011

Années	Total des incinérations
1976	1620
1977	1709
1978	1810
1979	1783
1980	2065
1981	2145
1982	2201
1983	2152
1984	2286
1985	2302
1986	2209
1987	2170
1988	2183
1989	2118
1990	2225
1991	2203
1992	2204
1993	2175
1994	2312
1995	2184
1996	2358
1997	2300
1998	2320
1999	2311
2000	2233
2001	2189
2002	2339
2003	2413
2004	2271
2005	2391
2006	2261
2007	2385
2008	2416
2009	2394
2010	2484
2011	2401

M. Christian Zaugg, président de la commission des travaux et des constructions (EàG). Chers collègues, voici donc l'une des premières propositions faisant partie d'un ensemble de crédits qui vous seront soumis concernant les cimetières. Il est en effet important que la Ville rénove ses cimetières et qu'elle s'en occupe vraiment. Je remercie donc d'ores et déjà le Conseil municipal de bien vouloir voter ce crédit, et le magistrat de nous l'avoir présenté.

M. Luc Broch, rapporteur (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je crois que l'actualité nous a un peu précédés pour traiter ce point. J'imagine que le magistrat a plus d'informations que moi à ce propos, mais, enfin, ce crédit d'étude pour la rénovation du crématoire de Saint-Georges est un bon indice de l'état de vétusté de certaines installations de la municipalité.

Ce crédit d'étude a été déposé au mois de décembre, le rapport a été rendu au mois de mai, mais nous ne traitons ce point que maintenant; alors, c'est aussi assez symptomatique de notre force de réactivité par rapport aux crédits d'études qui nous sont proposés, d'autant que l'on se trouve aujourd'hui face à des problématiques largement plus graves que celles qui sont expliquées dans ce rapport.

En résumé, il s'agit là de rénover cette partie du cimetière Saint-Georges qui comprend le crématoire. Pour reprendre les grandes lignes du rapport, ce dernier a été bâti en 1974 – il y a près de quarante ans – et, depuis, il n'a connu aucune rénovation conséquente, si ce n'est quelques rafistolages de-ci de-là. En outre, ce crématoire ne répond plus, aujourd'hui, aux normes liées notamment à la pollution de l'air. Cela nécessite donc des travaux importants. Je vous donne quand même un chiffre: en 1976 il y avait 1620 incinérations dans ce crématoire contre 2401 en 2011, avec les mêmes installations. Actuellement, il y a trois fours électriques. L'idée de ce crédit d'étude, c'est d'en rajouter un quatrième, de mettre toutes les installations aux normes, notamment énergétiques, en faisant en sorte qu'une partie de la chaleur produite par ces fours soit récupérée par des pompes à chaleur pour produire de l'énergie. Une partie de ce crédit d'étude vise encore à revoir l'aménagement de ce bâtiment, notamment au niveau des fenêtres, puisqu'il ne répond pas non plus aux normes à ce niveau.

Ce crématoire de Saint-Georges répond pratiquement à l'ensemble du bassin genevois, qui compte à peu près 500 000 personnes; il est donc nécessaire et urgent de voter ce crédit d'étude afin que ces travaux puissent être menés à bien le plus rapidement possible.

Premier débat

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il est évident que nous allons voter ce crédit d'étude. Il nous paraît impor-

tant que des installations aussi importantes que le crématoire du cimetière Saint-Georges soient entretenues. Effectivement, après quarante ans – le rapporteur nous l'a très bien expliqué – il y a des problèmes d'entretien, des problèmes d'adaptation aux normes Minergie et par rapport à la récupération de chaleur. Je crois que c'est d'autant plus important de le faire que – selon l'information que nous a transmise M^{me} la conseillère administrative Esther Alder en début de séance – si nous étions victimes aujourd'hui d'une inondation, nous serions obligés de transférer la crémation du défunt à Lausanne. C'est dommage! C'est attristant pour les familles, c'est attristant pour le système.

Il est donc évident qu'il faut s'activer rapidement sur ce dossier. Nous pouvons d'ailleurs regretter la lenteur avec laquelle ce dernier a évolué pour parvenir jusqu'à nous – vous l'avez souligné, Monsieur le rapporteur – puisqu'il a fallu presque une année pour que ce dossier soit traité. C'est dommage! Beaucoup d'installations à Genève doivent pouvoir fonctionner. On a besoin qu'elles fonctionnent correctement pour le bien de nos concitoyens. Travaillons donc un peu plus vite!

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, beaucoup de choses ont été dites, mais je profite quand même – en vue du budget que nous aurons à traiter en fin d'année – de vous rendre attentifs à cette problématique, qui est d'ailleurs une problématique générale qui concerne l'ensemble de notre patrimoine, à savoir que, comme d'autres édifices publics, ce crématoire n'a non seulement pas été entretenu régulièrement tous les vingt ans, mais il n'a malheureusement pas été adapté à l'évolution de notre société, et notamment à sa culture. Je le regrette, car nous avons un gros effort à fournir maintenant – vous l'avez vu – et je vous remercie de faire droit à ce crédit d'étude.

Comme on nous l'a dit, nous allons pouvoir faire des économies d'énergie. Nous allons également pouvoir changer l'enveloppe pour faire de réels travaux d'isolation. Il y aura aussi un accueil plus soutenu des familles; cela est en train d'être rediscuté avec ma collègue Esther Alder pour que cette rénovation apporte un véritable plus. Par ailleurs, on le fait avec le même nombre de collaborateurs. Depuis que je suis assis sur ce siège, nous sommes passés de 60 millions de francs d'investissements à plus de 150 millions avec le même nombre de collaborateurs. Bref, je tenais à vous rappeler tout ceci.

Je crois donc que nous avons montré notre efficience, et qu'il ne faudra pas céder aux sirènes qui diront qu'il faut couper dans le personnel, dans les prestations ou dans les investissements, car tout ceci représente une force importante que nous avons mise sur pied pour revoir un certain nombre d'édifices et de bâtiments. Je vous rappelle qu'on en a 800. C'est un patrimoine important. Et si on n'entretient pas ce patrimoine aujourd'hui, il coûtera plus cher en entretien demain.

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée à l'unanimité (61 oui).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 800 000 francs destiné à la rénovation de l'enveloppe et des installations techniques du crématoire de Saint-Georges, situé chemin de la Bâtie 13, parcelle N° 3326, feuille N° 93, commune de Genève, section Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 800 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 3 annuités.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour la conservation des bancs publics en ville de Genève» (P-277 A)¹.

Rapport de M. Jean-Paul Guisan.

La pétition P-277, déposée le 8 novembre 2011, a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance du Conseil municipal du 22 novembre 2011. La commission s'est saisie de cet objet le 16 janvier 2012 sous la présidence de M. Pascal Rubeli et l'a traitée lors des séances du 6 février 2012 et du 7 mai 2012. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Danaé Frangoulis et M. Léonard Jeannet Micheli, que la commission remercie pour la qualité de leur travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Documentation

Les pétitionnaires ont transmis divers documents, dont la publication trimestrielle de leur société «alerte», ainsi qu'un article de la *Tribune de Genève* paru le 9 août 2011. Ils ont invité les commissaires à consulter le site de leur société <http://www.patrimoinegeneve.ch> ainsi que le site de la Société suisse <http://www.patrimoinesuisse.ch>. Par ailleurs, une présentation PowerPoint a été préparée par M. Brulhart, architecte au Service de l'aménagement urbain et de la mobilité.

Travaux de la commission

Séance du 6 février 2012

Audition de M. Robert Cramer, président de la société Patrimoine suisse Genève (PSG), accompagné de M^{me} Isabelle Brunier, historienne, et de M. Michel Brun, membre du comité et du bureau de PSG, pétitionnaires

M. Cramer explique que Patrimoine suisse Genève a été alerté lorsque le comité a su que la Ville de Genève projetait de remplacer de façon systématique tous les bancs de la ville par un modèle uniforme, à savoir le banc Léman, sur un budget de 1 000 000 de francs. L'association n'était pas opposée à ce que les bancs soient plus nombreux et confortables. Il lui est simplement apparu que ce n'était pas la meilleure des solutions que de remplacer autant de bancs intéres-

¹ «Mémorial 169^e année»: Commission, 2545.

Pétition: pour la conservation des bancs publics en ville de Genève

sants comme celui de la Treille, sans réflexion plus profonde sur la raison d'être de ces bancs – l'uniformité n'étant pas forcément un progrès.

M^{me} Brunier précise qu'elle intervient en tant qu'historienne. Les bancs de Genève apparaissent dès le XVII^e siècle, leur peinture verte remontant au XVIII^e siècle. Ils appartiennent à un patrimoine issu de politiques d'aménagement successives qu'il faut identifier et dont il faut découvrir la logique interne avant de les remplacer. C'est particulièrement le cas pour les bancs des périmètres protégés, comme le parc des Croupettes. L'association a aussi été alertée par le fait que cette question des bancs a déjà été évoquée depuis 2007 et, notamment, par la proposition PR-887 de mai 2011 demandant l'achat de 1000 bancs, 200 pour des nouveaux emplacements et 800 pour le remplacement de bancs existants, proposition refusée par le Conseil municipal au mois de mai 2011. Or, l'été dernier, la presse annonçait que la Ville lancerait un appel d'offres pour obtenir ces bancs. La procédure d'acquisition est donc en marche alors que l'étude historique promise dans le cadre de la proposition de 2007 n'a pas encore été réalisée.

M. Brun, pour sa part, dit qu'il a été choqué par cette décision. Les bancs du parc Bertrand sont magnifiques, à part leur nouvelle peinture brune. Par ailleurs, les socles en béton sur le quai Wilson n'y ont pas leur place en dehors des expositions extraordinaires pour lesquelles ils sont destinés. Le souci, positif, de l'association est de sensibiliser les commissaires à la question de l'esthétique.

Questions des commissaires

Une commissaire signale que, dans sa réponse à la motion M-718 du groupe socialiste qui demandait d'appliquer des critères cohérents en matière de mobilier urbain, le Conseil administratif mentionne un document stratégique évolutif relatant un concept directeur concernant le mobilier urbain.

Les pétitionnaires sont au courant de l'existence de ce document, qui fait aussi mention d'une étude historique dont les résultats ne leur ont pas été transmis. L'étude qu'ils souhaitent doit simplement permettre d'identifier quels bancs vaudraient la peine d'être conservés en raison de leur valeur historique.

M^{me} Brunier précise qu'il s'agit de rechercher dans les archives les attestations de la présence de certains bancs. Les documents comptables et l'iconographie permettent de savoir facilement quels bancs appartiennent à quelle période et de déterminer ceux qui méritent d'être préservés. Cela concerne déjà tous les emplacements qui sont des anciens bastions: la Terrasse Agrippa-d'Aubigné, le bastion Saint-Antoine, etc. Le périmètre de la Vieille-Ville compte également beaucoup de bancs à empiètement de roche. Cette étude permettra de préserver une logique dans tous les lieux qui y seront identifiés, sans qu'il soit nécessaire d'entrer dans les motifs.

Pétition: pour la conservation des bancs publics en ville de Genève

Il est demandé aux pétitionnaires comment ils envisagent de résoudre le conflit entre la rationalisation de la mise en œuvre et la conservation d'une esthétique spécifique à certains lieux.

M. Cramer répond que, si la question du surcoût de l'entretien de bancs non remplacés est des plus nécessaire, elle doit cependant être précédée par une réflexion initiale sur l'esthétique: la Ville de Genève entend-elle s'inscrire dans un esprit d'homogénéisation ou de cohabitation entre moderne et ancien.

Il est demandé aux pétitionnaires s'ils ont consulté d'autres associations que la leur, telles que les associations d'ânés, de quartier, etc., c'est-à-dire de personnes directement concernées par les bancs.

Il leur est répondu que ce n'est pas le cas, mais que Patrimoine suisse Genève n'a pas non plus été approché par ces associations.

Séance du 7 mai 2012

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M^{me} Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité et de M. Claude Brulhart, architecte

Pour le magistrat, l'idée est de sauver les bancs qui peuvent l'être, mais il est hors de question de les refaire à l'identique. Les objectifs de son département semblent être les mêmes que ceux de la pétition. M. Brulhart partage cet avis. Les services municipaux concernés par le mobilier urbain (à savoir, le SEVE, le Service d'aménagement urbain, la Conservation du patrimoine architectural et le Service du génie civil) travaillent de concert sur le projet de remplacement des bancs. Aucun banc potentiellement historique ne sera supprimé sans préavis favorable de la Commission des monuments, de la nature et des sites. Le remplacement va se faire de manière progressive. La proposition PR-887 indiquait clairement que les bancs historiques, ou ayant une certaine valeur patrimoniale, ne seront pas supprimés. M. Pagani rappelle que la proposition est issue des travaux et des décisions prises dans deux groupes de travail interdépartementaux chargés de la gestion et de la rationalisation du mobilier urbain en Ville de Genève, ainsi que d'un groupe de travail s'intéressant en particulier à la question des ânés. Par ailleurs, une étude historique sur les bancs a été réalisée suite à une demande faite par le Conseil municipal, en rapport avec la motion M-718.

Questions des commissaires

Les questions et remarques des commissaires ont notamment porté sur les associations consultées, les critères permettant de qualifier d'historique un banc,

Pétition: pour la conservation des bancs publics en ville de Genève

l'existence d'une étude sur la question, les instances chargées de trancher ces questions. Certains commissaires ont émis des craintes sur la volonté d'homogénéisation et de standardisation du mobilier urbain.

Interrogé sur la possibilité de disposer d'une liste des associations s'occupant des handicapés ou ayant été consultées, M. Brulhart précise que le SEVE est plus à même de fournir une liste exhaustive, mais qu'une collaboration étroite existe avec l'Association Handicap Architecture et Urbanisme, association faitière regroupant plusieurs associations.

M^{me} Giraud indique que l'Association Patrimoine suisse a été contactée lors des diverses études concernant le patrimoine digne d'être conservé. Ils sont surtout sollicités lors d'études concernant des sites protégés, mais ils ne peuvent pas répondre dans tous les cas, vu le manque de moyens à disposition de cette association. Cette association n'a pas été sollicitée dans le cadre de l'étude concernant les bancs, parce qu'il s'agit d'une étude casuistique, et que ses services n'ont pas l'habitude de faire appel à l'association dans ce genre de cadre. Quant aux critères de sélection, elle ne peut les expliciter. Ses services ont fait appel à des experts afin de procéder à cette étude. M. Brulhart signale qu'il n'est pas nécessaire qu'un objet mobilier soit particulièrement ancien pour pouvoir être considéré comme historique.

M. Pagani précise qu'il y a, en Ville de Genève, une Unité conservation patrimoine qui engage trois historiens de l'art, et que cette unité est capable d'avoir un regard pertinent sur la dimension historique de certains objets.

Une commissaire relève qu'il y a eu, dans le cadre de la proposition PR-887, une étude afin de répertorier les sites dignes d'intérêt, et demande quelle était l'instance chargée de trancher à ce sujet. M. Brulhart explique que ce sont les différentes instances s'occupant du patrimoine qui ont dressé cette liste, qui n'est pas nécessairement figée. M^{me} Giraud indique que cette liste sera publiée dès que son étude sera terminée.

M^{me} Giraud précise que la Ville a la volonté de diversifier les usages, soulignant que ces bancs sans dossier sont implantés dans des endroits où se trouvent également des bancs avec dossier.

Un commissaire reprecise qu'une des grandes craintes des pétitionnaires est la standardisation du mobilier urbain. S'il ne doute pas que la Ville n'a pas une volonté d'uniformisation, il a pu remarquer que la plupart des nouveaux bancs sur le domaine public sont des bancs du modèle Léman. Cette standardisation relève-t-elle une volonté politique qui donne une priorité à l'esthétique ou est-elle justifiée par des considérations économiques?

M. Pagani indique qu'il y a une volonté en Ville de Genève de donner une certaine unité au mobilier urbain dans la rue. Néanmoins, les parcs font excep-

Pétition: pour la conservation des bancs publics en ville de Genève

tion à cette règle, ces parcs étant souvent significatifs d'une certaine époque. M^{me} Giraud précise que, sur certains lieux, les mandataires sont libres de faire des propositions, et qu'il n'y a donc pas de standardisation systématique.

Réponses aux questions portant sur le nombre de bancs et sur des emplacements précis qui ont une valeur historique et esthétique

M^{me} Giraud signale que certains éléments mobiliers sont déjà des sortes d'emblèmes, comme le banc panoramique, ou le banc de la promenade de la Treille, et qu'il n'est pas question de les supprimer. Certains parcs, comme celui des Crochettes, ont un charme particulier, et les autorités auront tendance à y mettre les bancs historiques afin qu'ils ne soient pas isolés. L'uniformisation du mobilier urbain n'a jamais été la volonté de la Ville. Lors du réaménagement d'un périmètre, les autorités prennent contact avec les différents usagers potentiels afin d'évaluer les besoins et les requêtes spontanées sont également prises en compte.

A la question d'un commissaire qui demande si un traitement particulier est envisagé pour le banc circulaire du parc Bertrand, M^{me} Giraud répond qu'il serait mieux indiqué de poser la question au SEVE. Selon M. Brulhart, ce banc devrait vraisemblablement jouir d'un traitement particulier, vu sa valeur historique.

Les bancs installés sur les rues et les parcs de la ville sont au nombre de 4000.

Discussion

Aux yeux d'une minorité de commissaires, les demandes de la pétition sont satisfaites ou vont l'être et proposent par conséquent son classement. La pétition a été formulée à un moment où il n'y avait pas encore eu d'étude historique. Chaque époque a standardisé à sa façon et il ne faut pas craindre de laisser notre trace dans le patrimoine genevois. Les bancs sont faits pour les usagers, notamment les personnes âgées, et non l'inverse.

Les autres commissaires sont pour le renvoi au Conseil administratif. Certains n'ont pas été convaincus par les auditions et ont encore des craintes au sujet de la volonté de standardisation ou d'uniformisation. Le charme des différents quartiers doit être mieux défendu. Il semblerait judicieux de maintenir une certaine pression afin d'être assuré que les autorités prendront en compte les demandes de la pétition P-277.

Certains commissaires regrettent que des associations telles que Patrimoine suisse, Action patrimoine vivant, l'AVIVO et des associations de quartier n'aient pas été consultées dans le cadre de l'étude. Au final, cependant, aucune autre demande d'audition n'est soumise au vote.

Pétition: pour la conservation des bancs publics en ville de Genève

Une recommandation est proposée: «La commission recommande au Conseil administratif que tous les bancs installés par la Ville soient munis de dossiers.» Une commissaire ne voit pas le lien entre la recommandation et la pétition et précise que son refus ne traduit pas une opposition à cette idée.

Vote

La pétition P-277 est renvoyée au Conseil administratif par 6 oui (1 UDC, 1 EàG, 2 MCG, 1 S, 1 Ve) contre 5 non (1 DC, 3 LR, 1 Ve).

La recommandation est refusée par 5 non (1 UDC, 3 LR, 1 Ve) contre 4 oui (1 Ve, 1 DC, 2 MCG) et 2 abstentions (1 S, 1 EàG).



société d'art public

P-277

PATRIMOINE SUISSE, GENÈVE

ruelle du Midi 10
case postale 3660
1211 Genève 3tél. 022 786 70 50 fax 022 786 78 07
info@patrimoinegeneve.ch
www.patrimoinegeneve.ch

PETITION

Pour la conservation des bancs publics en Ville de Genève

Les membres du comité de Patrimoine suisse Genève soussignés ont appris avec inquiétude l'intention de la Ville de Genève de remplacer 800 bancs actuellement installés dans les rues, parcs et promenades de notre ville. Justifié par une volonté d'uniformisation et de rationalisation de l'entretien, ce remplacement de différents types de bancs par le seul modèle « Léman » risque bien de faire disparaître des éléments du mobilier urbain genevois qui appartiennent, à divers titres, au patrimoine. Même les périmètres protégés, voire classés, n'échappent pas à ce projet : il suffit de voir ce qui s'est passé au Jardin Anglais, situé dans le plan de site de la Rade, ou ce qui se profile au bastion de Saint-Antoine, où le Service municipal des aménagements urbains prévoit de substituer aux anciens bancs à piétement de roche des banquettes de béton et accessoirement des chaises fixes. Notre crainte est d'autant plus vive qu'il n'existe pas encore, à ce jour et préalablement à toute intervention, d'étude historique détaillée concernant ce type de mobilier en Ville de Genève.

C'est la raison pour laquelle les soussignés demandent que préalablement à toute mesure :

- un inventaire soit effectué des bancs existants
- une étude soit faite quant à leur valeur historique
- la conformité des bancs envisagés avec le site soit étudiée.

	Prénom et nom	Adresse	Signature
--	---------------	---------	-----------

Pétition: pour la conservation des bancs publics en ville de Genève

M. Jean-Paul Guisan, rapporteur (LR). J'aimerais juste vous dire qu'une majorité de la commission s'est prononcée pour le renvoi au Conseil administratif, tandis qu'une minorité était pour le classement.

Pour la majorité de la commission, c'est surtout la crainte relative à la volonté d'uniformiser et de standardiser le mobilier urbain qui a motivé le renvoi au Conseil administratif, car cette dernière souhaitait maintenir une certaine pression pour être sûre que les autorités prendraient en compte les demandes des pétitionnaires. Pour sa part, la minorité de la commission, dont le Parti libéral-radical, était en faveur du classement, parce que nous trouvions légitime de donner un certain style au mobilier urbain. En effet, chaque époque a été marquée par un style et, par conséquent, si on veut préserver le style des époques, on doit aussi – c'est légitime – pouvoir préserver et valoriser un style avec une certaine uniformité, une certaine unité, qui est celui de l'époque actuelle.

En outre, la pétition a été formulée à un moment où il n'y avait pas encore eu d'étude sur l'histoire des bancs à Genève. C'était un autre argument pour le classement. Cette étude existe maintenant, et on a pu voir, à travers les auditions que nous avons eues, que toutes les demandes de la pétition étaient satisfaites.

En outre, en relisant mon rapport, je me suis fait une réflexion. Je me suis dit qu'on aurait peut-être aussi besoin d'une étude historique sur certains mobiliers urbains, pas du mobilier urbain d'extérieur, mais celui qui se trouve à l'intérieur, par exemple dans les bureaux de l'administration ou de nos conseillers administratifs. On pourrait étudier les différents styles, à différentes époques, des chaises et des fauteuils de bureau pour savoir si certains d'entre eux favorisent la tendance à vouloir s'asseoir sur les décisions du Conseil municipal ou celles de certains de ses collègues...

M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve). Les Verts soutiendront le renvoi de cette pétition au Conseil administratif, car les pétitionnaires veulent simplement trouver un équilibre entre la rationalisation du mobilier urbain d'un côté et, de l'autre, l'esthétique de la Ville de Genève. Beaucoup de Genevois et beaucoup d'étrangers se plaignent parfois que cette esthétique-là ait été entachée ces dernières années et, typiquement, pour les Verts, l'évolution de ce mobilier urbain est un très bel indicateur. C'est pourquoi nous souhaitons rester extrêmement attentifs à cette diversité des quartiers, de l'histoire. Les débats en commission ont été assez intéressants et très circonstanciés. Nous invitons tous nos collègues à renvoyer cette pétition au Conseil administratif.

M. Robert Pattaroni (DC). Comme vous le constatez, Monsieur le président, notre parti, par mon intermédiaire, a considéré le jour même du débat en

Pétition: pour la conservation des bancs publics en ville de Genève

commission que, vu les bonnes explications que nous avons reçues, la pétition n'était plus forcément nécessaire. Cela dit, dans notre parti, nous réfléchissons. Finalement, on parle de conservation – c'est une bonne chose – mais, en fait, nous nous sommes aperçus qu'en Ville de Genève il y avait des places ou des lieux grand public où il n'y a pas de banc. Comme je vous connais, Monsieur le président, je pense que vous allez assez souvent à la place du Molard. Eh bien, savez-vous combien de bancs il y a à la place du Molard? Il y en a un. Il est en pierre, il a quatre places et il est tourné du côté du Bon Génie – je ne sais pas pourquoi – mais, sur la place même, on ne peut pas s'asseoir gratuitement.

Alors, c'est un message que je pense adresser à M^{me} Esther Alder, qui connaît bien M. Pagani, qui est soucieuse de la santé sociale du peuple genevois, et qui pourra le lui transmettre: il ne s'agit pas seulement de conserver, mais de promouvoir. De plus, je présente une recommandation au sujet des dossiers:

Projet de recommandation

«Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de veiller à ce que les bancs installés par la Ville de Genève, dans la mesure du possible et selon les lieux, soient munis d'un dossier.»

C'est clair que, quand on se promène en ville, notamment dans les parcs, il y a plein d'exemples de mobilier, que l'on peut qualifier de bancs, qui n'ont pas de dossiers, et qui vont bien pour une large part de la population. Mais ce ne serait pas une raison, au cas où le Conseil administratif serait un peu minimaliste, de ne pas prendre en compte le fait qu'une partie non négligeable de la population, même les enfants, apprécie que les bancs aient des dossiers. Finalement, le Parti démocrate-chrétien renverra cette pétition au Conseil administratif avec la recommandation qui l'accompagne.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Je ne vais pas me prononcer ni sur le côté esthétique ni sur le côté historique de ces bancs, mais je tiens juste à relever que je suis abasourdi par le prix de chaque banc, qui s'élève à 1000 francs pièce. Honnêtement, est-ce que nous ne sommes pas en train d'exagérer, voire même de délirer? Certes, les bancs ne sont qu'une petite partie du budget de la Ville, mais peut-être y a-t-il là un sursaut d'orgueil à avoir, car 1000 francs le banc, c'est relativement cher, Mesdames et Messieurs. Je voulais juste attirer votre attention sur ce sujet.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Le Mouvement citoyens genevois votera en faveur de cette pétition, d'autant plus que nous sommes une ville internatio-

Pétition: pour la conservation des bancs publics en ville de Genève

nale – je vous le rappelle – que nous sommes très visités par des gens du monde entier, qu’il y a des places à découvrir, où, malheureusement, il manque encore des bancs pour pouvoir se reposer agréablement et pour provoquer un peu la rencontre des habitants.

En effet, les habitants auraient ainsi l’occasion de descendre de leur appartement et de se rencontrer. Cela créerait une animation rurale sympathique. Et peut-être que cette animation rurale sympathique ferait en sorte que les gens non sympathiques n’y trouveraient pas un certain confort. Ce serait donc peut-être bien un moyen de permettre à la population de se réunir d’une façon sympathique – je le répète – à l’encontre des gens qui ne sont pas du tout sympathiques, mais qui peuplent nos ruelles et certaines places, d’où on aimerait bien qu’ils partent, puisqu’ils y font du commerce très illicite.

Sur ce, je vous rappelle aussi que la population est vieillissante, et qu’on ne bloque pas un ancien dans son appartement parce qu’il ne sert plus à rien et qu’il est à la retraite. Il peut très bien descendre dans la rue, s’asseoir et converser avec ses voisins, les concitoyens, et les enfants aussi. C’est pourquoi nous soutiendrons cette prolifération de bancs en ville de Genève, qui est salutaire pour nous tous.

M^{me} Martine Sumi (S). Je me permets juste de replacer le dépôt de cette pétition dans son contexte chronologique. On parle depuis 2007 d’effectuer une étude historique de tous les bancs qui existent en ville. C’est la réponse du 14 avril 2010 à une motion, la M-718, acceptée par le Conseil municipal, qui annonçait le lancement de cette étude. Par la suite, la proposition PR-887 demandait l’achat de 200 bancs et le remplacement de 800 autres sur un total de 2500 bancs. Notre plénum a refusé cette proposition le 17 mai 2011.

L’association qui a lancé la pétition P-277 a été alertée par le fait que cette question-ci était déjà évoquée depuis 2007, que la proposition du Conseil administratif a été refusée par notre Conseil, mais que, l’été passé, la presse a annoncé que la Ville lançait un appel d’offres pour obtenir ces bancs. Il se trouve que l’un des principaux soucis des pétitionnaires, c’est l’uniformisation qui est ressortie de cet appel d’offres. Or, la procédure d’acquisition est en marche, mais l’étude historique qui avait été proposée dans la réponse à la motion de 2007 n’a toujours pas été réalisée. En tout cas, on n’en a jamais vu la couleur.

Nous vous invitons à renvoyer cette pétition au Conseil administratif pour que cette étude avance sérieusement, pour que nous ayons des critères de choix de bancs – ce que les aînés et les moins aînés attendent de leurs vœux – et pour que ceux-ci fassent vraiment l’objet d’une réflexion, et non pas d’un marché de gros sans réflexion.

M. Jean-Paul Guisan (LR). Je me suis renseigné auprès de M. Brulhart, l'architecte responsable de cette étude historique sur les bancs. Il m'a dit qu'elle était prête, mais qu'il y avait encore quelques petites corrections qui devaient être validées par les gens du service. D'autre part, pour répondre à certaines craintes – elles n'ont pas été évoquées, mais on pourrait aussi les citer – dans tous les cas les bancs historiques très particuliers comme les bancs circulaires, qu'ils soient à la promenade de la Treille ou au parc Bertrand, seront bien sûr protégés; ils seront même plutôt rénovés.

M. Christian Zaugg (EàG). Dire qu'un montant de 1000 francs pour un banc est totalement excessif, personnellement, je trouve cela un peu incroyable – vous transmettez à mon collègue Alain de Kalbermatten, Monsieur le président – car, franchement, lorsque l'on se rend dans les grandes surfaces dans le but d'acheter une table en bois ou un canapé, on est vite dans ces prix-là!

M. Alain de Kalbermatten (DC). 1000 francs pour un banc, moi, je trouve cela relativement excessif quand on sait qu'on peut trouver des bancs, pour la même facture, de l'ordre de 400 francs! Je ne vois pas pourquoi on devrait payer 1000 francs et se dire que tout se passe bien dans le meilleur des mondes alors qu'on peut très bien avoir des bancs pour 400 francs! Le magistrat le sait parfaitement. Il y a eu un appel d'offres – c'est exact – et dans cet appel d'offres, il a reçu une offre de l'ordre de 400 francs le banc. Donc, je demande maintenant au magistrat Pagani – s'il s'en souvient, bien sûr, puisque tout cela date un peu – s'il peut se replonger dans ses archives, sortir ce chiffre de 400 francs le banc, et nous dire pourquoi il préfère un banc à 1000 francs.

M. Rémy Pagani, maire. Il y a deux volets dans cette affaire, Monsieur le conseiller municipal. Il y a d'abord la protection du patrimoine, et vous le savez. Nous entretenons au maximum les bancs, sauf que, quand on fait de la planche à roulette sur un banc circulaire, Mesdames et Messieurs, il ne faut pas s'attendre, à moins de prendre la brosse à risette et d'y aller avec les brucelles, à ce que l'on puisse rénover un banc qui a subi les affres des sports urbains! C'est la réalité, mais on fait tout pour y remédier. Il y a une équipe qui est dédiée à cette sauvegarde des bancs.

En outre, comme vous l'avez dit, Monsieur le conseiller municipal, nous venons quasiment à bout de l'inventaire complet de ces bancs historiques. Je parle par exemple des bancs avec des socles en pierre, qui sont de très beaux bancs, mais qui ne sont pas très confortables, il est vrai, pour des personnes âgées. Toujours est-il que nous les sauvegardons. Je parle aussi du banc panoramique

Pétition: pour la conservation des bancs publics en ville de Genève

qui se trouve vers la Croix-Rouge où, là aussi, des citoyens se sont plaints qu'on l'avait enlevé: nous ne l'avons pas enlevé; nous l'avons déplacé pour le rénover, et nous allons le remettre. Tout ça, je pense, est sous contrôle.

En revanche, vous avez cru bon de refuser les nouveaux bancs sous prétexte que les choses n'étaient pas claires – j'en conviens – concernant la protection des bancs anciens. Toujours est-il qu'il y a beaucoup de personnes âgées dans notre ville qui ont besoin de s'asseoir avec leurs commissions, ou pour reprendre un peu de souffle, ou même pour voir passer la vie devant elles. C'est tout à fait normal. Alors, nous avons fait un appel d'offres pour 1000 bancs; j'en ai attribué 500 à la Compagnie des Rues parce qu'il y avait – entre guillemets – un «monopole». Cela dit – et c'est une information que je vous donne – nous avons réussi à casser ce monopole, dans le sens où nous avons repris la propriété intellectuelle de ces bancs, puisque c'est nous qui avons aidé à leur création. Quant à l'autre lot, nous l'avons attribué aux Etablissements publics pour l'intégration (EPI). D'ailleurs, l'ensemble des bancs risque d'être fait sur Genève par cette association qui s'occupe de handicapés. Alors, c'est peut-être un peu cher, Monsieur de Kalbermatten, mais d'une part ce sera fait par des handicapés et, d'autre part, les bancs doivent pouvoir subir les actes d'incivilités. Or, je ne pense pas qu'un banc – pas plus qu'une table, d'ailleurs – que vous irez acheter à un grand distributeur et qui passera toute l'année dehors, tiendra le coup comme ceux qui sont mis aujourd'hui à disposition de la population. On garantit ces bancs au moins pour dix ans. Il y a peu de bancs, Monsieur de Kalbermatten, qui résistent tant aux intempéries qu'aux incivilités, et celles-ci, malheureusement – je le regrette – sont devenues monnaie courante.

M. Guy Dossan (LR). J'aimerais juste faire une petite remarque. Je pense que ce plénum perd beaucoup de temps dans des détails de ville riche. Il faut être réaliste, nous parlons de bancs, alors, que ce soit 1000, 2000 ou moins... Pourquoi la Ville réinvente-t-elle toujours la roue? C'est la chose qui ne va pas, je pense. Il faut qu'on crée un banc Genève! Il faut qu'on crée des jeux pour enfants Genève! Il faut qu'on crée des bacs à fleurs Genève! Et à chaque fois on nous dit qu'il y aura des *royalties*, puisque d'autres villes du monde voudront probablement les acheter! Jusqu'à maintenant, dans les comptes de la Ville, nous n'avons pas beaucoup vu de *royalties* retomber pour du mobilier urbain que nous avons créé, raison pour laquelle je disais que nous avons peut-être des soucis de ville riche.

Je pense qu'il y a d'autres villes dans le monde qui ont fait les mêmes études que nous et, pour des bancs, je pense qu'il est inutile de faire de grandes études. Je prends l'exemple des bancs parce qu'on en parle ce soir, mais c'est la même chose pour tout le mobilier urbain. Pour les bancs historiques, d'accord, mais

Pétition: pour la conservation des bancs publics en ville de Genève

pour les nouveaux bancs, je pense qu'on pourrait peut-être aller regarder ce qui se fait ailleurs, qu'on pourrait acheter ce qui se fait sur le marché, et qu'on ne devrait pas toujours vouloir faire quelque chose de nouveau.

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur Dossan, je ne peux pas vous laisser dire des choses pareilles. Vous savez très bien, par exemple pour les poubelles, que nous n'avons pas créé une poubelle exceptionnelle pour Genève. A ma demande, nous avons cherché dans les catalogues. Et j'ai imposé la poubelle jaune que tout le monde connaît, et que tout le monde reconnaît comme étant une poubelle exceptionnelle... (*Remarques.*) Sauf que, Monsieur Dossan, vous conviendrez que l'alignement à la Treille de ces poubelles jaunes n'a pas bonne façon sur un reportage photographique d'un Japonais qui passerait par là! J'ai donc demandé – je vous l'annonce, c'est un *scoop* – à les carrosser en noir. La première de ces poubelles a été mise sur l'île Rousseau. Elle fera 110 litres. C'est un devoir, Monsieur. (*Exclamations.*)

J'en viens maintenant au fond de l'affaire. Vous ne pouvez pas trouver d'autres villes splendides qui n'aient pas une ligne de mobilier. On a beaucoup décrié les caissettes à journaux. A raison. Nous avons trouvé une ligne pour les caissettes à journaux. C'est M. Brulhart et le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité qui ont piloté ce dossier. On a aussi beaucoup critiqué les abribus, Monsieur Dossan. Or, depuis que les nouveaux abribus ont été mis, personne ne les a critiqués. Bien au contraire! Tout le monde s'en inspire, et je peux vous dire qu'il y a passablement de communes qui nous en ont acheté au lieu de faire des études. Nous ne leur avons pas demandé de *royalties*, ce n'est pas rentré dans les caisses de la municipalité, toujours est-il qu'il y a nos abribus dans les autres communes du canton, et que nous en sommes fiers. Ils ont un petit écusson, pas celui de Genève, celui de la commune concernée. Alors, voilà, Monsieur Dossan, ne dites pas des choses qui ne sont pas justes. (*Exclamations.*)

M. Thomas Bläsi (UDC). Excusez-moi, chers collègues, je n'y résiste pas... «Les gens qui voient de travers pensent que les bancs verts qu'on voit sur les trottoirs sont faits pour les impotents ou les ventripotents, mais c'est une absurdité, car à la vérité ils sont là, c'est notoire, pour accueillir les amours débutants.» Excusez-moi, mais je trouvais cela un peu plus poétique. (*Exclamations et applaudissements.*)

Mise aux voix, la recommandation de M. Pattaroni est acceptée par 52 oui contre 3 non (5 abstentions).

Mises aux voix, les conclusions de la commission amendées sont acceptées sans opposition (56 oui et 2 abstentions).

Pétition: pour terminer l'aménagement de la place de jeu du parc de Vermont

Elles sont ainsi conçues:

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-277 au Conseil administratif, en lui recommandant de veiller à ce que les bancs installés par la Ville de Genève, dans la mesure du possible et selon les lieux, soient munis d'un dossier.

8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour terminer l'aménagement de la place de jeu du parc Vermont» (P-285 A)¹.

Rapport de M^{me} Martine Sumi.

La commission, sous la présidence de M. Pascal Rubeli, a étudié la présente pétition P-285 lors des séances des 21 mai et 4 juin 2012.

La rapporteuse remercie M. Léonard Jeannet Micheli ainsi que M^{me} Tamara Saggini de leurs précieuses notes de séances.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 21 mai 2012

Audition des pétitionnaires représentés par M^{me} Laurianne Savoy

Une centaine de personnes se sont mobilisées pour demander aux autorités de réaménager la place de jeu du parc Vermont, place sur laquelle la majeure partie des installations ont été supprimées pour des raisons de sécurité deux ans auparavant, sans qu'il n'y ait de remplacement, mis à part l'installation d'un carrousel à la place d'un bac à sable.

¹ «Mémorial 169^e année»: Commission, 5842.

Pétition: pour terminer l'aménagement de la place de jeu du parc de Vermont

Des infrastructures de type toboggan, construction en bois avec échelles de corde et bacs à sable sont particulièrement appréciés par les enfants et réjouiraient les parents pétitionnaires. Ce projet offrirait un choix plus large aux enfants et serait complémentaire à la place de jeux du parc Beaulieu, parc pour lequel il faut traverser une petite route afin de s'y rendre.

M^{me} L. Savoy est invitée par un commissaire à se constituer en association afin d'être un interlocuteur privilégié lors des différentes démarches, par exemple pour le choix des installations.

Séance du 4 juin 2012

Audition de M^{me} Esther Alder, conseillère administrative chargée du département de la cohésion sociale et de la solidarité, accompagnée de M^{me} Isabelle Widmer Bisevac, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance

Rappel est fait qu'il y a 110 places de jeux sur le territoire de la ville de Genève, places réparties sur 63 préaux et les autres dans les parcs. Le prix d'une place de jeux neuve varie entre 100 000 et 700 000 francs en fonction de la surface et la richesse des installations.

D'une manière générale pour la Ville de Genève, la magistrate et la cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance s'accordent pour relever que cette pétition aborde des besoins importants légitimes et que c'est un sujet qui leur tient particulièrement à cœur. Les contraintes sont toutefois également importantes. En effet, la législation européenne, entre autres, exige que les places de jeux soient conformes à un certain nombre de normes de sécurité. Sur l'ensemble des places de jeux, certaines infrastructures ont donc déjà dû être démontées et d'autres le seront encore. En ce qui concerne la stratégie sur les nouveaux équipements, il y a eu beaucoup de groupes de travail qui ont été créés pour discuter et faire en sorte que les places de jeux correspondent à ce que les habitants souhaitent et, récemment, des enfants ont également été concertés.

Pour le parc Vermont, M^{me} Widmer Bisevac est d'avis que l'on aurait dû mieux informer les habitant-e-s lors de l'enlèvement des objets des places de jeux. La Ville va proposer divers projets pour ne pas laisser un vide dans les places de jeux, car celles-ci favorisent la cohésion sociale et le développement des enfants.

Une proposition d'un montant assez élevé sera du reste présentée au Conseil municipal pour un investissement conséquent pour refaire des places de jeux aux normes, d'une part, et parce qu'elles sont usées au vu du succès qu'elles rencontrent. Cette proposition sera très certainement déposée en urgence afin que les travaux puissent être réalisés lors de la mauvaise saison.

Pétition: pour terminer l'aménagement de la place de jeu du parc de Vermont

Dans le parc Vermont les objets de la place de jeux ont été retirés au fur et à mesure en fonction de leur dangerosité, ce qui a provoqué chez les habitant-e-s le sentiment d'amoindrissement. Il n'est hélas pas toujours possible de renouveler les objets aussi vite que souhaité, pour des raisons de budget et de gestion de concertation.

Pour les préaux, la concertation est facilitée par les partenaires déjà existants alors que, pour les parcs, il y a une coordination à faire avec le Service des espaces verts (SEVE).

En outre, dans le parc Vermont, il y a beaucoup d'arbres dont les racines rendent difficile l'implantation de jeux. Le sentiment des habitant-e-s a sûrement été renforcé lorsque la magnifique installation de cascade et d'écluses a été coupée par le Service du génie civil, car elle fonctionnait sur le réseau d'arrosage qui n'était pas sûr. Pour l'instant, ils ont remis deux ou trois jeux, comme un tournequet et des chevaux de bois, mais ils ont rendez-vous avec le SEVE à la fin du mois de juin pour réfléchir aux possibilités techniques et, dès l'automne, le Service des écoles et institution pour l'enfance va retravailler avec les habitant-e-s sur ce projet en particulier.

Les commissaires, tour à tour, font part de leurs expériences avec leurs propres enfants et petits-enfants, tant au niveau des goûts que des risques. M^{me} Alder réexplique que la Ville de Genève est soumise aux normes européennes et ses jeux ont été listés. La Ville doit impérativement se mettre aux normes exigées.

M^{me} Esther Alder, à la question du nombre d'accidents dans les parcs et places de jeux en Ville de Genève, précise qu'un seul accident est dramatique pour la famille concernée, aussi la recherche de la sécurité est prioritaire. Toutefois tout ne peut pas être protégé et les enfants sont placés sous la responsabilité de leurs parents ou enseignant-e-s. M^{me} Widmer Bisevac ajoute qu'il y a eu deux actions en justice après des accidents.

Discussion et prises de position des partis

Tous les groupes qui ont eu l'occasion d'entendre, durant l'audition de M^{me} Esther Alder, que la Ville a d'ores et déjà prévu de compléter l'espace des jeux du parc Vermont et que la concertation est prévue en incluant, bien sûr, les pétitionnaires, sont prêts à accepter cette pétition en l'envoyant au Conseil administratif.

Toutefois, soucieux des questions de sécurité pour les enfants, une recommandation est proposée pour qu'une personne au courant des problèmes sur les types d'accidents générés par les jeux soit liée à la concertation: «La commission demande au Conseil administratif d'inclure l'avis des services d'urgence pédiatrique dans sa réflexion sur l'aménagement des places de jeux.»

2256

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2012 (soir)

Pétition: pour terminer l'aménagement de la place de jeu du parc de Vermont

Vote pour l'ajout de la recommandation

L'ajout de la recommandation à la pétition est accepté par 8 oui (2 EàG, 1 Ve, 1 S, 1 DC, 1 MCG, 2 UDC) contre 2 non (LR) et 1 abstention (S).

Vote pour le renvoi de la pétition au Conseil administratif

C'est à l'unanimité que la pétition est renvoyée au Conseil administratif dûment accompagnée de la recommandation acceptée par la commission des pétitions.

Pétition: pour terminer l'aménagement de la place de jeu du parc de Vermont

M^{me} Martine Sumi, rapporteuse (S). Il y a 110 places de jeux réparties sur 63 préaux, les autres étant situées dans les écoles de la ville. Le coût de chacune de ces places avoisine les 100 000 francs et peut atteindre 700 000 francs, selon la surface et la richesse de l'aménagement qui est proposé. Pour cette pétition, nous avons auditionné M^{me} Esther Alder, la magistrate en charge de cette thématique; elle nous a dit que le Service des écoles et institutions pour l'enfance était prêt à travailler sur le réaménagement de l'espace des jeux du parc de Vermont, et que la concertation, bien entendu, était prévue avec les pétitionnaires.

Je vous remercie de voter cette pétition pour la renvoyer au Conseil administratif. Nous y avons toutefois inclus une recommandation, car, de manière générale, les commissaires étaient soucieux qu'on pense à inclure à chaque fois l'avis des services d'urgence pédiatrique dans la réflexion sur l'aménagement des places de jeux. Je vous invite à faire de même.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Le Mouvement citoyens genevois ne s'oppose pas à ce projet, mais il faudrait prendre en compte le futur projet du périmètre de Chandieu. Il ne sert à rien de faire la même chose en haut, en bas, et au milieu. Il y a une pénétrante de verdure qui va s'établir depuis le parc Trembley jusqu'au chemin de fer. Alors, ici, on aménage une place de jeu, c'est bien, mais il y en aura une autre qui est prévue un peu plus haut sur la pénétrante verte au niveau du périmètre de Chandieu. On commence à répéter un peu trop les dépenses et les places de jeux, alors qu'on aura une pénétrante de verdure où les enfants pourront aller jouer de haut en bas à tout ce qu'ils voudront! Moi, je propose de renvoyer cette pétition P-285 à la commission des travaux et des constructions pour que celle-ci puisse l'étudier à la lumière de l'ensemble du projet lié à cette fameuse et extraordinaire pénétrante verte.

Le président. Monsieur Pastore, il s'agit d'une pétition. Par conséquent, son renvoi se fait au Conseil administratif.

M. Pierre Gauthier (EàG). Je crois que ce qui a particulièrement touché la commission dans l'audition des pétitionnaires, c'est que les jeux de la place de jeu aient été ôtés pour des questions de sécurité et qu'ils n'aient pas été remplacés pendant deux ans. Cela nous semble quand même relativement long par rapport à la nécessité qu'ont les enfants de s'ébattre sur une place de jeu. Cette situation ne doit pas durer, et c'est pourquoi nous demandons évidemment que cette pétition soit renvoyée au Conseil administratif pour que cette place de jeu puisse rapidement reprendre son nom de place de jeu et que des jeux corrects y soient installés.

Pétition: pour terminer l'aménagement de la place de jeu du parc de Vermont

C'est là la seule demande des parents, et je pense qu'il est tout à fait normal que nous y fassions droit.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Concernant l'aménagement de ces places de jeux et en particulier de celle dont il est question dans ce rapport, il est évident que le souci du Conseil administratif – et le mien en particulier – c'est de tenir compte de la population du quartier, dans un esprit participatif. Maintenant, j'avais rendu les commissaires aux travaux et aux constructions attentifs à la nécessité qu'aurait prochainement mon département de vous présenter un projet pour rénover une multitude de places de jeux sur le territoire de la Ville de Genève, puisque la plupart d'entre elles ne répondent plus aux normes de sécurité de l'Union européenne, auxquelles nous adhérons.

Alors, lorsqu'on démonte une place de jeu, il est important tout d'abord d'en informer la population – j'ai rendu mes services attentifs à cet aspect-ci – et je n'entends pas non plus qu'on attende deux ans avant de proposer d'autres équipements. J'espère donc que vous me réserverez un bon accueil lorsque je viendrai devant ce Conseil avec une proposition pour remettre aux normes de sécurité ces différentes places de jeu. Cela nécessitera de votre parlement un effort financier important en termes d'investissements, mais nous n'avons pas le choix, puisque nous devons mettre ces équipements aux normes.

Le président. Je fais maintenant voter les conclusions de la commission, assorties de la recommandation... (*Remarque.*) La recommandation a été votée en commission, vous votez donc sur l'ensemble. Pour la pétition sur les bancs, tout à l'heure, la recommandation avait été refusée en commission, c'est pourquoi elle a dû être redéposée par votre collègue Pattaroni.

Mises aux voix, les conclusions de la commission sont acceptées par 32 oui contre 8 non (20 abstentions).

Elles sont ainsi conçues:

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-285 au Conseil administratif, en lui demandant d'inclure l'avis des services d'urgence pédiatrique dans sa réflexion sur l'aménagement des places de jeux.

Pétition: autoriser l'accès à la promenade De-Warens aux chiens tenus en laisse

9. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour l'autorisation de l'accès à la promenade De-Warens aux chiens tenus en laisse» (P-276 A)¹.

Rapport de M. Jean-François Caruso.

La commission des pétitions, sous la présidence de M. Pascal Rubeli, a auditionné M^{me} Ann-Kathrin Graf, pétitionnaire, et M. Antonio Pizzoferrato, chef du Service de la sécurité et de l'espace publics, et étudié cette pétition lors des séances des 23 janvier et 30 avril 2012.

Le rapporteur remercie chaleureusement M^{mes} Danae Frangoulis et Tamara Saggini pour la clarté et la précision des notes de séances.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 23 janvier 2012

Audition de M^{me} Ann-Kathrin Graf, pétitionnaire

M^{me} Graf précise qu'elle représente les habitants et pétitionnaires. Elle souligne particulièrement la rupture des liens et contacts entre les habitants du quartier et, principalement, pour les personnes âgées qui se retrouvaient à l'occasion de la promenade de leur chien en ces lieux. Elle déplore les conséquences fâcheuses de cette interdiction quant aux liens sociaux rompus entre personnes isolées et/ou âgées et leurs voisins.

M^{me} Graf ajoute qu'il est à noter que la promenade est occupée par des jeunes venant d'ailleurs et qui, de plus, se montrent peu respectueux du lieu, mais également à l'égard des habitants fréquentant la zone en question.

Par conséquent, depuis l'interdiction, il y a une baisse de fréquentation des lieux par les détentrices et détenteurs de chien, de moindre taille en général, qui s'y rendaient.

Le fait que la promenade soit fréquentée par des personnes âgées et des habitants des immeubles voisins se retrouvant pour une pause conviviale lors de la promenade avec leur animal de compagnie, une atmosphère plus saine régnait et permettait d'instaurer une certaine cohésion sociale.

¹ «Mémoire 169^e année»: Commission, 2545.

Pétition: autoriser l'accès à la promenade De-Warens aux chiens tenus en laisse

Dès lors, on pouvait constater qu'il y avait davantage de respect concernant le maintien de la propreté et de l'ordre sur le site, tant sur les chemins que des espaces verts.

Questions des commissaires

Une commissaire se joint aux remarques du président et affirme que M^{me} Graf a effectué la défense de sa pétition comme rarement cela a été fait auparavant. Elle trouve la pétition touchante parce qu'elle est très altruiste. Elle la remercie pour son investissement et demande à M^{me} Graf si elle peut préciser le lieu de la promenade. M^{me} Graf explique la situation de la promenade sur le plan et indique que la promenade part du bout de la rue De-Warens et circule parallèlement à la rue d'Ermenonville. La commissaire indique que cette rue n'apparaît que rarement sur les cartes de la ville de Genève. M^{me} Graf indique qu'elle ne doute pas de la méconnaissance de cet endroit par beaucoup de gens. A son avis, cela peut être l'une des raisons de la mise en place d'un règlement aussi inadapté.

Une commissaire demande s'il y a du laisser-aller de la part des jeunes depuis que des personnes âgées ne fréquentent plus ces lieux. Elle indique qu'elle a constaté une forme d'auto-police entre les générations dans son quartier et elle demande s'il en va de même sur la promenade. M^{me} Graf confirme que l'équilibre se fait très bien, au contraire des lieux situés en contre-bas où des dealers sont très souvent présents, endroit où il est trop dangereux de se rendre. Les jeunes qui font la foire sur la promenade sont des petites frappes.

La même commissaire demande si des cas d'agressions de chiens envers des enfants ont été recensés à cet endroit. M^{me} Graf explique que ce sont soit des enfants en poussettes, soit des enfants assez grands et qui apprécient le contact avec les canidés qui sont amenés à passer par cette promenade. Il est rare qu'il y ait des enfants, mis à part quelques fois au mois de juin. Elle indique qu'elle n'a jamais entendu parler d'agressions. Elle admet qu'il y a des gros chiens, mais elle rappelle que les maîtres de ces espèces ne passent pas par la promenade. Au contraire, elle pense que le passage prévu par le nouveau règlement n'est pas pratique et qu'il risque de causer d'avantage de problèmes. En effet, le nouveau passage imposé par le règlement se situe très près des jeux et est le même chemin que les familles empruntent pour se rendre à la pataugeoire. La commissaire demande si les chiens sont tenus en laisse. M^{me} Graf confirme.

Une commissaire résume l'impact du règlement sur la socialisation du quartier. Elle rappelle qu'il y a une augmentation de l'isolement des personnes âgées et une augmentation du «littering», soit l'augmentation de la présence de déchets en raison de la fréquentation des lieux par une population qui n'y fait pas attention. M^{me} Graf indique qu'elle ne sait pas exactement si les déchets sont en augmentation, ce qu'elle peut dire c'est qu'il n'y en a pas moins qu'auparavant. Elle

Pétition: autoriser l'accès à la promenade De-Warens aux chiens tenus en laisse

précise qu'elle est moins au fait de ce qui s'y passe en termes de déchets puisque le règlement lui interdit désormais de s'y rendre avec son chien. La commissaire demande ce que M^{me} Graf a posé comme question au Service des espaces verts (SEVE) et quelle est la réponse qu'elle a obtenue. M^{me} Graf indique qu'elle a demandé pourquoi l'interdiction avait été faite puisqu'elle lui paraissait incompréhensible. La réponse du SEVE l'était également. Son interlocutrice ne semblait pas connaître le quartier et avoir une mauvaise carte mais, en plus, une connaissance limitée de l'endroit dont il était question. La commissaire demande si quelqu'un a repris contact avec elle après cet échange. M^{me} Graf répond que ce n'a pas été le cas et qu'elle-même n'a rien demandé à nouveau. La commissaire demande quel était le service précis contacté par M^{me} Graf. M^{me} Graf indique qu'elle ne s'en souvient pas.

Un commissaire demande si les jeunes qui sont en augmentation sur la promenade sont des jeunes du quartier. Il demande, par ailleurs, ce que M^{me} Graf entend par «petites frappes» lorsqu'elle décrit les jeunes en question. M^{me} Graf ne pense pas que les jeunes soient du quartier puisqu'ils ont plutôt l'accent venu des banlieues. Elle ne les connaît pas et elle pense que leur fréquentation est en augmentation. Elle ajoute que «petites frappes» s'oppose aux dealers qui se trouvent plus bas. Cependant, elle précise qu'elle a l'impression que ces jeunes sont des dealers, et d'insister sur le fait que ce n'est que son impression.

Une commissaire demande si, avant le changement de règlement, la promenade était seulement autorisée aux chiens tenus en laisse. M^{me} Graf indique que c'était bien le cas et que tout le monde a toujours été d'accord pour que les chiens soient tenus en laisse à cet endroit. La commissaire demande quand le changement de règlement a eu lieu et si c'était après la votation concernant la liste des parcs à sécuriser en ville de Genève. M^{me} Graf explique qu'il y a eu des arceaux pour protéger les plates-bandes avant la votation. Les porte-sac pour chiens placés sur les poteaux ont été retirés, puis remis. Elle indique qu'il n'y a eu aucun autre aménagement. La commissaire demande si c'est bien sur la promenade où les chiens sont interdits qu'il n'y a pas d'enfants, alors que le chemin devant être emprunté maintenant est plus proche de la pataugeoire et donc des familles et des enfants. M^{me} Graf confirme et indique que, même avec son chien qui est d'habitude gentil, elle se méfie en passant à cet endroit. En effet, le comportement d'un animal est toujours imprévisible, quel que soit son caractère habituel.

Discussion et prises de position

Une commissaire pense qu'il est nécessaire que quelqu'un du SEVE soit auditionné. Une commissaire propose l'audition de quelqu'un du SEVE, mais en particulier celle de M. Maudet, qui doit être auditionné par la commission pour d'autres objets. Une autre commissaire pense que la commission aurait pu ren-

Pétition: autoriser l'accès à la promenade De-Warens aux chiens tenus en laisse

voyer directement cette pétition au Conseil administratif afin qu'une intervention concrète soit effectuée au plus vite. Elle pense que la démarche des pétitionnaires a été faite au mieux. Cependant, elle indique qu'elle n'a rien contre l'audition de M. Maudet ou d'une personne du SEVE. Un commissaire pense que la pétition paraît tellement évidente qu'il faudrait l'accepter et la renvoyer au Conseil administratif. Il rappelle que la question pourra toujours être posée au moment de l'audition de M. Maudet. Il trouve dommage que ce sujet soit traité seulement en mars.

Une commissaire s'annonce en faveur d'un vote immédiat et pense que la pétition doit être réglée rapidement vu l'âge des personnes qui fréquentent cet endroit. Un commissaire indique que certains propos de M^{me} Graf ont été quelque peu contradictoires, et de citer nombre d'entre eux. Il pense qu'il vaudrait mieux auditionner d'abord le SEVE. Il n'est pas d'accord avec la pétition parce qu'il pense que, si la libéralisation du parc a lieu, des gros chiens se rendront à cet endroit et il risquerait alors d'y avoir des accidents très graves. Une commissaire abonde dans ce sens. Le fait qu'il y ait six endroits, sur toute la superficie de la ville, qui aient été interdits aux chiens ne doit pas provenir d'une décision prise au hasard. Elle aimerait que le magistrat vienne expliquer les raisons de ce choix.

Une commissaire trouve qu'il faut que cette interdiction soit levée rapidement. Elle serait prête à voter la pétition immédiatement. Cependant, elle aimerait savoir comment est décidé le fait que les chiens soient tenus en laisse ou pas. Elle pense qu'il y a un problème social provenant des décisions d'interdiction de passage des chiens, que ce soit en laisse ou pas. Elle rappelle que l'éducation des enfants va avec la possibilité de cohabitation entre les chiens et les enfants. Elle souhaite que le vote soit effectué lors de cette séance mais que l'audition de M. Maudet soit organisée tout de même. Une commissaire pense que les propos de M^{me} Graf ne sont pas contradictoires. Elle explique que ces propos étaient simplement un peu décousus, et notamment du fait qu'il y a deux lieux de départ pour la promenade De-Warens. Elle rappelle que les utilisateurs ne sont que des gens du quartier.

Un commissaire ne souhaite pas voter tout de suite parce qu'il pense qu'il est important de s'assurer que la décision d'accéder à une demande de levée d'interdiction ne crée pas un précédent. Il voudrait avoir l'avis du SEVE pour savoir comment ils appréhendent cette levée.

Un commissaire pense qu'il faudrait, étant donné la levée de l'interdiction, entendre les personnes qui ont posé cette interdiction. En effet, il pense qu'il est important de savoir par qui sont prises ces décisions et comment. Le groupe socialiste souhaiterait donc que les personnes compétentes pour prendre ces décisions soient auditionnées pour en savoir plus.

Pétition: autoriser l'accès à la promenade De-Warens aux chiens tenus en laisse

Une commissaire invite ses collègues à aller voir cette promenade pour se faire une idée de l'endroit et de la véracité des propos de l'auditionnée.

Un commissaire pense qu'il est prétentieux de penser que parce qu'une personne concernée a fait un bon plaidoyer, alors la décision de l'administration ne vaut rien. Il pense que l'administration doit avoir pris cette décision pour de bonnes raisons et il se dit intéressé à connaître ces dernières.

L'audition du SEVE est acceptée à l'unanimité.

Séance du 30 avril 2012

Audition de M. Antonio Pizzoferrato, chef du Service de la sécurité et de l'espace publics

M. Pizzoferrato rappelle que les municipalités ne sont pas autonomes au niveau de la loi sur les chiens et les espaces qui leurs sont dévolus. En novembre 2007, la liste des parcs autorisés et interdits aux chiens a été établie par le Conseil administratif à la demande du Canton. Modifier cette liste signifie une modification de la loi sur le plan cantonal. Trois paramètres ont été pris en considération dans cette réflexion. Parmi les conditions figurait, d'une part, la présence des préaux, des écoles primaires, des jeux pour enfants. D'autre part, il devait y avoir un équilibre entre rive gauche et rive droite et, finalement, le temps qu'un habitant prenait pour accéder à un espace dédié aux chiens a été pris en compte. Tout cela a été fait en tenant compte des parcs et espaces existant.

M. Maudet a reçu divers courriers d'habitants, notamment d'habitants de la rive droite, qui se plaignent de la trop grande distance à parcourir entre leur domicile et l'espace pour chien. Le magistrat a systématiquement répondu que, après la loi de 2007, entrée en vigueur en 2008, ils voulaient laisser passer 4 ans avant de prendre la température de la situation pour voir si les parcs sélectionnés étaient toujours d'actualité. Aujourd'hui, il est nécessaire d'envisager une adaptation. Son service est en train de recueillir tous les courriers qu'ils ont reçu en vue de proposer au Conseil administratif une modification des parcs dévolus. Il a déjà été constaté que, sur la rive droite, ils sont en-dessous des besoins de la population, notamment à la Servette et au Grand-Pré.

Un commissaire demande si c'est bien la loi qui détermine les lieux autorisés ou interdits aux chiens, et quelle a été la motivation pour l'interdiction sur la promenade De-Warens.

M. Pizzoferrato répond que c'est un document cantonal qui liste les lieux autorisés et interdits aux chiens, commune par commune. Si la Ville décide d'augmenter les lieux, elle doit demander au Canton de modifier cette liste. C'est une question de timing. Le règlement est modifiable par le Canton à la demande

Pétition: autoriser l'accès à la promenade De-Warens aux chiens tenus en laisse

de la commune. C'est une procédure rapide en fonction du calendrier. Il s'est lui-même demandé à quoi était due l'interdiction de la promenade De-Warens mais n'a pas trouvé; peut-être que c'était pour la sauvegarde de la faune et de la flore.

Une commissaire demande si la promenade est plutôt bien cotée pour accéder aux requêtes des habitants.

M. Pizzoferrato dit qu'il ne sait pas. La réflexion se fait en deux temps: ils identifient les espaces qui ne servent à rien, soit les besoins d'espaces auxquels ils ne répondent pas encore. Puis, ils regardent si dans le périmètre il y a une zone qui peut se prêter à ce genre d'exercice. M. Maudet a répondu à un habitant de la Servette: «En tout état, j'ai demandé à mes services d'examiner dans quelle mesure un nouvel espace de liberté pour chiens ne pourrait être créé aux abords du quartier des Grottes, de manière à pouvoir offrir à la population un tel espace à proximité de la gare. Ils ont cartographié tous les espaces dévolus aux chiens dans la ville. Actuellement, ils regardent si les plaintes sont justifiées afin de faire des propositions concrètes.»

Un commissaire demande s'ils privilégient un secteur ou une zone.

M. Pizzoferrato dit qu'il y a en tous cas une forte demande vers les Grottes et le Grand-Pré.

Un commissaire remarque qu'il y a une pesée d'intérêts à ne pas oublier: actuellement des personnes veulent aller y promener leur chien, mais peut-être que d'autres préféreraient garder une promenade propre et tranquille.

M. Pizzoferrato affirme que les courriers et la pétition sont des indices, mais pas les seuls éléments qui font pencher la balance. Son service va reprendre toutes les données pour juger la situation et aller sur le lieu pour voir s'il est possible ou non de faire quelque chose.

Un commissaire dit que les pétitionnaires ont constaté que des bandes de jeunes provoquaient des incivilités sur la promenade et que cela pouvait être en rapport avec le fait que celle-ci soit ou non interdite aux chiens. Il demande s'il prendra en compte cet aspect de cohabitation et coexistence de différentes catégories de personnes.

M. Pizzoferrato pense qu'il est difficile, de manière générale, de prouver le lien entre la présence des propriétaires de chiens et les personnes qui provoquent des incivilités. Lorsqu'il a été auditionné pour les médailles, quelqu'un lui a fait remarquer que les espaces libres pour chiens créaient un appel d'air pour les toxicomanes ou pour d'autres personnes marginales qui profitaient du fait que personne n'y pose de questions.

Une commissaire demande combien il y a de chiens urbains.

Pétition: autoriser l'accès à la promenade De-Warens aux chiens tenus en laisse

M. Pizzoferrato pense, sans certitude, qu'il y en a environ 150 000 dans le canton entre les chiens déclarés ou non et, dans la ville, environ 15 000 à 20 000. Il préfère se renseigner afin de donner une réponse définitive. Cette année, ils ont inventorié tous les détenteurs de chiens, qui doivent maintenant aller réclamer la médaille dans les postes de quartiers. Lorsqu'ils payent l'impôt, ils sont enregistrés et leurs coordonnées sont communiquées au Canton.

La même commissaire demande s'ils ont remarqué, en interdisant les lieux, plus d'incivilités par rapport à l'espace public et aux déjections canines.

M. Pizzoferrato affirme qu'ils se sont assuré qu'il y ait assez de matériel dans les espaces pour chiens. Il n'y a pas à sa connaissance, plus de déprédations. Il explique que les espaces liberté pour chiens inventoriés sur la carte mesurent plusieurs centaines ou milliers de mètres carrés de clôturés, où le chien est libre et fait ce qu'il veut. A la rue de Carouge, il existe encore des espaces carrés remplis de sable, des sortes de toilettes pour chiens, qui ont été construits il y a 30 ans et qui n'ont jamais plus été reproduits.

Un commissaire remarque qu'il parle d'espaces clôturés, mais ce n'est pas toujours le cas, comme à la promenade des Crêts ou à la rue de Moillebeau. Il remarque qu'à la Servette, il y avait au parc Beaulieu un espace clôturé pour chiens qui a été démantelé et reconstruit. Il y a souvent des tensions entre les propriétaires de chiens et les autres. Il ajoute que la pétition ne parle pas d'un espace de liberté pour chiens à la promenade De-Warens, mais l'interdiction totale de toute promenade de chiens en laisse ou pas.

Une commissaire demande si son service est plus impressionné ou répond plus rapidement dans un cas comme celui-ci où un grand nombre de personnes signe une requête ou une pétition.

M. Pizzoferrato indique qu'il suffit qu'une personne s'adresse au magistrat pour obtenir une réponse. Si le problème est urgent, ils le traitent urgemment. Ils sont en train d'analyser maintenant la situation pour tout le territoire, afin de faire une demande globale au Canton.

Un commissaire demande s'il existe d'autres espaces liberté pour chiens clôturés comme au parc Bertrand. Il trouve qu'au parc La Grange une clôture serait judicieuse.

M. Pizzoferrato dit que, sur les huit espaces de liberté, quatre ou cinq sont clôturés. Si l'espace est urbain, il est clôturé. Il ne sait pas pourquoi le parc La Grange ne l'est pas.

Un commissaire signale que la *Tribune de Genève* donne 33 549 chiens sur le canton, dont 15 000 ou 20 000 sur la ville.

Pétition: autoriser l'accès à la promenade De-Warens aux chiens tenus en laisse

Une commissaire demande dans quelle mesure les agents de police municipale doivent rappeler la loi aux propriétaires de chiens.

M. Pizzoferrato répond que ce sont des chiffres qui sont parfois demandés. En vue des beaux jours, ils font une campagne de sensibilisation aux heures où cela peut poser problèmes. Il pourra donner les chiffres pour les verbalisations en 2011, mais ils ne sont pas si importants que cela. Ce sont souvent les mêmes catégories de propriétaires qui se font reprendre.

Discussion et prises de position

Une commissaire dit que le groupe socialiste est prêt à voter cette pétition.

Une commissaire dit que le groupe du Parti libéral-radical aura la même position.

Une commissaire dit que le groupe des Verts sera sur la même ligne.

Un commissaire dit que le Mouvement citoyens genevois soutiendra la pétition et ira dans le même sens.

Le président de la commission dit que son groupe, l'Union démocratique du centre, prendra également la même position.

Le renvoi de la pétition au Conseil administratif a été voté à l'unanimité.

Annexe mentionnée.

P-276

PETITION POUR L'AUTORISATION DE L'ACCES A LA PROMENADE DE WARENS AUX CHIENS TENUS EN LAISSE
ADRESSEE AU SERVICE DES ESPACES VERTS ET DE L'ENVIRONNEMENT DE GENEVE

PETITION POUR L'AUTORISATION DE L'ACCES A LA PROMENADE DE WARENS AUX CHIENS TENUS EN LAISSE

Nous, habitants et visiteurs du quartier de Saint-Jean, souhaitons vivement la suppression de l'interdiction aux chiens même tenus en laisse de la Promenade de Warens.

Vu la configuration des lieux, il est absurde que l'accès au chemin de La Promenade de Nant-de-Cayla et au Sentier du Promeneur-Solitaire, qui jouxtent les places de jeux pour les enfants et la patageoïtre, soit autorisé aux chiens tenus en laisse alors que la Promenade de Warens, qui ne contient pas de place de jeux et qui est peu utilisée par les familles et leurs enfants, soit interdite aux chiens même tenus en laisse. Les propriétaires de chiens soucieux d'une cohabitation sereine sont réfractaires à suivre le règlement qui les pousse à promener leur animal sur le chemin de La Promenade de Nant-de-Cayla et sur le Sentier du Promeneur Solitaire, soit dans une zone où se trouvent souvent des enfants. Précisons que La Promenade de Nant-de-Cayla et le Sentier du Promeneur-Solitaire sont utilisés, de fait, uniquement pour accéder au Bois-de-la-Bâtie et qu'on oserait conseiller à aucune femme ou personne âgée, même accompagnée de son chien, de s'y promener la nuit tombée, vu le type de personnes qui s'y rencontrent. La Promenade de Nant-de-Cayla et le Sentier du Promeneur-Solitaire ne peuvent en aucun cas être considérés autrement que comme un passage - à utiliser de jour - vers le Bois-de-la-Bâtie. En conclusion, il n'y a actuellement aucun endroit dans le quartier où l'on puisse promener un chien, de jour ou de nuit, sans causer de désagrément ou sans en subir.

Nous tenons à relever que l'interdiction d'accès aux chiens même tenus en laisse à la Promenade de Warens a détruit la vie sociale du quartier, en particulier la possibilité de contacts pour les personnes âgées qui avaient l'occasion de s'entretenir quotidiennement avec des personnes plus jeunes ou non. Ce lieu de rencontre agréable de par sa localisation et de par le travail des jardiniers de la Ville a vu sa fréquentation et son utilité s'effondrer. Notons également que la Promenade de Warens était en majeure partie fréquentée par des chiens sociabilisés qui non seulement bénéficient d'un caractère agréable, mais qui n'effraient pas les enfants, tels que teckels, Jack Russell, petits bouledogues français, papillons, bichons, beagles ou labradors. La décision d'interdire cette Promenade aux chiens même tenus en laisse nous semble avoir été prise sans informations suffisantes quant aux besoins des habitants, ni à la réalité de son utilisation.

C'est pourquoi nous vous demandons de reconsidérer votre décision d'interdire cette Promenade aux chiens même tenus en laisse.

AOÛT 2011

Pétition: disparition de tous les arbres consécutive à l'agrandissement
du Musée d'ethnographie

La parole n'étant pas demandée, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont mises aux voix; elles sont acceptées par 53 oui contre 5 non (2 abstentions).

10. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Disparition de tous les arbres consécutive au projet du Musée d'ethnographie» (P-247 A)¹.

Rapport de M. Pierre Gauthier.

La pétition P-247, datée du 15 mars 2010, reçue le 16 mars 2010, a été renvoyée à la commission des pétitions le 24 mars 2010. La commission des pétitions s'est réunie le 18 juin 2012 sous la présidence de M^{me} Sandrine Burger. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Tamara Saggini.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 18 juin 2012

Discussion et vote

L'objet visé par la pétition était lié à la question de l'extension du Musée d'ethnographie. L'extension du musée (PR-739 A) a été votée par le Conseil municipal lors de sa séance du 23 mars 2010, veille du jour où la pétition a été renvoyée en commission.

Suite au dépôt d'un référendum, le peuple s'est prononcé favorablement sur l'extension du Musée d'ethnographie le 26 septembre 2010 par 67% de oui et 33% de non.

La pétition qui fait l'objet du présent rapport est donc restée en suspens vingt mois jusqu'à ce qu'elle soit tirée des oubliettes et que, vu son obsolescence, la commission des pétitions vote, à l'unanimité, son classement.

Annexe mentionnée

¹ «Mémorial 167^e année»: Commission, 5383.

Pétition: disparition de tous les arbres consécutive à l'agrandissement
du Musée d'ethnographie

Association
Sauvons Nos Arbres !

Recommandé

Ville de Genève	
Secrétariat du Conseil municipal	
	16 MAR. 2010
Avaliser par:	
Copies:	

Madame Vera Figurek
Madame la Présidente du Conseil
Municipal de la Ville de Genève
Palais Eynard
4, Rue de la Croix-Rouge
1211 Genève 3

Genève, le 15 mars 2010

Concerne : Disparition de tous les arbres consécutive au projet du Musée d'Ethnographie

Madame la Présidente,

Notre association Sauvons Nos Arbres ! vous fait part de son profond mécontentement concernant la disparition de tous les arbres de la surface du futur Musée d'Ethnographie et surtout du futur préau de l'école de Carl-Vogt.

En effet, ce site constitue l'un des rares poumons de verdure du quartier de cette dimension.

De plus, son usage social pour la vie du quartier est d'une grande importance, puisqu'il sert de lieu de détente et de jeu, particulièrement en dehors des heures de bureau et le week-end. De nombreuses personnes, notamment des familles, profitent de cet espace ombragé pour y bouquiner, pique-niquer, jouer et surveiller leurs enfants. Il est apprécié également par les enseignants sur le plan pédagogique.

L'espace en question est également sécurisé pour les enfants par la présence d'une séparation d'avec la rue.

Cet écrin de verdure, au-delà de notre patrimoine arboré, constitue une mise en valeur indéniable des bâtiments historiques actuels du MEG et de l'école Carl-Vogt.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons instamment une amélioration du projet de rénovation et d'agrandissement du MEG en y ajoutant le maintien de l'arborisation.

Nous vous demandons d'en informer le Conseil municipal et espérons vivement une proposition favorable dans les meilleurs délais. Nous sommes prêts à rencontrer les commissions compétentes pour en discuter avant le vote du crédit de réalisation.

Pétition: disparition de tous les arbres consécutive à l'agrandissement
du Musée d'ethnographie

Association
Sauvons Nos Arbres !

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations
respectueuses.

Pour le Comité



Vanna Tatti
Secrétaire



Laurence Basset

Copie : Conseil administratif
Département de l'Instruction publique, de la culture et du sport

M. Pierre Gauthier, rapporteur (EàG). Vous l'avez lu dans le rapport, l'objet visé par la pétition était lié à la disparition des arbres implantés sur le site du Musée d'ethnographie. La veille du dépôt de la pétition, ce plénum avait voté le crédit de construction du musée, ce qui fait que cette pétition est arrivée une journée trop tard. Du fait qu'elle est devenue totalement obsolète, nous pensons qu'il vaudrait mieux la classer.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont acceptées sans opposition (60 oui et 1 abstention).

11. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour des logements d'urgence» (P-274 A)¹.

Rapport de M. Pierre Gauthier.

La pétition P-274 a été reçue le 10 octobre 2011, elle a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance du Conseil municipal du 11 octobre 2011. Pour traiter cet objet, la commission des pétitions s'est réunie le 14 mai 2012 sous la présidence de M. Pascal Rubeli. Les notes de séance ont été prises par M. Léonard Jeannet Micheli que l'auteur du présent rapport remercie pour son travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 14 mai 2012

Audition des pétitionnaires

Les pétitionnaires expliquent que:

- il importe de répondre à une urgence sociale certaine relativement au logement dans le canton. Ils proposent donc cette solution temporaire de logements modulaires, démontables et déplaçables en fonction des possibilités et des besoins. L'installation de ces modules ne bloquera aucun projet de construction «en dur»;

¹ «Mémorial 169^e année»: Commission, 1619.

Pétition: pour des logements d'urgence

- les logements mis à disposition des personnes en situation précaire sont réservés aux personnes sans emploi. Or, des travailleurs sans logement sont parfois contraints de dormir dans leur voiture. Ce sont ces cas-ci que vise la pétition, un loyer serait donc versé par les bénéficiaires. De plus, un module de logements se monte en deux mois, cela peut donc apporter des solutions très rapidement;
- la commission des pétitions du Grand Conseil a déjà soutenu cette pétition à l'unanimité, le parlement cantonal l'a renvoyée au Conseil d'Etat, ce qui indique que le Canton est favorable à cette idée. Les pétitionnaires souhaitent donc que la Ville ne se déresponsabilise pas et rappellent qu'une bonne collaboration Ville et Canton est indispensable.

Questions des commissaires, réponses des pétitionnaires

Aux questions concernant les deux types de population distincts formant les éventuels bénéficiaires de ces logements, les pétitionnaires répondent:

- que ce sont des associations telles l'Armée du Salut, celles gérant des foyers d'accueil pour femmes victimes de violences domestiques ou pour jeunes qui sont visées par la deuxième invite de cette pétition;
- qu'il est aujourd'hui impossible de connaître la proportion finale entre les personnes qui paieront un loyer (travailleurs en situation précaire) et celles qui bénéficieront de logements au travers d'associations (victimes de violences domestiques, jeunes, personnes sans ressources);
- qu'en plus des travailleurs précaires sans logement, de nombreux hommes fraîchement divorcés et payant une pension alimentaire se retrouvent sans logement;
- qu'il y aurait, selon des estimations sérieuses, entre 400 et 500 personnes dormant dans leur voiture dans le canton;
- qu'ils savent ce qui fige les situations de précarité et ce qui ensuite crée une «spirale infernale» d'où il est quasiment impossible de sortir. C'est pour éviter que des gens contraints de dormir dans leur voiture finissent par perdre aussi leur travail que ce projet a vu le jour.

Aux questions concernant l'efficacité relativement faible d'une pétition, les pétitionnaires répondent:

- qu'en cas d'échec ou d'enlisement, d'autres moyens sont envisagés;
- qu'ils placent néanmoins une grande confiance en les commissaires afin que ces derniers portent avec succès leurs préoccupations auprès des Conseils municipal et administratif. Ils effectueront un suivi de l'avancement de ce dossier.

Aux questions concernant la possible stigmatisation des personnes habitant dans ces modules, placés au milieu de quartiers, de crainte de voir se créer des «campements pour SDF», de voir le retour des «baraquas pour saisonniers» et la crainte de voir des installations initialement temporaires devenir, peu à peu, permanentes, les pétitionnaires répondent:

- que la mixité sociale des bénéficiaires (étudiants, travailleurs, personnes précarisées) qui seront choisis par les personnes en charge des terrains où les modules seront installés (fondations de droit public, GIM) permettra d'éviter la création de «ghettos», à l'exemple de ce qui a été fait à Zurich;
- que le risque de «ghettoïsation» est inhérent à la problématique de la précarité mais que la solution des logements modulaires temporaires permettrait de résoudre des situations très difficiles. Ainsi, des personnes sans domicile pourraient être logées le temps qu'elles retrouvent un logement fixe. Les situations difficiles deviennent rapidement sans issue au vu du taux de vacance des logements proche de zéro à Genève;
- que le projet de logements modulaires temporaires n'est qu'une solution transitoire à des situations dramatiques, la politique de construction de logements sociaux devant rester une priorité.

Aux questions concernant le statut juridique et la localisation des parcelles où les modules seraient installés et, notamment, la contradiction entre le souhait de mettre en place des logements provisoires sur des parcelles alors que des projets de construction pérennes sont bloqués par des recours sur ces mêmes parcelles – recours venant de milieux politiques (gauche) proches des pétitionnaires – les pétitionnaires répondent:

- qu'il ne s'agit pas de parcelles inconstructibles mais de parcelles pour lesquelles un projet de construction est en attente pour divers motifs;
- que le clivage gauche/droite n'est pas pertinent dans la problématique posée par la pétition;
- que le but du projet est précisément de proposer des solutions temporaires dans l'attente du feu vert pour un projet de construction définitif et que la durée d'installation des modules – qui sont réutilisables et déplaçables à tout moment – ne doit pas excéder dix ou quinze ans au même endroit;
- qu'au cas où les parcelles seraient déjà construites de logements promis à la démolition, ces derniers pourraient être utilisés en attendant les constructions nouvelles, pour autant qu'ils soient salubres;
- qu'une concertation préalable avec les différents ayants droit sur les parcelles visées doit avoir lieu de même qu'avec le voisinage.

Aux questions concernant le droit du bail applicable aux bénéficiaires payant un loyer, notamment la difficulté qu'ils auraient à quitter des lieux après quinze

ans de séjour, concernant également la priorité de relogement dont ils pourraient bénéficier à l'issue du séjour temporaire dans les modules, les pétitionnaires répondent:

- que la période de dix à quinze ans évoquée auparavant concerne la durée maximale d'installation des modules sur une parcelle, le séjour des bénéficiaires devant être beaucoup plus court puisqu'il s'agit de solutions de logements temporaires pour faire face à une urgence et non de logements pérennes;
- que la potentielle priorité de relogement allouée aux bénéficiaires est une bonne idée et qu'elle devrait être évaluée cas par cas. Il semble néanmoins aux pétitionnaires que la «priorisation» des bénéficiaires serait plus facile à réaliser dans le cadre d'un projet émanant d'une autorité publique plutôt que d'une organisation privée;
- qu'une piste envisagée serait également de remettre les baux aux associations gestionnaires qui passeraient ensuite des accords de sous-location avec les bénéficiaires.

Aux questions concernant la nature cantonale – et non exclusivement Ville de Genève – de la crise du logement qui touche aussi d'autres communes, et sur le taux d'occupation des logements temporaires, les pétitionnaires répondent:

- qu'ils envisagent également d'interpeller les autres communes du canton qui souffrent tout autant de la crise du logement;
- que le nombre de modules (et non de conteneurs comme initialement prévu) installés dépend principalement de la surface disponible sur la parcelle mise à disposition, les pétitionnaires préfèrent de petites structures où la mixité sociale sera réalisée;
- l'exemple des conteneurs maritimes, où trois studios ou un appartement de quatre pièces peuvent prendre place, donne une idée du taux d'occupation des structures provisoires. Une parcelle de 1000 m² devrait pouvoir accueillir entre 20 et 50 personnes au grand maximum;
- de telles structures peuvent également avoir de réelles qualités esthétiques et ne sont pas nécessairement laides; cela éviterait sans doute les oppositions faites pour des raisons esthétiques.

Aux questions concernant le soutien social aux bénéficiaires des logements provisoires, les pétitionnaires répondent:

- que les personnes en situation de détresse pourraient être logées dans des appartements relais mais que la pétition n'aborde pas la question de l'assistance sociale; cette question devrait être abordée avec la conseillère administrative en charge de ces questions;
- que les bénéficiaires seraient des personnes en situation régulière.

Aux questions concernant les coûts et l'éventuel financement par le reliquat, non dépensé par le Département des constructions et des technologies de l'information, des fonds attribués pour le logement, les pétitionnaires répondent:

- que l'Hospice général, qui devrait être l'un des acteurs principaux de cette lutte pour le logement social contre le mal logement, semble avoir choisi de s'éloigner de ses devoirs sociaux et oriente désormais sa politique vers une rentabilisation maximale de ses logements;
- que la pétition ne propose pas de projets «clé en main» mais une orientation politique à mettre en œuvre par les autorités, ainsi les questions de coûts n'ont pas été abordées;
- que toutes les sources de financement sont bienvenues pour trouver des solutions au problème récurrent du mal logement qui touche les plus précarisés d'entre nous.

Discussion et vote

Les commissaires s'interrogent sur les aspects juridiques que cette pétition soulève: statut juridique des parcelles, relations contractuelles entre les propriétaires du terrain et les exploitants des modules, respect du droit du bail, pose de constructions provisoires alors que des recours sont pendants, etc.

Il est donc proposé, dans un premier temps, de procéder à plusieurs auditions pour éclairer les aspects susmentionnés. De plus, certains commissaires relèvent que la politique sociale relève principalement du Canton.

Deux commissaires proposent néanmoins de passer au vote sans auditions supplémentaires. En effet, ils pensent que la licéité d'un tel projet peut être aisément étudiée par les services compétents du Conseil administratif et qu'il importe de faire vite. Les deux commissaires rappellent que la pétition a été unanimement acceptée par la commission du Grand Conseil et que le parlement l'a rapidement renvoyée au Conseil d'Etat. Ainsi, ils proposent d'agir rapidement, au niveau municipal également, car la situation de crise du logement est reconnue de tous. Le président est également d'avis qu'il faut avancer rapidement sur cet objet.

Le président soumet à la commission le principe du renvoi de la pétition au Conseil administratif sans auditions complémentaires.

La commission accepte le principe par 8 oui (2 EàG, 2 S, 1 DC, 1 MCG, 2 UDC), 5 non (2 Ve, 1 MCG, 2 LR) et aucune abstention.

Le président soumet alors au vote de la commission le renvoi de la pétition telle quelle au Conseil administratif.

La commission accepte le renvoi au Conseil administratif de la pétition P-274 telle quelle par 9 oui (1 EàG, 2 S, 1 DC, 2 UDC, 1 MCG, 2 Ve), 3 non (2 LR, 1 MCG) et une abstention (EàG).

Annexe mentionnée



Pétition aux autorités de la Ville et du Canton de Genève
POUR DES LOGEMENTS D'URGENCE

Ville de Genève Service des Citoyens municipaux	
R	10 OCT. 2011
Airelter psr.	
Copies:	

Les signataires demandent au Conseil municipal de la Ville de Genève et au Grand Conseil du canton de Genève de :

- réponde immédiatement aux besoins de logement d'urgence, par la mise à disposition d'un stock de constructions modulaires préfabriquées sur des parcelles en zone de développement, propriété de la Ville ou du Canton, ou mises à disposition par des propriétaires privés, inutilisées aujourd'hui dans l'attente de l'édification de nouveaux quartiers ;
- ce stock de logements d'urgence doit être :
 - destiné aux personnes se trouvant dans une situation transitoire de détresse,
 - réparti dans les différents quartiers de la ville
 - et rattaché administrativement à la GIM ou à des Fondations publiques.
- augmenter rapidement le parc de logements lié à des contrats de confiance destiné aux associations proposant des lieux d'hébergement d'urgence.

Nom	Prénom(s)	Année de naissance	Adresse	Signature

P-274

*Pétition à renvoyer à LES VERTS, rue des Voisins 14, cp 345, 1211 Genève 4.
 DERNIER DELAI : LUNDI 11 AVRIL 2011!*

M. Pierre Gauthier, rapporteur (EàG). Cette pétition a suscité pas mal de débats, tant à l'intérieur de la commission que de notre groupe, où cette idée a divisé. Pour finir, notre groupe a décidé de la refuser, c'est-à-dire de demander son classement et, cela, pour plusieurs raisons. Nous pensons d'abord que cette idée est une fausse bonne idée. De prime abord, le projet d'implanter des baraquements provisoires dans des périmètres dont la destinée finale n'est pas encore déterminée, peut sembler être une solution transitoire intéressante à la crise du logement. Seulement, ce que nous craignons un peu aussi, c'est que ce soit un provisoire qui dure, une sorte de retour de ce qui nous avait fait – en tout cas pour notre part – beaucoup critiquer ce système, à savoir le retour des fameuses baraques pour saisonniers, qui étaient une honte pour notre ville.

Nous craignons donc de voir des installations initialement temporaires devenir peu à peu permanentes, et nous craignons également que les personnes qui pourraient trouver provisoirement un logement dans ces installations soient stigmatisées. (*Brouhaha.*)

Le président. Monsieur le rapporteur, attendez un instant, s'il vous plaît. Si des personnes veulent discuter, je leur rappelle qu'il y a la salle des pas perdus et que le bar reste ouvert. Je vous remercie. Poursuivez, Monsieur Gauthier.

M. Pierre Gauthier. En outre, il reste une question ouverte qui n'a pas encore trouvé de réponse satisfaisante dans le cadre de l'étude de cette pétition, c'est le statut juridique des parcelles sur lesquelles seraient éventuellement implantés ces baraquements ou ces containers d'urgence. Les réponses qui nous ont été données n'étaient pas satisfaisantes dans la mesure où il est quand même assez difficile d'imaginer que l'on installe des baraquements – indépendamment de la connotation négative qu'il peut y avoir dans ce terme – sur des parcelles qui sont elles-mêmes soumises à des recours contre la construction de logements. Cela nous semble un peu délicat. (*Remarques.*) Disons alors que quelques-unes de ces parcelles pourraient être des parcelles où la construction de logements est bloquée par des recours.

Cette question du statut juridique des parcelles nous semble un peu délicate, et c'est pour cela que, après mûre réflexion, notre groupe demandera le classement de cette pétition.

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, permettez-moi, au nom du groupe socialiste, de m'étonner grandement de la position d'Ensemble à gauche. Les loge-

ments d'urgence, c'est une problématique qui a occupé – et qui occupe encore – nombre de villes européennes. Je me souviens de toute la problématique qu'il y a eu, à l'époque, notamment avec l'arrivée des réfugiés de l'ex-Yougoslavie. Je me souviens à quel point nous nous étions toutes et tous émus du fait que ces personnes devaient résider en abri de protection civile, à quel point c'était important de les sortir de ces conditions de logement – si j'ose appeler cela des logements – et de leur trouver des solutions de logements d'urgence.

Pourtant, toute l'histoire de l'architecture sur le logement modulaire montre qu'il existe de très bons exemples. On peut se souvenir de l'exemple de Jean Prouvé, un architecte important dans l'histoire de l'architecture. Il avait mis sur pied le logement modulaire qui a été testé en réponse à l'appel de l'abbé Pierre lorsqu'il s'est agi de loger massivement des personnes sans abri et pour lesquelles, effectivement, il a fallu trouver une solution pendant l'hiver. Vous vous souvenez certainement toutes et tous de cet appel de l'abbé Pierre, qui reste encore malheureusement d'actualité.

Les logements modulaires ont donc toujours fait l'objet d'expérimentations en architecture avec des solutions tout à fait innovantes. Même aujourd'hui, il y a des solutions tout à fait intéressantes avec les containers. S'agissant de ce qu'on appelle les baraquements, oui, certes, il y a eu les baraquements des saisonniers, mais il y a aussi eu du logement tout à fait temporaire, qui a même été utilisé pour les écoles. On peut notamment se rappeler des baraquements de la place Sturm. J'ai moi-même enseigné dans ces baraquements et, en fait, ils ont très bien su résister au temps et constituer des solutions, et le groupe socialiste préfère que les gens soient logés en surface plutôt qu'en sous-sol.

On a entendu aussi qu'il n'y aurait pas de solution – entre guillemets – «juridique». Mais pas du tout! Ces logements temporaires, on peut les mettre dans les zones villas qui sont en attente de déclassement; on peut les mettre dans les zones qui sont en attente de projets pour lesquels il y a des recours; on peut même les mettre – nous avions eu à l'époque des discussions avec l'Hospice général à ce propos – en zone industrielle, dans des lieux qui sont aussi en attente de transformation. Je pense, en outre, que le projet Praille-Acacias-Vernets (PAV) pourrait tout à fait constituer un terrain d'exercice.

Or, au lieu de relever un défi important du point de vue de la forme, on en arrive à dire, finalement, qu'il n'y aurait aucune solution possible. Eh bien, non, Mesdames et Messieurs! Je pense que toute l'histoire des logements modulaires est là pour nous montrer que ce sont, au contraire, des solutions pratiques, rapides, que ce sont des solutions innovantes qui ont été expérimentées ailleurs, et avec succès. Je pense qu'on aurait tout intérêt à dire que cela peut représenter des solutions pour loger dignement des personnes – qu'elles soient d'ici ou d'ailleurs – qui vivent dans la précarité. Le groupe socialiste entend relever ce défi, et c'est pourquoi il accepte très clairement cette pétition qu'il renverra au Conseil

administratif, convaincu qu'il est que des solutions existent, et qu'elles ont été largement expérimentées pour qu'on n'ait pas besoin de réinventer la poudre.

M^{me} Mireille Luiset (MCG). L'an dernier, à peu près à la même époque, j'avais abordé ce sujet en argumentant que des logements d'urgence prévus trois ans et demi plus tard ne pouvaient pas répondre à une situation d'urgence. Ces logements modulaires peuvent donner lieu à de superbes réalisations. J'avais cité l'exemple du Havre. En Hollande aussi, il y a plusieurs endroits où nous avons vraiment de très beaux exemples de logements modulaires réussis.

Et là, je rejoins totalement ma préopinante, car, en effet, c'est de toute évidence de la mauvaise volonté que de refuser cette éventualité. Si n'importe quel petit entrepreneur est capable, en quelques heures, de poser un logement modulaire pour ses employés, je ne vois pas pourquoi la Ville ne serait pas capable de le faire en une année! Nous avons abordé ce sujet il y a un an; cela fait un an que des personnes sont à la rue. Si ces logements modulaires avaient été mis sur pied, ces personnes seraient logées depuis un an au lieu de dormir dans des entrées d'immeuble ou dans leurs voitures! Je pense que cette pétition a tout lieu d'être et que, plutôt que de demander des rallonges pour équiper des abris de protection civile dans un avenir plus ou moins lointain, on peut dans l'immédiat – pour cet hiver, pas dans dix ans – loger ceux qui sont vraiment à la rue.

Je pense d'ailleurs qu'il faudrait une fois ou bien carrément annoncer qu'on ne veut pas offrir des solutions aux personnes qui sont à la rue, qu'on s'en contre-fiche – mais alors, à ce moment-là, on arrête de parler de logements d'urgence – ou bien on empoigne réellement le problème. Actuellement, on avance toujours de faux problèmes: «Mais il y a le chauffage!» Eh bien, il existe des chaufferies externes, des chaufferies ambulantes. Quand on doit réparer des chaufferies dans un immeuble, on trouve des solutions. Pourquoi pour les logements modulaires on ne trouve pas de solutions, mais que des problèmes? Qui n'a pas envie de loger les personnes à la rue? Bonne question! J'aimerais que ce soit l'exécutif qui nous donne la réponse.

M. Robert Pattaroni (DC). Ceux qui étaient en commission se souviendront que le Parti démocrate-chrétien avait déjà mis le doigt sur cet aspect délicat de la stigmatisation des populations qui seraient logées dans ces logements. C'est vrai, c'est un sujet délicat auquel le Conseil administratif devra être tout à fait attentif si cette pétition devait passer la rampe de notre Conseil. Tout compte fait, dans la pesée d'intérêts, nous rejoignons ce qui a été excellemment dit par M^{me} Valiquier Grecuccio. Tant mieux si d'ici cinq ans, dix ans, plus aucun besoin ne devra être satisfait par de telles solutions! C'est quand même le but d'une bonne gestion, et

nous espérons bien que le nouveau Conseil d'Etat, avec les possibilités qu'offre la Constitution, ira justement dans ce sens.

Moi, personnellement, j'y crois, j'aime à y croire, puisque ce qui nous pousse souvent en politique, c'est l'espoir. Mais, en attendant, Monsieur le président, qu'est-ce qu'on fait? Ce qui est sûr, c'est qu'il y a des personnes dont la situation de logement n'est pas correcte du point de vue de la dignité humaine, que la demande existe et qu'elle est forte. Alors, on pourrait demander à ces personnes si elles préfèrent ce qu'elles ont aujourd'hui – ce qui est très peu de chose – à des logements temporaires, qui peuvent être très bien construits, comme l'a bien expliqué M^{me} Valiquer Grecuccio. Ensemble à gauche aime consulter sa base, alors je pense que la base que consulterait Ensemble à gauche dirait probablement d'une seule voix: «Nous préférons des logements temporaires, qu'ils soient modulaires ou autre, puisque, pour nous qui vivons dans des situations de précarité, mieux vaut des logements de ce type que pas de logement du tout.» Mais je pense qu'Ensemble à gauche n'a pas eu le temps de consulter sa base, Monsieur le président; j'en fais le pari. C'est dommage en cette période d'élection, où ce parti présente une candidate très sensible à la corde sociale.

Pour conclure, soyons vigilants, comme disait l'autre il y a quelques années, Monsieur le président, mais allons de l'avant avec des réalisations pour satisfaire les besoins de celles et ceux qui, malheureusement, ne peuvent pas accéder aujourd'hui aux belles solutions dont nous rêvons!

M^{me} Anne Moratti (Ve). Je crois hélas que nous avons tous un peu raison ce soir. Je faisais partie des gens qui ont fait signer cette pétition, qui l'ont soutenue, et mon premier point, c'était justement de dire que je n'avais pas envie que le logement, cela devienne des containers. Je comprends très bien la réflexion de nos collègues.

Cela étant, la problématique du logement, c'est avant tout une problématique cantonale. Tant qu'il n'y aura pas, au niveau cantonal, la volonté de faire quelque chose pour éviter qu'il ne se construise de belles villas avec très peu de monde dedans, sur des terrains où on pourrait vraiment loger beaucoup de monde, dans des communes qui ne veulent pas faire du logement et que, d'autre part – je l'ai déjà dit l'autre jour – on vende sur le marché ou à l'étranger des logements qui pourraient être utiles aux Genevois, à des gens qui viennent à Genève peut-être un mois – et encore – tant que cela sera possible dans ce canton, on en arrivera effectivement à des solutions dramatiques.

Aujourd'hui, c'est quoi, les solutions dramatiques? C'est environ 500 personnes qui dorment dans des voitures tous les soirs... Ce sont les études, Monsieur Pagani. Vous faites la tête comme ça, mais ce n'est pas moi qui les ai faites, ces études; c'est ce qui se dit: 400 à 500 personnes dorment dans des voitures. Ce

sont notamment des personnes fraîchement divorcées qui ne retrouvent pas dans l'immédiat un logement. Le risque, c'est qu'elles perdent aussi leur travail parce qu'elles n'arrivent plus à être décentes, à dormir correctement et à travailler correctement le lendemain. C'est une spirale infernale et, après, c'est très difficile de sortir les gens de cette spirale.

Il y a aussi les gens en formation qui ne sont pas de jeunes universitaires, et qui n'ont pas accès aux logements normalement prévus pour les universitaires. Ces jeunes ont aussi besoin d'un logement. Il y a un certain nombre de personnes, en effet – et, là, je voulais répondre à M^{me} Luiset – qui ne représentent pas le même public que celui qui fréquente les abris de protection civile. Il s'agit là davantage de gens qui sont déjà socialisés. Et, de nouveau, c'est pour ces moments-ci que notre commune peut avoir une action, juste avant que les gens ne soient désocialisés. Cela peut se faire par des aides ponctuelles, quand on peut, et cela peut se faire aussi par un logement ponctuel. Et je vais insister à nouveau – je l'ai déjà fait au moment du lancement de cette pétition – le but n'est vraiment pas que les gens s'installent à vie dans des logements précaires de type containers. Je ne veux pas voir arriver une telle situation. Mais une fois de plus, la problématique est cantonale, et il faut absolument qu'au niveau cantonal on ne laisse plus les Genevois dormir dehors comme cela.

M. Alain de Kalbermatten (DC). A titre personnel, je dois avouer que je suis un peu sceptique avec ce type de pétition qui demande que le Conseil administratif se saisisse du problème. Je vais parler très simplement: j'ai peur de deux choses. J'ai peur que l'on crée des citoyens de seconde zone et qu'on stigmatise des populations; j'ai peur aussi qu'on utilise des terrains, alors qu'on pourrait bâtir en dur. Je trouve qu'aujourd'hui ce projet de bâtiment modulaire n'est pas la solution. Aujourd'hui, la solution, c'est ce que veut ce parlement, c'est d'aller vite dans la construction de logements sociaux. Et vous avez un parlement uni pour atteindre ce but-là. C'est à vous, Conseil administratif, de nous présenter les projets le plus rapidement possible, mais, sur ce point, je vous le dis carrément, je suis sceptique.

C'est une mauvaise solution, parce que ce ne sera pas une solution pour des situations d'urgence à court ou moyen terme et que, si on utilise ces terrains pour ce soi-disant logement d'urgence, ce ne sera pas un logement pérenne dans le futur. J'espère que le Conseil administratif aura la sagesse de recevoir cette pétition, soit, mais, surtout, de nous présenter un projet, de faire, comme c'est demandé dans cette pétition, une véritable liste des terrains à disposition, puis de revenir, ici, au Conseil municipal, pour nous présenter ce projet. Mais, moi, je préfère qu'on déploie l'énergie de la collectivité sur du logement pérenne plutôt que sur du logement modulaire.

M. Pierre Rumo (EàG). Evidemment que le groupe Ensemble à gauche est favorable au logement d'urgence! Mais pas sous n'importe quelle forme, pas sous la forme de containers. Du reste, durant l'audition des pétitionnaires, il y avait une ex-collègue de notre Conseil municipal qui parlait sans arrêt de containers, alors que la pétition, elle, ne parle que de logements d'urgence. Je trouve que ce terme de container est particulièrement déplaisant, et qu'il est impropre s'agissant de cette volonté de créer des logements d'urgence.

Pour notre part, nous craignons que ce provisoire ne dure très longtemps, et que les personnes qui logeront dans ces logements d'urgence y restent beaucoup plus longtemps que leur situation ne l'exigerait. D'autre part, la conseillère administrative chargée de la cohésion sociale sait-elle combien de parcelles pourraient être utilisées pour installer des logements d'urgence? A ma connaissance, aucune étude n'a été faite pour savoir combien de parcelles pourraient éventuellement être utilisées. Par ailleurs, que se passera-t-il si, à un moment donné, ces parcelles deviennent constructibles, si les recours s'achèvent? Que se passera-t-il si ces personnes doivent quitter ces logements d'urgence? Ce sera peut-être un drame pour ces personnes, qui y auront pris leurs habitudes mais qui devront les quitter! (*Brouhaha.*)

Comme l'a dit mon préopinant, M. de Kalbermatten, nous craignons qu'il y ait peu ou prou une stigmatisation des personnes qui seront logées dans ces containers. Pour nous, il n'est pas possible d'envisager des logements d'urgence sous forme de containers, car c'est un ghetto social qui serait créé. A ce propos, j'aimerais rappeler que la gauche, dans son ensemble, s'était battue très vigoureusement dans les années 1960-1970 contre les baraquements de saisonniers, M. Pierre Gauthier l'a relevé. J'aimerais rappeler d'ailleurs l'excellent film de Franco Brusati, *Pain et chocolat*, où l'on voit un saisonnier italien dans un baraquement, qui est en fait un poulailler. Je sais que nous ne serons pas à ce niveau-là, mais, malgré tout, la gauche, dans son ensemble, ne voulait pas de ces baraquements de saisonniers. Nous estimons que créer des logements d'urgence de cette manière-là, sous forme de containers, ce n'est pas une solution, même s'il y a eu, c'est vrai – notamment en France – des architectes de qualité tels que Jean Prouvé, même s'il y a eu des recherches en matière architecturale pour créer des logements d'urgence de qualité. C'est pourquoi nous demanderons le classement de cette pétition, et j'espère que nous serons suivis.

Le président. Le bureau propose de clore la liste des intervenants après M. Spuhler et les conseillers administratifs. La parole est à M. Alberto Velasco.

M. Alberto Velasco (S). Merci, Monsieur le président. J'ai entendu M. de Kalbermatten dire tout à l'heure qu'il était très gêné de devoir faire un choix

comme celui-là. Mais ce n'est pas l'un ou l'autre, Monsieur! Pour ma part, si on me disait: «Ecoutez, Monsieur Velasco, vous choisissez entre faire des logements d'urgence ou bien loger des gens dans des HBM, tels qu'on les connaît en dur», eh bien, je choiserais tout de suite les HBM. Seulement, vous savez, pour construire un HBM à Genève, c'est quatorze ans! (*Remarques.*) Je vous le dis parce que, ça, je le sais, alors que construire un logement d'urgence, c'est une année, deux ans.

Je vais vous donner un exemple. Il y a cinq ans, quand je siégeais au Grand Conseil, il a fallu faire un cycle d'orientation sur la rive gauche. Et pourquoi devons-nous faire ce cycle? Et en urgence? Parce qu'il y avait une augmentation d'élèves non prévue et qu'on n'arrivait pas à mettre ces élèves dans les cycles existants. On a donc fait du préfabriqué et cela en l'espace de sept à huit mois. Ce sont des constructions modulaires faites par des architectes de qualité. Nous avons vu des exemples de ces préfabriqués; ils étaient d'une qualité assez exceptionnelle. Ils ont d'ailleurs été revendus par la suite, puis recyclés dans d'autres lieux.

Aux Pays-Bas il y a des gens qui habitent dans des containers dans lesquels, moi, j'aurais bien habité, je vous le dis tout de suite! Ce sont des quatre, cinq pièces, avec des fleurs et tout, et le jardin. Il ne faut pas s'imaginer ces trucs dégueulasses et rouillés. Non, ce sont vraiment des objets d'une certaine qualité. Seulement, la différence, Mesdames et Messieurs, c'est que, là, nous aurons en peu de temps la possibilité de loger des gens qui, aujourd'hui, vivent dans des conditions exécrables. Il y a des gens à Genève qui vivent dans des constructions en dur, mais dans des deux pièces, des familles qui ont parfois deux enfants et plus... Eh bien, moi, je préfère qu'il y ait des familles dans des logements d'urgence de quatre pièces, qui soient bien construits, qui répondent aux normes d'hygiène, qui aient notamment des fenêtres avec un bon ensoleillement – c'est possible – et qui soient installés, par exemple, sur des terrains appartenant à la Ville ou à l'Etat qui restent sans construction pendant des années et des années en attendant de faire l'objet d'un plan localisé de quartier. On peut utiliser ces terrains-là pour installer des logements d'urgence. Beaucoup de gens, à Genève, sont dans cette situation extrêmement difficile, et ni les institutions d'utilité publique que sont les fondations ni l'Office cantonal du logement n'arrivent, aujourd'hui, à répondre à cette urgence. Donc, franchement, si on peut soulager, ne serait-ce que 10% des gens, ce serait déjà un grand pas en avant. Moi, bien sûr que je préférerais voir se construire des HM, HLM ou HBM! Evidemment! Mais, vous savez, entre ça et rien du tout, eh bien, je préfère quelque chose qui soit quand même de qualité.

M. Adrien Genecand (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, cette proposition nous semble être une fausse bonne idée. Pourquoi? Parce

qu'on essaie de répondre à la crise du logement par une solution temporaire. Qui plus est, j'imagine cette pétition être votée, j'imagine le Conseil administratif revenir devant nous et nous dire qu'on va placer des containers d'urgence, par exemple à la gare des Eaux-Vives... Alors, déjà, moi, je pense que, légalement, on est soumis aux mêmes normes de construction que dans tous les autres cas, c'est-à-dire que, d'une façon générale – et c'est le problème à Genève – les demandes d'autorisation, le fait de s'inscrire dans un plan ou dans un concours, tout cela est extrêmement long; c'est aussi ce qui assure la qualité de vie d'un quartier. Donc, a priori, pour mettre des logements d'urgence, on aura besoin d'autant de temps que pour construire du pérenne.

Passé cet écueil-ci, admettons qu'on ait construit des logements d'urgence dans le quartier de la gare des Eaux-Vives et que, dans deux ou trois ans, avec le CEVA, on commence à construire autour et qu'on lance les chantiers pour les fondations de la Nouvelle Comédie et les immeubles. On demandera aux gens qui seront dans ces logements d'urgence de s'en aller avec leur container. Alors, je ne pense pas qu'on les transportera avec! (*Remarques.*) Mais je pense qu'ils auront les mêmes voies de recours que tous les habitants et que, légitimement, comme tout citoyen, ils pourront faire recours contre leur expulsion, puisqu'ils auront les mêmes problèmes que tout citoyen qui se voit expulser: ils devront quitter leur quartier, alors que leurs enfants seront peut-être à l'école d'à côté. Alors, ils utiliseront certainement les voies de recours traditionnelles – ce qui est tout à fait légitime – et on sera bloqué.

Et c'est là où c'est un peu paradoxal: on essaie de résoudre la crise du logement, c'est ce que tout le monde souhaite dans ce plénum, et je pense aussi que tout le monde sera d'accord avec le fait qu'il y a une volonté en Ville de Genève de construire du logement social. C'est tout à fait respectable, simplement construisons du logement social pérenne! On ira plus vite, on mettra des logements à disposition des habitants sans leur mentir en leur disant qu'ils pourront y rester. On leur dira: «Voilà un appartement construit, pérenne, aux normes de la construction – qui sont excellentes en Suisse – et voilà la qualité de vie qu'on vous offre.»

Alors, moi, le logement d'urgence, je le trouve assez intéressant sur le plan architectural. Si vous allez à Zurich, dans les nouveaux quartiers, il y a des logements d'urgence. Je vous signale au passage qu'à Zurich – et cela avait été à l'origine notamment une proposition radicale – ils utilisent ces containers pour faire de la détention administrative. A Zurich, c'est ce qu'ils font dans les containers. C'est de la détention administrative. Moi, je trouve l'ensemble très joli, il y a des couleurs, simplement, je ne suis pas sûr que c'est ce que veut ce plénum.

A partir de là, je dis qu'il nous faut avancer ensemble sur ce que nous voulons tous, c'est-à-dire de la vraie construction de logements, des logements pérennes

pour tous, pas des logements qu'on va devoir déplacer. Il y a un seul exemple qui montre bien que cette proposition n'a aucun sens: le provisoire, à Genève, c'est du provisoire qui dure – c'est toujours comme ça – parce qu'une fois qu'on l'a posé, qu'on a répondu à un besoin, les gens restent, et ça ne bouge plus.

Partant de ça, travaillons plutôt sur d'autres propositions, comme peut-être de faciliter les procédures, d'aller plus rapidement dans la construction de logements, de tous les logements. A mon avis, vous avez certainement une majorité dans ce plénum qui sera tout à fait d'accord de construire du logement social – du logement libre aussi – mais, s'agissant du logement social, faisons-le pérenne, faisons-le de façon à ce qu'il soit adéquat pour toute la population, et qu'il n'y ait pas deux catégories, celle qui peut profiter d'un vrai logement social, aux normes, de bonne qualité, et celle qu'on va parquer dans des containers parce qu'on n'aura pas su s'adapter avant pour construire véritablement du logement en zone de développement, avec de la densité et beaucoup de logements, et c'est pour cette raison que nous classerons cette pétition.

Le président. Une fois n'est pas coutume, si quelqu'un avait pris le câble de l'ordinateur de M. Leisi pour recharger le sien, ce serait très aimable de le lui rendre ou, en tout cas, d'annoncer où il est... Nous passons la parole à M. Olivier Tauxe.

M. Olivier Tauxe (UDC). Merci, Monsieur le président. J'ai écouté les différents groupes et je dois reconnaître qu'au sein de ce plénum certains m'ont convaincu, d'autres m'ont déplu. Je vous demanderai, Monsieur le président, de remercier de ma part M. Velasco ainsi que M^{me} Moratti, car j'ai apprécié leurs deux interventions.

Nous arrivons quand même à la fin octobre, si je ne m'abuse, Mesdames et Messieurs et, comme vous l'ont expliqué certains représentants de ce plénum, il y a des gens qui perdent leur famille, qui divorcent, qui n'ont plus d'appartement, et ainsi de suite. Pouvez-vous m'expliquer – vous transmettez à M. Genecand, Monsieur le président – comment on peut arriver à construire en dur entre le mois d'octobre et la fin mars? Moi, je serais très curieux de savoir comment il peut faire.

J'ai vu des reportages en France sur le phénomène des bâtiments modulaires, dits mobiles, qui sont magnifiques, où il y a de l'eau, du chauffage, mais je pense que, pour l'hiver qui arrive à grands pas, le Conseil administratif n'a plus le temps, à part d'ouvrir éventuellement certains abris de protection civile, déjà qu'il a une peine à en ouvrir un ou deux pour des requérants d'asile... Alors, je me demande ce qu'on pourrait faire. Moi, ce que j'aimerais bien, c'est que le

Conseil administratif fasse une fois un test en vivant dans un caisson, et il verra que c'est très agréable, au cas où.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que de fatalisme de la part du Parti démocrate-chrétien, du Parti libéral-radical, et je ne parle même pas d'Ensemble à gauche! On a peur de faire du provisoire pour toujours? C'est vrai qu'à Genève c'est un peu la spécialité! Mais si on pense un peu plus loin, Mesdames et Messieurs, je pense qu'il vaut mieux dormir pendant une certaine période dans un logement modulaire plutôt que dans une voiture ou bien sous un pont. Je crois que c'est la première constatation qu'on peut faire.

Et quand j'entends ce que j'ai entendu chez certains groupes, ici, puisqu'on ne sait pas comment construire, je m'étonne qu'on veuille encore construire à Genève! En revanche, vous transmettez, Monsieur le président, à M. Velasco que j'ai apprécié son intervention. Je reconnais bien là celui qui défend les locaux. Aujourd'hui on a besoin de construire vite. Il y a beaucoup d'étudiants qui cherchent des logements, il y a beaucoup de gens qui viennent de divorcer – M. Tauxe l'a dit – il y a beaucoup de gens qui sont dans des difficultés provisoires et qui cherchent du logement, ne serait-ce que provisoire, pour passer un temps au chaud et non pas dans une voiture ou sous un pont.

Oui, Mesdames et Messieurs, les logements modulaires fonctionnent très bien aujourd'hui. Dans le nord de l'Europe, on a plein d'exemples qui fonctionnent très bien; les gens sont parfaitement heureux. Ce sont des systèmes qui sont tout à fait adaptés aux normes Minergie, aux normes sociales, aux normes écologiques. Il faut donc arrêter de penser petit, et plutôt se projeter un peu dans l'avenir. Aujourd'hui on a la possibilité de construire vite et bien des logements modulaires. Je vous encourage à voter cette pétition.

Le président. Je passe la parole à M. Gauthier, en tant que rapporteur.

M. Pierre Gauthier, rapporteur (EàG). Je comprends que certains veulent surfer sur la vague du misérabilisme, et que cela leur rapporte sans aucun doute des avantages de nature électoraliste... (*Exclamations.*)

Le président. Monsieur Gauthier, vous arrêtez, s'il vous plaît! Je vous rappelle que vous prenez la parole en tant que rapporteur, et que c'est à ce titre que je vous ai passé la parole, puisque la liste des intervenants est close. Je vous laisse

apprécier ce qui est de l'ordre du discours de rapporteur, et je demande, naturellement, qu'il n'y ait plus ce genre de croisement. Cela ne sera plus toléré dans cette enceinte. Poursuivez, Monsieur Gauthier!

M. Pierre Gauthier, rapporteur. Je vous remercie, Monsieur le président. Mon intervention tiendra en trois points. En premier lieu, nous ne disposons d'aucune information pertinente de la part des pétitionnaires sur les parcelles où installer ces containers, sur le recensement qui aurait été fait de ces parcelles et sur leur statut juridique. Au fond, ce qui serait intéressant, ce serait de savoir si la force publique a la possibilité de réquisitionner ces parcelles. Je crains que la réponse à cette question soit négative.

Je cite maintenant la partie de mon rapport qui résume la position des pétitionnaires sur ce qu'ils appellent du temporaire: «(...) la période de dix à quinze ans» – on est dans un temporaire relativement long, malgré tout – «évoquée auparavant concerne la durée maximale d'installation des modules sur une parcelle» – et c'est là où, je crois, il faut être assez conscient de ce que cela veut dire – «le séjour des bénéficiaires devant être beaucoup plus court, puisqu'il s'agit de solutions de logements temporaires...» Et, Monsieur le président, je cite toujours la parole des pétitionnaires: «(...) des personnes sans domicile pourraient être logées le temps qu'elles retrouvent un logement fixe.» Alors, moi, j'aime bien les vœux pieux, mais je crains que cela ne soit extrêmement difficile à réaliser.

Ce n'est pas que nous sommes contre le logement social – vous savez très bien que nous sommes un groupe tout à fait en faveur du logement social – mais nous ne sommes pas en faveur de mauvaises solutions à un vrai problème. Le problème est évident là, mais, de notre point de vue, ce n'est pas la solution qu'il faudrait mettre en œuvre.

Troisièmement, qu'en serait-il de la gestion de ce qu'on – vous me permettez d'aller un peu plus loin que mon rôle – pourrait appeler des *favelas new style*... (*Remarques.*)

Une voix. Tu ne rapportes pas, là! (*Brouhaha.*)

Le président. Attendez, Monsieur Gauthier, que les gens puissent vous écouter.

M. Pierre Gauthier. Qui prendra la responsabilité de la gestion de ces containers? Nous avons une ébauche de réponse dans le rapport, et cette ébauche de solution ne plaît pas à mon groupe: «(...)une piste envisagée serait également

de remettre les baux aux associations gestionnaires qui passeraient ensuite des accords de sous-location avec les bénéficiaires.» Là, je crois que nous touchons aussi à quelque chose qui est relativement grave parce qu'il y a non seulement la précarité du logement, mais en plus la précarité de la relation de la personne logée avec l'une ou l'autre des associations.

Le président. Voilà, Monsieur Gauthier, je crois que vous avez eu tout à fait votre temps de parole en tant que rapporteur. Je passe maintenant la parole à M^{me} la conseillère administrative Esther Alder.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs, je vous ai écoutés avec beaucoup d'attention. Ce que je constate, c'est qu'il y a dans ce parlement des groupes qui sont orientés «problèmes» et d'autres qui sont orientés «solutions». Moi, je fais partie des gens qui essaient de trouver des solutions. Et des solutions, il y en a! J'ai entendu tout et n'importe quoi sur le logement modulaire. Je fais partie des personnes qui ont travaillé pendant des années avec des sans-abri – et je pense être une des rares dans ce parlement – alors je sais ce que c'est que de ne pas avoir de logement.

J'ai été voir ce qui se passait dans d'autres pays, et je remercie M^{me} Valiquer Grecuccio, parce qu'elle a cité des exemples de bonnes pratiques; celles-là ne sont pas loin de chez nous, mais elles existent aussi en Hollande ou en Angleterre. Vous avez des opinions fondées sur des stéréotypes, Mesdames et Messieurs. Aujourd'hui, le logement modulaire a des avantages. M^{me} Luiset a mis en avant sa faisabilité. En douze semaines on peut proposer du logement à des gens qui aujourd'hui n'en ont pas. Et quand vous dites: «Ah, mais ils ne partiront pas, et d'ici à ce qu'il y ait du logement pérenne, on les aura sur le dos», eh bien, c'est ça le malheur! Non seulement on ne construit pas en suffisance, mais, en plus, on ne veut pas trouver des solutions intermédiaires pour des gens qui aujourd'hui n'ont rien. Moi, je me refuse à être dans le «on ne peut rien faire», je me refuse à abdiquer. Je dis qu'il y a des solutions, qu'il y a des terrains en voie de développement où nous pouvons installer des structures modulaires. Ça ne coûte pas très cher. Je ne dis pas que c'est bon marché, je dis que c'est une solution.

Et ces modules – j'en ai vu – sont aujourd'hui de qualité. La personne dispose d'une infrastructure de bain, de sanitaire, un coin nuit, un coin jour. A qui ces structures modulaires seraient-elles destinées? A des gens qui n'ont rien – ça a été dit – qui logent dans des voitures, dans des caravanes ou dans des allées. Vers chez moi – je ne vous le cache pas – j'ai quelqu'un qui loge dans une bamboueraie depuis deux ans. C'est cela que l'on veut? On ne veut rien voir, on ne veut pas voir, on ne veut pas proposer de solutions, on veut rester dans l'impasse!

Pourtant, quand il s'agit de faire un programme politique, vous dites tous que vous voulez prioriser le logement. Mais quelles sont vos solutions aujourd'hui, Mesdames et Messieurs? Je suis cependant satisfaite ce soir, car j'ai l'impression qu'une majorité de ce parlement – et je l'en remercie – souhaite essayer, effectivement, de trouver des solutions.

Madame Valiquer Grecuccio, vous faites référence à M. Jean Prouvé. La maison qu'il avait mise à disposition de l'abbé Pierre, à l'époque, c'était la Maison des jours meilleurs. Moi, j'ai envie que les gens puissent avoir une maison des jours meilleurs. Et c'est pour cela que je vous invite à renvoyer cette pétition au Conseil administratif. Sachez à ce propos que le Conseil administratif n'est pas resté les bras croisés. Vous savez qu'une de mes priorités, c'est justement de répondre au besoin de logement de gens qui n'en ont pas. Eh bien, sous la houlette du département des constructions et de l'aménagement, de celui des finances et du logement et du mien, le Conseil administratif a créé un comité de pilotage. Ce dernier a fait valider plusieurs axes de stratégie.

Le premier axe, c'est de tout faire pour que les gens ne perdent pas leur logement, par le biais d'une campagne d'information sur tout ce que cela peut induire quand on ne paie pas son loyer. Aujourd'hui, quand ils rencontrent des difficultés budgétaires momentanées, les gens pensent encore qu'ils peuvent parfois attendre un mois ou deux avant de payer un loyer. Non, ce n'est plus possible, et les gens l'ignorent.

Le deuxième axe, c'est d'aider les personnes qui sont en difficulté financière et, cela, à travers le règlement des prestations municipales qui vous sera prochainement soumis. Nous allons renforcer ces aspects-là. C'est ensuite d'agir à travers des propositions pour renforcer le logement-relais dans des bâtiments existants. Vous avez accepté le 45, rue de Saint-Jean, je vous en remercie. Il y a la villa Freundler, je vous en remercie. Il y a déjà tout ce que fait l'Unité logement temporaire, il y a une septantaine de logements d'urgence qui sont mis à disposition par le biais de la Gérance immobilière municipale pour des gens qui sont en difficulté de logement.

Mais cela ne suffit pas, et le troisième axe, qui a été validé par le Conseil administratif, c'est effectivement de faire une étude de faisabilité pour les logements modulaires, c'est de voir où il serait possible de les implanter et combien cela coûterait. Je remercie le Conseil administratif d'avoir accepté d'aller dans ce sens. Les solutions ne passent pas nécessairement par des terrains à même le sol. Je pense aux Grottes, où en ce moment les gens ne veulent pas de la tour. Actuellement, c'est un garage en rez+1, comme on appelle cela. Eh bien, au-dessus, on pourrait très bien installer des structures, et c'est là l'avantage du modulaire: pouvoir mettre des choses que l'on ne peut mettre nulle part ailleurs. On peut les mettre dans des friches ou dans des interstices entre deux habitations.

Et puis, quand on est dans une situation de blocage, d'impasse, c'est à nous qu'il revient de trouver des solutions. Or, si nous ne voulons pas trouver de solutions, nous n'allons que nous enfoncer encore plus dans le bourbier dans lequel nous sommes sur le plan du logement. Donc, oui, il faut continuer à construire parce que c'est important, et personne – ni moi ni personne non plus, je pense, dans ce parlement – ne va péjorer la construction. Mais on peut encore faire plus, et c'est dans ce sens que je vous invite, Mesdames et Messieurs, à faire ce plus, car le fait de ne pas être logé a un impact terrible sur la vie des gens, sur leur état de santé. Et le coût de l'absence de logement, on ne le voit pas dans nos budgets, mais on le voit au niveau de l'assurance maladie, au niveau de la situation de ces enfants qui doivent déménager d'établissements scolaires en établissements scolaires parce qu'on ne leur offre pas une stabilité suffisante. Il s'agit là de choses imperceptibles et, pour ma part, en tout cas, pour connaître cet impact-ci sur la vie des gens, je voudrais vraiment que ce parlement soit exemplaire en termes de propositions.

Et puis, les gens, aujourd'hui, ils nous interpellent! Moi, je suis dans les quartiers et ils me disent: «Vous, vous en êtes-où? Qu'est-ce que vous faites?» Cela fait une année et demie que nous sommes là. Qu'est-ce qu'on a fait? J'aimerais vous poser la question. Eh bien, pas grand-chose et en tout cas pas suffisamment. Je vous remercie donc vraiment d'envoyer cette pétition au Conseil administratif pour que nous puissions avancer avec une légitimité, puisque nous avons besoin de votre légitimité. Merci à tous ceux qui soutiennent ces pétitionnaires et merci aussi de soutenir les projets que nous allons vous soumettre en termes d'investissements, et que j'espère pouvoir vous présenter l'année prochaine. (*Applaudissements nourris.*)

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je crois que l'essentiel de la problématique du logement a été dit. Je crois que ce dossier est éminemment compliqué. Il y a différents besoins à satisfaire. Nous avons lancé des études et nous allons essayer, par différents moyens, de trouver des solutions adaptées aux problématiques des uns et des autres. Mais j'aimerais juste prendre la parole aujourd'hui pour dénoncer deux faits, car il faut quand même s'interroger, Mesdames et Messieurs, sur les raisons pour lesquelles il y a de plus en plus de gens à la rue.

Je vous renvoie à une émission de télévision de *Temps présent*, je crois, que j'ai vue en décembre de l'année passée, au cours de laquelle deux faits ont été relevés. Le premier, c'est que la Ville de Lausanne – on y a aussi le pendant de notre Hospice général – prenait en charge le bail des gens avant que ceux-ci ne soient expulsés parce qu'ils ne payaient pas leur loyer ou qu'ils étaient un peu cabossés par la vie. En tant qu'ancien assistant social, permettez-moi de dire que

j'ai été sidéré que la personne de l'Hospice général de Genève, qui a été interviewée dans cette émission, dise: «Ça ne nous regarde pas, nous ne prenons pas en charge ces baux, nous ne pouvons pas agir comme garantie intermédiaire; c'est de la responsabilité des gens.»

Je trouve que, là, il y a une défaillance de la part de l'Etat à laquelle nous ne pouvons pas, et à laquelle nous ne pourrions malheureusement pas suppléer. Nous ne pouvons pas être le récipiendaire de cette problématique-là tant que l'Hospice général qui, à mon avis, est l'un des fondements de notre République, ne prendra pas en charge cette problématique.

Le deuxième fait qui m'a encore plus sidéré, et qui a été rapporté plusieurs fois dans cette émission, c'est l'arrivée d'un huissier accompagné de deux agents de police, lequel, sous prétexte de l'avis d'expulsion du locataire qui sous-louait son appartement, demande au sous-locataire son nom – bien sûr, ce dernier indique à l'huissier un autre nom que celui du titulaire – avant de l'évacuer, alors que c'est illégal d'évacuer un locataire sans avoir son nom, sans avoir une autorisation légale d'évacuer cette personne-là précisément.

On se retrouve donc avec des gens dans la précarité qui ont sous-loué, qui, bien souvent, se font escroquer par le locataire principal qui a quitté le domicile et qui empêche le loyer, de sorte que cette personne-là n'a plus qu'à prendre ses cliques et ses claques et se retrouver immédiatement à la rue. Je trouve cela déplorable de la part de l'autorité cantonale; je tenais simplement à le signaler, puisque, bien qu'on veuille nous faire remplir des tâches importantes, nous ne sommes pas les personnes qui essuient les plâtres. Nous avons des politiques publiques à mener, et j'entends bien les mener avec ma collègue Esther Alder.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées par 43 oui contre 18 non (4 abstentions).

12. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 6 avril 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant de 1 251 000 francs destiné à la gestion informatisée et centralisée de l'arrosage automatique de grands espaces verts ainsi qu'à l'installation d'un réseau d'arrosage automatique à la roseraie du parc La Grange, au quai Wilson et au Jardin anglais (PR-881 A)¹.

Rapport de M. Daniel-Dany Pastore.

Traitement de la proposition

La proposition PR-881 a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions lors de la séance du Conseil municipal du 19 avril 2011. Sous la présidence de M. Christian Zaugg, elle a été traitée lors de la séance de commission du 5 octobre 2011. Le procès-verbal a été rédigé par M. Jorge Gajardo Muñoz.

Préambule de la proposition

Cette demande de crédit fait partie des premières mesures à prévoir pour moderniser le réseau d'arrosage des parcs et espaces verts de la Ville de Genève.

Elle s'inscrit dans le cadre d'une planification financière, par le biais d'un montant global de 1 500 000 francs, réparti sur cinq ans.

Elle concerne:

- 1) la gestion informatisée et centralisée de l'arrosage de sept espaces verts;
- 2) l'installation de l'arrosage automatique sur trois périmètres, soit la roseraie du parc La Grange, le quai Wilson et le Jardin anglais.

Actuellement, l'arrosage est effectué au moyen de jets oscillants raccordés aux conduites souterraines. Leur mise en œuvre provoque une consommation importante d'eau et gêne occasionnellement les usagers. Par ailleurs, ces installations vétustes et usées nécessitent des réparations fréquentes et coûteuses.

L'informatisation de l'arrosage et l'installation de systèmes automatiques permettront au Service des espaces verts (SEVE) de diminuer la quantité d'eau consommée. Ces nouvelles installations correspondent à la politique de la Ville en matière de développement durable et à sa volonté d'économiser l'eau, conformément aux engagements d'Aalborg.

La conception générale du projet est le résultat d'un processus de collaboration engagé entre le Service de l'énergie (ENE) et le SEVE.

¹ «Mémorial 168^e année»: Proposition, 6471.

Présentation de la proposition

La gestion centralisée de l'arrosage permet de contrôler les vannes de débit d'eau des sites connectés de manière optimale. Ses fonctions de communication bidirectionnelle permettent la surveillance des débits, l'enclenchement et l'arrêt ainsi qu'une surveillance permanente des réseaux d'arrosage. Cette gestion est prévue sur les parcs suivants:

- parc des Eaux-Vives;
- parc La Grange;
- parc Bertrand;
- parc des Franchises;
- quai Wilson;
- parc Gourgas;
- Jardin anglais.

La gestion centralisée de l'arrosage des sept parcs prévoit l'installation du matériel informatique nécessaire, d'une part dans les parcs concernés et d'autre part sur le lieu de centralisation des données.

L'installation de l'arrosage automatique sur trois premiers périmètres prévoit les fouilles nécessaires à la pose ou au remplacement des conduites nécessaires ainsi que la fourniture et la mise en place du matériel d'arrosage. La surface de chaque zone de fouille sera ensuite réparée soit au moyen d'un revêtement en bitume, soit au moyen d'un engazonnement.

Le public sera informé de manière adéquate durant la période des travaux.

Estimation des coûts

	Fr.
Gestion centralisée de l'arrosage	118 300
Arrosage automatique à la roseraie du parc La Grange	187 600
Arrosage automatique au quai Wilson	218 000
Arrosage automatique au Jardin anglais	<u>598 000</u>
Coût total du crédit TTC	<u>1 251 100</u>

L'installation d'un système d'arrosage automatique correspond à la politique de la Ville en matière de développement durable et à sa volonté d'économiser l'eau, conformément aux engagements d'Aalborg. L'arrosage automatique diminue la consommation d'eau par un arrosage plus précis correspondant aux besoins des plantes.

Rappelons enfin les économies attendues en termes de gestion des ressources humaines qui permettront de mener un processus intégré d'entretien et de développement durable.

Séance du 5 octobre 2011

Audition de M. Daniel Oertli, chef du Service des espaces verts, accompagné de M. Michel Honegger, architecte-paysagiste

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer au plus tôt deux mois après le vote du Conseil municipal et dureront deux ans au maximum. Ils seront effectués au printemps ou en automne, dans le but de préserver la période estivale des impacts du chantier.

M. Oertli explique que le premier but de cette demande de crédit est de permettre de moderniser les installations d'arrosage de quelques espaces verts importants de la Ville. Les systèmes en exploitation actuellement sont souvent hétéroclites et vétustes. Les pannes sont de plus en plus fréquentes et coûtent cher. Certaines conduites ont plus de 100 ans. Le deuxième objectif consiste à centraliser la gestion de l'arrosage, à mieux mesurer l'humidité et à doser les besoins en eau. Le but général est de tendre à économiser l'eau, et à arroser moins mais mieux.

M. Honegger explique que la gestion informatisée, qui constitue le premier volet de la demande de crédit, devrait permettre de centraliser l'arrosage du parc des Eaux-Vives, du parc La Grange, du parc Bertrand, du quai Wilson, du Jardin anglais et du parc Gourgas. Le deuxième volet consiste à remplacer les actuels systèmes d'arrosage dans la Roseraie du parc La Grange, du quai Wilson et du Jardin anglais. La Roseraie, actuellement arrosée par un vieux système enterré raccordé au réseau des Services industriels, sera désormais branchée à une station de pompage de l'eau du lac. L'automatisation de l'arrosage du quai Wilson permettra aux jardiniers du Service des espaces verts (SEVE) de s'épargner de fastidieuses opérations manuelles. Au Jardin anglais, l'automatisation permettra de remplacer de vieilles canalisations en fonte, enterrées à 1,20 mètre de profondeur, pénibles à entretenir. S'agissant des économies d'eau, ces travaux permettront d'économiser 43 000 mètres cubes d'eau par an, soit une diminution de 12% de l'ensemble des consommations d'eau de l'ensemble des espaces verts, soit 64 000 francs annuels.

Questions des commissaires et demandes de précisions

Un commissaire demande s'il sera possible de faire des économies de personnel. M. Oertli répond que cela permettra surtout aux jardiniers du SEVE de se consacrer à d'autres tâches que de passer leurs journées à déplacer des tuyaux d'arrosage. Le commissaire demande si ces travaux sont vraiment indispensables. M. Honegger répond qu'ils sont indispensables, surtout à la Roseraie et au Jardin anglais.

Un commissaire demande si les travaux décrits dans la proposition PR-882, qui sera examinée ensuite, visant entre autres à ménager une meilleure perméa-

Proposition: arrosage automatique de divers espaces verts

bilité sur les cheminements des parcs, peuvent être liés aux objectifs d'économie d'eau mentionnés dans la proposition PR-881. M. Oertli répond que la meilleure perméabilité du sol permet éventuellement d'arroser moins, mais cela ne remplace pas l'arrosage du gazon.

Une commissaire demande s'il a été envisagé d'alimenter les circuits électriques des systèmes automatiques d'arrosage et de la gestion informatique grâce au solaire. M. Oertli répond négativement, par contre, il assure que la consommation électrique de ces systèmes est minime.

Un commissaire, qui souligne que le Jardin anglais est sollicité intensément, demande si le matériel d'arrosage qui y sera installé est suffisamment éprouvé et résistant. M. Honegger confirme la solidité du matériel prévu. S'agissant des déprédations nocturnes, M. Oertli fait remarquer qu'on n'arrose pas de nuit.

M. Honegger explique que la Roseraie, le quai Wilson et le Jardin anglais seront reliés à la même centrale informatique que les quatre autres parcs mentionnés dans la proposition. Si le descriptif des travaux s'attarde sur ces trois lieux, c'est que les travaux y sont significatifs, alors que dans les autres, il s'agit seulement d'installer des appareils informatiques.

Un commissaire demande pourquoi l'estimation des coûts mentionne le revêtement bitumineux du Jardin anglais mais pas ailleurs. M. Honegger répond qu'au Jardin anglais, les canalisations passent sous les cheminements. C'est la raison pour laquelle, le poste du bitume y est aussi important, à l'inverse des autres lieux, où les passages sont très peu nombreux ou ont été refaits récemment.

Un commissaire s'étonne du prix des panneaux de chantier ainsi que des honoraires de promotion. D'ores et déjà, il suggère de renoncer au poste «information au public» du budget de la gestion informatique centralisée. M. Honegger convient qu'un panneau de chantier n'est pas nécessaire pour cette partie du projet. M. Oertli fait remarquer que les panneaux de chantier sont nécessaires pour les travaux sur les trois lieux où on change le système d'arrosage. Les parcs seront labourés sur des dizaines de mètres, ce qui risque de heurter de nombreuses personnes.

Le président et deux commissaires se joignent pour expliquer que les «honoraires de promotion» sont une notion comptable qui désigne le travail effectué par l'administration (personnel et temps) pour préparer les projets et en suivre les réalisations.

Une commissaire est aussi heurtée par le coût de l'information au public. M. Honegger expose les différentes opérations à mener pour faire un panneau de chantier. M. Oertli estime possible de réduire le poste «information au public».

Un commissaire se réfère au coût du volet «gestion centralisée», et s'interroge sur le coût de 40 500 francs des équipements informatiques pour le parc

Proposition: arrosage automatique de divers espaces verts

La Grange. M. Honegger confirme que les installations informatiques de La Grange sont effectivement plus importantes et plus chères que celles prévues pour les autres lieux.

Un commissaire souhaite connaître les surfaces d'engazonnement dans les parcs où on intervient pour changer le système d'arrosage, ainsi que la longueur des conduites.

Cette information parviendra ultérieurement.

Un commissaire demande si les anciennes conduites à la Roseraie et au Jardin anglais resteront enterrées. M. Honegger confirme qu'elles resteront en place. Les conduites de la Roseraie sont en acier, celles du Jardin anglais en fonte.

Un commissaire souhaiterait avoir une indication de la durabilité des installations informatiques. M. Honegger explique que les systèmes informatiques évoluent rapidement, mais les installations elles-mêmes peuvent durer facilement 10 ans.

Un commissaire demande pourquoi on ne pompe pas l'eau du lac pour le système d'arrosage du quai Wilson. M. Oertli répond que les possibilités de développement de stations de pompage sur la rive droite sont encore à l'étude. Une commissaire rappelle qu'une station de pompage a été construite pour la société Serono. M. Honegger confirme que la Ville possède une prise pour une future installation sur la station Serono. Son utilisation pour l'arrosage est à l'étude.

Un commissaire souhaite savoir à quel moment de la journée il est préférable d'arroser. M. Oertli répond que, dans la mesure du possible, on arrose le matin ou le soir, mais que pour des raisons de rationalité et de pression, il n'est pas possible d'arroser tous les parcs en même temps. Il explique, en outre, que lorsqu'il a plu, des sondes permettent de mesurer l'humidité du sol pour déterminer les besoins d'arrosage.

Un commissaire demande s'il n'aurait pas été plus rationnel de faire une demande de crédit pour développer l'arrosage par l'eau du lac plutôt que de commencer par la gestion centralisée. M. Oertli répond que, dans un idéal linéaire, on développerait l'arrosage par l'eau du lac partout où c'est possible mais, en fait, il convient d'abord de savoir ce qu'il faut arroser et en quelle quantité. La gestion nouvelle qui se prépare consiste à arroser mieux et moins. Les stations de pompage sont une solution, mais il faut les installer là où c'est vraiment nécessaire.

Vote

Mise aux voix, la proposition PR-881 est acceptée par 13 oui (2 EàG, 3 S, 1 DC, 3 LR, 2 UDC, 2 MCG) et 2 abstentions (Ve). (*Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.*)

Proposition: arrosage automatique de divers espaces verts

M. Daniel-Dany Pastore, rapporteur (MCG). Ce qu'il faut savoir, Mesdames et Messieurs, c'est que cette mesure permettra une économie d'énergie, d'eau, et des souffrances en moins au Service des espaces verts, puisque cela évitera de tirer tous ces tuyaux ou ces buses d'arrosage. Les collaborateurs pourront s'occuper peut-être de choses plus importantes que de passer leur temps à arroser. Je pense qu'il est temps aujourd'hui d'automatiser ces parcs et jardins, d'être un peu plus au goût du jour et de faire un arrosage adéquat par rapport aux exigences de la Ville de Genève, surtout vis-à-vis du tourisme et de l'afflux d'étrangers de tous pays, puisque nous sommes une Genève internationale, je vous le rappelle. Le Mouvement citoyen genevois votera en faveur de cette proposition.

Le président. Je vous rappelle que vous preniez la parole en tant que rapporteur, Monsieur Pastore. J'ouvre le premier débat et je passe la parole à M. Mathias Buschbeck.

Premier débat

M. Mathias Buschbeck (Ve). Merci, Monsieur le président. Les Verts s'abstiendront sur cet objet et cela pour deux raisons. Si nous ne pouvons bien sûr que souscrire à une utilisation plus rationnelle de l'eau par le biais d'un arrosage automatisé dans les parcs, il y a deux points qui nous chiffonnent. Le premier, c'est que nous regrettons qu'on continue à utiliser de l'eau potable pour arroser les parcs au lieu de la pomper dans le lac. On nous a confirmé en commission, en effet, que ce n'était pas le cas aujourd'hui. Je pense que la moindre des choses, c'est de prendre l'eau du lac, car elle est parfaitement à même d'arroser nos parcs. Aujourd'hui, arroser nos parcs avec de l'eau du robinet, c'est un gros gaspillage.

Deuxièmement – et je suis un peu étonné de ne pas entendre la droite sur ces sujets-là – on nous propose souvent des crédits d'investissement en argumentant qu'on rationalise le travail de la fonction publique. Or, pourquoi ne cherche-t-on pas à faire des économies au niveau de cette même fonction publique? Quand on automatise des systèmes d'arrosage, quand on remplace les terrains de football sur gazon par des terrains synthétiques, on a besoin de moins de personnel. Pourquoi, alors, cela ne se traduit-il jamais en termes budgétaires? Je pense que si on rationalise l'activité de notre fonction publique municipale, c'est aussi pour faire des économies. Si on fait des investissements, mais qu'on ne voit pas les économies qu'il y a derrière, ceux-là perdent beaucoup de leur fonction, et c'est pour cette raison que les Verts s'abstiendront sur cet objet.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Je vais conclure à la suite de l'intervention de M. Buschbeck – je le remercie d'ailleurs d'avoir soulevé ce petit problème –

mais je lui rappelle qu'à la commission des travaux et des constructions, lorsque nous avons parlé de ce projet, il a été dit qu'on développerait l'arrosage par l'eau du lac dans les parcs où c'était possible, c'est-à-dire ceux qui sont au bord du lac et que, dans ces cas-là, l'eau devait être prise dans le lac. (*Remarques.*) Bien entendu que, pour les parcs qui sont loin du lac, cela ne va pas être possible. Mais je rappelle qu'ici à Genève nous n'avons pas beaucoup d'endroits où on a de l'eau non potable à disposition pour arroser les parcs et que, par conséquent, on prend l'eau que l'on a. On pourrait éventuellement avoir un projet pour avoir de l'eau de pluie, mais c'est là un autre sujet.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Ecoutez, pour répondre à M. Pastore, et vous transmettez, Monsieur le président, on parle ici de la roseraie du parc La Grange, du quai Wilson et du Jardin anglais. Je pense que dans ces trois cas il est effectivement possible de prendre l'eau du lac sans devoir tirer des kilomètres de tuyaux jusqu'au Petit-Saconnex, puisque ce sont trois parcs qui sont justement au bord du lac.

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée par 45 oui contre 9 non (3 abstentions).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 251 000 francs destiné à l'arrosage automatique de la roseraie du parc La Grange, du quai Wilson et du Jardin anglais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 251 000 francs.

Proposition: aménagement des espaces publics liés à la gare CEVA
des Eaux-Vives

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2023.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

13. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 21 mars 2012 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un total net de 4 382 600 francs, soit:

- un crédit brut de 2 397 600 francs destiné aux études d'aménagement des espaces publics liés aux futures constructions sur le site de la gare CEVA des Eaux-Vives, pris en charge par les futurs constructeurs bénéficiaires des droits à bâtir (Ville de Genève, Canton de Genève et CFF), dont à déduire les parts revenant au Canton de Genève et aux CFF, estimées à 823 600 francs, soit un montant net de 1 574 000 francs;
- un crédit de 2 478 600 francs destiné aux études d'aménagement du domaine public lié à la nouvelle gare CEVA des Eaux-Vives et pris en charge en totalité par la Ville de Genève;
- un crédit de 330 000 francs destiné aux études d'assainissement des eaux du réseau secondaire lié au développement du site et aux futurs aménagements d'espaces publics, pris en charge en totalité par la Ville de Genève (PR-957 A)¹.

Rapport de M^{me} Sandrine Burger.

La proposition PR-957 a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance du Conseil municipal du 18 avril 2012. La commission s'est réunie le 12 juin 2012, sous la présidence de M. Vincent Schaller. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la commission remercie pour son travail.

¹ «Mémorial 169^e année»: Proposition, 5663.

Séance du 12 juin 2012

Audition de M^{me} Isabelle Charollais, co-directrice du département des constructions et de l'aménagement, de M^{me} Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, et de M. Jean-Jacques Mégevand, adjoint de direction au Service du génie civil

M^{me} Charollais commence par relever que le projet du secteur de la gare des Eaux-Vives couvre une surface de 5 hectares et représente donc un des derniers secteurs d'une telle ampleur en ville pouvant être développés. La Ville, le Canton et les CFF sont partenaires sur ce projet qu'ils ne souhaitent pas morceler. Avancer tout en même temps est cependant impossible et c'est pourquoi il faudra le faire par étapes.

M^{me} Charollais souligne aussi que si actuellement les terrains appartiennent pour la plupart au Canton, lors de l'entrée en force du PLQ, la majorité sera cédée à la Ville. Cette dernière sera donc non seulement responsable de l'aménagement des espaces publics, mais assumera aussi un rôle de constructeur.

Dans un bref historique, M^{me} Giraud rappelle qu'en mai 2009 le Conseil d'Etat et le Conseil municipal ont adopté le plan directeur de quartier. La même année, l'Etat, la Ville et les CFF ont établi une convention pour répartir les droits à bâtir ainsi qu'un PLQ. En 2010, la Ville a lancé un concours d'aménagement pour les espaces publics liés à la future gare CEVA des Eaux-Vives et, en novembre 2011, le chantier CEVA a démarré.

Concernant le projet d'aménagement de l'espace public, M^{me} Giraud énonce deux objectifs principaux:

- terminer la «tête» de la mise en service du CEVA, c'est-à-dire la Nouvelle Comédie, l'espace public et le lot «D» avant décembre 2017;
- rendre tous les avant-projets au plus tard en juin 2013 afin d'obtenir les subventions fédérales.

S'ajoute à cela une série d'objectifs de coordination en lien avec les projets connexes:

- mi-2013, avant-projet du nouvel arrêt de tram et de la boucle de rebroussement déposé par les TPG;
- mai 2014, début des travaux d'aménagement du parc Agasse-Weber;
- automne 2014, début des travaux à la rue Viollier;
- janvier 2015, début des travaux de l'axe Frontenex.

M^{me} Giraud tient à bien faire remarquer aux commissaires qu'il y a deux crédits bien distincts concernant les travaux d'aménagements:

Proposition: aménagement des espaces publics liés à la gare CEVA
des Eaux-Vives

- l'un est entièrement à la charge de la Ville car il concerne l'aménagement des espaces publics;
- le second est divisé entre les différents acteurs en présence selon la clé de répartition définie en commun (25% à charge de la Ville et les 75% restants divisés entre l'Etat, les CFF et la Ville selon leurs droits à bâtir).

M. Mégevand intervient à son tour pour expliciter le projet d'assainissement des eaux. Il commence par rappeler que le secteur est très étanche, avec peu d'infiltrations des eaux, et qu'il est divisé entre un secteur qui connaît le système séparatif des eaux et un secteur en unitaire. L'idée est de profiter des travaux engendrés par le CEVA pour passer quasiment l'entier du secteur en séparatif. Pour cela, il faudra se brancher sur la canalisation qui existe déjà sous le parc de la Grange et qui permettra de rejeter les eaux claires directement dans le lac, tandis que les eaux usées, elles, continueront d'aller à la STEP.

Durant la séance de questions qui a suivi, les commissaires ont encore appris:

- que l'avenue de la Gare-des-Eaux-Vives restera ouverte à la circulation;
- que des procédures AIMP ont été lancées;
- que la boucle de rebroussement des trams est une demande des TPG liée à leur vieux matériel roulant, mais qui pourrait devenir caduque à terme.

Vote

Les projets de délibérations I, II et III sont acceptés à l'unanimité.

Votée dans son ensemble, la proposition PR-957 est acceptée à l'unanimité (2 LR, 1 DC, 1 UDC, 1 MCG, 1 EàG, 2 S, 2 Ve). (*Voir ci-après le texte des délibérations adoptées sans modification.*)

Premier débat

M. Pierre Gauthier (EàG). En fait, je ne vais pas parler de la proposition du Conseil administratif, Monsieur le président, mais vous faire plutôt état d'une sorte de plainte que j'ai reçue de la part de plusieurs de mes collègues sur la désorganisation de l'ordre du jour, qui nous fait sauter un certain nombre de points. Je sais que ce n'est pas forcément de votre faute, ce n'est pas une accusation...

Le président. Monsieur Gauthier, je vous arrête, je m'excuse, mais cela a été expliqué en long et en large...

M. Pierre Gauthier. J'ai bien compris!

Proposition: aménagement des espaces publics liés à la gare CEVA
des Eaux-Vives

Le président. Cela a été décidé à l'unanimité par le bureau et les chefs de groupe, dont vous faites partie, Monsieur Gauthier. Alors, vous m'expliquerez cela, mais pas officiellement maintenant, puisque les règles ont été clairement explicitées, et que ce n'est pas à cette heure-ci que nous allons modifier les règles. La parole est à M. Pagani.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous remercie par avance de faire droit à cette demande, car elle poursuit la construction d'un nombre considérable de logements, d'infrastructures sportives et d'un superbe édifice, celui de la Nouvelle Comédie. Nous avons dû jouer un peu les banquiers pour que l'Etat commence à creuser sur le site de la gare des Eaux-Vives et leur prêter de l'argent – je vous prie de m'en excuser – mais cela nous permettra de faire en sorte d'être remboursé et de pouvoir augmenter la cadence, puisque – j'ai été heureux de l'apprendre la semaine dernière – l'ensemble des recours contre le CEVA a été levé, et que plus aucune embûche ne retardera ce chantier. Je trouve que c'est l'avenir de notre ville qui est en jeu en ce moment et, une fois de plus, je remercie les membres de la commission d'avoir bien voulu valider ce projet.

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I est acceptée à l'unanimité (58 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée sans opposition (55 oui et 2 abstentions).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération III est acceptée sans opposition (55 oui et 2 abstentions).

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

Proposition: aménagement des espaces publics liés à la gare CEVA
des Eaux-Vives

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 2 397 600 francs destiné aux études d'aménagement des espaces publics liés aux futures constructions sur le site de la gare CEVA des Eaux-Vives, pris en charge par les futurs constructeurs bénéficiaires des droits à bâtir (Ville de Genève, Canton de Genève et CFF), dont à déduire les parts revenant au Canton de Genève et aux CFF qui leur seront facturées après la réalisation des travaux et qui sont estimées à 823 600 francs, soit un montant net de 1 574 000 francs.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 397 600 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon l'étude sera amortie en 5 annuités.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie des périmètres concernés, nécessaire aux aménagements projetés.

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 478 600 francs destiné aux études d'aménagement du domaine public lié à la nouvelle gare CEVA des Eaux-Vives et pris en charge en totalité par la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 478 600 francs.

Proposition: aménagement des espaces publics liés à la gare CEVA
des Eaux-Vives

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon l'étude sera amortie en 5 annuités.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie des périmètres concernés, nécessaire aux aménagements projetés.

DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 330 000 francs destiné aux études d'assainissement des eaux du réseau secondaire lié au développement du site et aux futurs aménagements d'espaces publics, pris en charge en totalité par la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 330 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon l'étude sera amortie en 2 annuités.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie des périmètres concernés, nécessaire aux aménagements projetés.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.

Le président. Nous passons maintenant au point 103 de l'ordre du jour, le projet de délibération PRD-14 relatif à la rénovation urgente de l'auditoire du

Pétition: développons une vidéosurveillance responsable

Muséum d'histoire naturelle en vue d'accueillir le Conseil municipal lors de la transformation de la salle du Grand Conseil. J'en profite pour vous dire que nous n'avons pas pu répondre pour l'instant au projet de location de la salle de l'Organisation météorologique mondiale, puisque nous ne savons pas si les crédits pour rénover la salle du Grand Conseil seront débloqués. Donc, jusqu'à nouvel avis, nous restons dans cette salle-ci. Madame Klopmann?

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Monsieur le président, je n'interviendrai pas sur ce sujet. Il se trouve que plusieurs personnes s'étonnent, puisque, là, vous changez à nouveau l'ordre du jour. Je sais que mon collègue Pierre Gauthier s'est plaint tout à l'heure de quelque chose dont nous nous étions tous plaints il y a quatre heures, mais, là, tout d'un coup, voilà que nous traitons un rapport sur un projet de délibération de ce Conseil municipal! Moi, je ne comprends vraiment plus où vous allez! La prochaine fois que vous voudrez faire les points dans l'ordre qui vous plaît, peut-être que vous pourriez nous imprimer un nouvel ordre du jour de sorte que nous arrivions à suivre la séance! Cela nous aidera beaucoup. (*Exclamations.*)

Le président. C'est une décision qui a été prise par le bureau et les chefs de groupe, je vous l'accorde, Madame la conseillère municipale. Alors, avec toutes nos excuses, nous passons au point 107, et je vous remercie d'avoir attiré notre attention sur ce point.

14. Rapports de majorité et de minorité de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition: «Plus de sécurité dans nos rues: développons une vidéosurveillance responsable» (P-267 A/B)¹.

A. Rapport de majorité de M. Pierre Gauthier.

La pétition P-267 a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 18 mai 2011. Cet objet a été mis à l'ordre du jour de sept réunions de la commission des pétitions les 5 septembre, 3 octobre, 10 octobre et 5 décembre 2011, ainsi que les 21 mai, 4 juin et 18 juin 2012.

¹ «Mémoire 168^e année»: Commission, 7037.

La commission a été présidée par M. Pascal Rubeli puis, dès le 18 juin 2012, par M^{me} Sandrine Burger. Les notes de séances ont été prises par M^{mes} Danaé Frangoulis et Tamara Saggini, ainsi que par M. Léonard Jeannet-Micheli. L'auteur du présent rapport les remercie pour leur travail.

Rappel

La question de la vidéosurveillance n'est pas nouvelle pour le Conseil municipal de la Ville de Genève. Récemment, deux objets traitant de ce sujet ont été débattus:

- la proposition PR-602, déposée par le Conseil administratif en vue de la création d'un collège d'éthique sur la vidéosurveillance, et qui a été refusée par le Conseil municipal le 11 mars 2008; (voir annexe)
- la résolution R-114, intitulée «cadrons la vidéosurveillance», déposée par le groupe socialiste, et qui a été acceptée par ce Conseil le 24 mars 2010; (voir annexe)

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 3 octobre 2011

Audition de M. Jean-Charles Lathion, représentant des pétitionnaires

Le représentant des pétitionnaires explique que:

- la pétition était à l'origine un projet d'initiative municipale lancé par le Parti démocrate-chrétien. Ce parti l'a ensuite transformé en pétition. Le Parti démocrate-chrétien a déposé au Grand conseil un projet de loi (PL 10545) demandant un inventaire des lieux où installer des caméras et la mise en place d'une coordination centralisée de la vidéosurveillance;
- l'objectif principal des pétitionnaires est de mettre fin à l'insécurité dans nos rues. Ils sont conscients que la population en a marre et qu'il faut vraiment trouver les moyens de contrer ce qu'il s'y passe tous les jours: incivilités, vols, dommages à la propriété, délits, etc. L'exemple du bonneteau est édifiant: les citoyens qui ont molesté les joueurs de bonneteau ont passé sept heures en garde à vue, les bonneteurs seulement quarante-cinq minutes;
- les pétitionnaires souhaitent un partenariat entre les communes et l'Etat afin que la vidéosurveillance soit centralisée sous le contrôle du Département cantonal concerné. Ils ne souhaitent pas forcément une augmentation des effectifs mais que les moyens (vidéosurveillance) leur soient mis à disposition;

Pétition: développons une vidéosurveillance responsable

- les trains et les gares du réseau RER de Zurich sont équipés de 6000 caméras, toutes les 300 gares seront équipées et 2300 caméras supplémentaires seront installées en 2012. Zurich a installé 2500 caméras dans les rues, Genève en possède 1000, Lausanne 700 et Berne 800. Les autoroutes, les TPG et l'aéroport de Genève sont également surveillés par vidéo. La vidéosurveillance est un appoint important dans certains quartiers à risques;
- la finalité étant la dissuasion envers ceux qui voudraient violer la loi et la répression de ceux qui commettent des délits.

Questions des commissaires et réponses du représentant des pétitionnaires

Concernant le fait qu'il suffit à un auteur de délit de porter une cagoule pour ne pas se faire repérer.

Le problème des cagoules se retrouve dans le grand banditisme pas dans la petite criminalité comme les voleurs à l'astuce par exemple.

Concernant la protection de la sphère privée et le volume important des intérêts économiques en jeu.

Les pétitionnaires n'ont pas fait d'étude de marché et ne se prononceront pas sur les questions économiques. La protection de la sphère privée est réglée en ce cas d'espèce par l'article 42, alinéa 2, de la LIPAD: «L'éventuel enregistrement de données résultant de la surveillance doit être détruit en principe dans un délai de sept jours. Ce délai peut être porté à trois mois en cas d'atteinte avérée aux personnes ou aux biens et, en cas d'ouverture d'une information pénale, jusqu'à l'issue de la procédure.»

Concernant le fait que les criminologues considèrent la vidéosurveillance comme une techno-fallacie (préférence donnée aux moyens technologiques sur les êtres humains avec des conséquences illusoire, voire trompeuses), les spécialistes des questions criminelles – police, criminologues, etc. – ont-ils été consultés par les pétitionnaires, et ces derniers disposent-ils de données statistiques fiables?

Les pétitionnaires n'ont pas consulté de spécialistes car ils pensent que c'est à la commission, par le biais des auditions, voire aux départements concernés, de rassembler les informations pertinentes. Les récentes déclarations de la police montrent néanmoins qu'au-delà du prétendu sentiment d'insécurité il y a une augmentation de la criminalité. Donc, soit on se cantonne dans le constat du sentiment d'insécurité pour ne rien faire, soit on admet qu'il est nécessaire d'agir face à un réel problème. Certes, la vidéosurveillance n'est pas un moyen exclusif mais, grâce à cela, on arrive à diminuer le nombre de délits commis dans les rues.

Concernant les informations qui indiquent que la vidéosurveillance, qui pourtant quadrille Londres en un maillage serré, est un véritable fiasco.

Pétition: développons une vidéosurveillance responsable

Les pétitionnaires rappellent que les caméras seules ne sont effectivement pas suffisantes. Il faut donc s'assurer que les moyens humains affectés au contrôle des images sont suffisants.

Concernant justement les personnes qui seront placées derrière les caméras, y aura-t-il un répondant?

Dans l'esprit des pétitionnaires, il y a un lien clair et évident entre la police et le personnel assermenté qui visionne les images.

Sachant que selon certaines expériences, les délinquants se déplacent simplement hors du champ des caméras – comme à Cornavin – pourquoi mettre des effectifs policiers derrière des écrans ordinateurs alors qu'ils devraient être dans la rue?

Les pétitionnaires n'entendent ni proposer des entreprises ni même des lieux où installer les caméras, ces choix doivent être faits – en cas d'acceptation de la pétition – par les départements concernés et la Ville doit collaborer avec le Canton. Les pétitionnaires pensent néanmoins qu'il y aurait des zones prioritaires à équiper et que des augmentations d'effectifs doivent accompagner les équipements.

Concernant le fait, déjà évoqué que, malgré 25 millions de caméras installées au Royaume-Uni, le résultat est un fiasco et que, selon un rapport français de 2010, la vidéosurveillance affiche de bien piètres résultats.

Les pétitionnaires prennent l'exemple de Nice où les caméras installées dans les parkings évitent aux policiers de se rendre sur place pour dresser contravention, ce qui est plutôt positif. La vidéosurveillance a, soit des adeptes, soit des détracteurs mais, au-delà du clivage, les pétitionnaires pensent que c'est un moyen qui peut être utilisé sans porter préjudice au citoyen irréprochable qui ne craindrait pas d'être filmé.

Concernant le fait que les citoyens filment tout avec leurs téléphones portables dès qu'il se passe quelque chose, cela pourrait-il rendre les caméras superflues?

Les pétitionnaires pensent qu'il est dangereux d'inciter le citoyen à faire la police lui-même. Ce faisant, il se met en danger, ainsi que celles et ceux qui l'entourent. Au contraire, si les autorités n'interviennent pas pour contrer l'insécurité, alors les citoyens pourraient adopter de tels comportements dangereux comme dans le cas, déjà évoqué, de la milice citoyenne qui a voulu se charger elle-même des joueurs de bonneteau. Il ne faut pas que la peur confine les personnes vulnérables (personnes âgées) chez elles ou en incite d'autres à former des milices.

Concernant le fait que de nombreux habitants vivent dans l'appréhension d'être victimes de violences, mais que de nombreux autres ne sont pas convaincus et craignent d'être constamment surveillés, un commissaire demande comment

Pétition: développons une vidéosurveillance responsable

les pétitionnaires entendent vendre leur projet et rassurer la population réticente, notamment sur le plan de la communication.

Le représentant des pétitionnaires explique que la politique doit prendre en compte les craintes de la population et expliquer les solutions proposées par une communication claire. Les adversaires de la vidéosurveillance craignent une intrusion dans la sphère privée des individus, les pétitionnaires pensent qu'il faut relativiser cette crainte. La posture politique qu'ils souhaitent voir adoptée est la mise en place de vidéosurveillance dans les quartiers et les lieux publics où il y en a le plus besoin. La pétition a le mérite d'ouvrir un débat et de faire réfléchir.

Concernant l'aggravation de la situation sécuritaire à Genève, l'augmentation exponentielle (*sic*) de l'insécurité et des actes de vandalisme dans le canton.

Le représentant des pétitionnaires constate que, effectivement, l'augmentation de l'insécurité pourrait mener à des réactions qui annihilent la convivialité en créant un climat de méfiance mutuelle. Si peu de personnes âgées se trouvent le soir dans la rue, c'est peut-être que la sécurité ne leur semble pas suffisante. Si l'installation de caméras vidéo contribue à rétablir la sécurité, alors il faut le faire!

Concernant le fait que la pétition demande un système de vidéosurveillance dans les rues et non dans des lieux fermés tels qu'appartements, parkings ou dans des espaces particuliers; concernant également le fait que toutes les rues de la ville (plus de 750 rues et places) pourraient être concernées et que, en conséquence, la proposition ne pourra être convaincante que s'il est admis par les pétitionnaires que des personnes doivent se trouver derrière les caméras, la question reste de savoir s'il n'est pas plus efficace de mettre des policiers dans la rue plutôt que devant des écrans d'ordinateurs.

Le représentant des pétitionnaires admet que l'on ne pourra pas mettre une caméra dans chaque rue, a fortiori derrière chaque citoyen. Il rappelle que la pétition vise à définir certains quartiers et les zones prioritaires, car il y a des zones très sensibles, notamment la gare et certains quartiers peuplés. On ne peut donc pas rester les bras ballants, car chacun peut constater une dégradation réelle de la sécurité: il n'entend jamais dire que la situation s'est améliorée. La vidéosurveillance n'est qu'un moyen complémentaire au renforcement des postes de police.

Concernant le fait que les pétitionnaires n'apportent aucun élément factuel, chiffré, concret et objectif permettant d'évaluer le taux d'élucidation d'affaires criminelles ou la baisse du taux d'infraction.

Le représentant des pétitionnaires déplore le manque de sources scientifiques en sa possession. Il rappelle, néanmoins, les termes d'une étude réalisée en France en 2008 et dont le résumé se trouve dans l'exposé des motifs du projet de loi déposé par le Parti démocrate-chrétien au Grand conseil sous le N° 10545¹:

¹ http://www.ge.ch/grandconseil/memorial/data/560412/65/560412_65_partie45.asp

«La densité de caméras a un effet pour les agressions contre les personnes. Depuis 2000, alors que les actes de violence ont grimpé de plus de 40%, ils ont augmenté deux fois moins vite dans les villes munies de système de vidéosurveillance.»

Réitérant le constat du manque de données et de critères d'évaluation objectifs apportés par les pétitionnaires, et concernant le fait que, contrairement à ce qu'affirme le texte de la pétition, la majorité des délits et des crimes sont commis dans la sphère familiale et non sur le domaine public.

Le représentant des pétitionnaires ne pense pas que l'étude citée précédemment n'a aucune valeur. Il propose aux commissaires d'interroger les autorités zurichoises qui ont choisi d'augmenter leur parc de vidéosurveillance en 2011.

Concernant la comparaison, sur une base pragmatique, de la même facture de 10 millions de francs soit pour la mise en place de vidéosurveillance, soit pour l'engagement de 100 policiers, la question est posée à nouveau de savoir si 100 emplois ne seraient pas plus efficaces qu'un système de caméras.

Le représentant des pétitionnaires n'entend pas dissocier la mise à disposition d'outils et l'augmentation des effectifs de police car rien ne remplace l'intervention humaine.

Concernant le fait que la vidéosurveillance n'empêche pas la violence de certains hooligans dans les stades, mais permet d'identifier ultérieurement les fauteurs de troubles.

Le représentant des pétitionnaires indique que la vidéosurveillance poursuit deux objectifs. L'un est la prévention en supposant qu'un délinquant s'abstiendra de commettre un délit sachant qu'il est filmé, l'autre est l'aide à la résolution d'affaires par la mise à disposition d'images aux enquêteurs.

Séance du 10 octobre 2011

Audition de M. Pierre Maudet, conseiller administratif, responsable du département de l'environnement urbain et de la sécurité

Le conseiller administratif indique que, actuellement, la Ville de Genève a installé environ 200 caméras sur son domaine privé – installations sportives ou culturelles – pour des motifs d'assurance et de contrôle de ses biens, non pour contrôler la voie publique. Il indique également que la Ville ne souhaite pas développer de système de vidéosurveillance sur le domaine public.

La vidéosurveillance est un moyen de preuve, ainsi qu'un auxiliaire de la police. Si la vidéosurveillance est comprise comme un moyen de prévention et de surveillance en temps réel afin de faire diminuer la criminalité, alors, il faut

Pétition: développons une vidéosurveillance responsable

mettre des yeux derrière les caméras. Ces yeux doivent être ceux de policiers. Or, le manque d'effectif oblige à privilégier la présence de ces derniers sur le terrain.

Le conseiller administratif indique qu'il préfère que l'installation de vidéosurveillance dépende de l'Etat et non des communes. En ce sens, l'Etat devrait être le récipiendaire de cette pétition, non les Conseils municipal ou administratif.

De plus, l'installation de caméras de surveillance semble donner de bons résultats dans les espaces fermés (TPG, parkings, etc.), alors que, dans l'espace public ouvert, ce n'est pas forcément le cas. Citant Thomas Jefferson (président des Etats-Unis de 1801 à 1809) «Celui qui est prêt à sacrifier sa liberté pour sa sécurité ne mérite ni la sécurité ni la liberté», le conseiller administratif considère donc que le binôme sécurité/liberté est le premier champ de tension de la problématique de la vidéosurveillance. Avant de proposer l'installation et le dimensionnement d'un système de vidéosurveillance, il importe de savoir quelle en est la finalité: collecte de moyens de preuve pour la justice? Contrôle en temps réel? Système de reconnaissance sur base d'intelligence artificielle (reconnaissance automatique des plaques minéralogiques du péage urbain de Stockholm par exemple)?

Pour conclure, il rappelle que, si un maillage très étroit du système de vidéosurveillance peut produire des effets positifs sur la sécurité, il faut également se poser la question de la proportionnalité en regard de ses coûts extrêmement élevés tant d'achat que de maintenance et d'exploitation.

Séance du 5 décembre 2012

Audition de M. Didier Froidevaux, chef du Service de la police cantonale genevoise chargé des études stratégiques

M. Froidevaux indique qu'il s'est concentré, indépendamment de considérations politiques, sur les aspects techniques de la question de la vidéosurveillance en vue de son audition par la commission. La vidéosurveillance s'est en effet fortement développée depuis les années 1990, notamment au Royaume-Uni, avec des résultats plus ou moins convaincants. Les objectifs de ce développement étaient les suivants:

- surveillance d'un espace public ou privé en vision concentrée ou étendue;
- appréciation en temps réel de situations afin de décider le besoin ou non d'une intervention policière sur place;
- dissuasion de présence sur un lieu donné et dissuasion d'adopter certains comportements;
- détection de comportements ou d'actes anormaux selon le type de lieu surveillé;
- identification d'individu ou de véhicule suite à un délit qui lui serait associé.

Il explique qu'un système de vidéosurveillance ne remplacera jamais totalement une intervention ou une présence humaine. C'est pourquoi, avant de décider d'une telle installation, il importe de procéder à un diagnostic précis de la situation et d'avoir une bonne connaissance des actes que l'on veut réduire ou réprimer. Dans le cas d'un espace ouvert, il faut, de plus, définir le périmètre sur lequel on veut agir et prendre en compte le risque subséquent de déplacement du problème dans un espace non surveillé. L'expérience anglaise semble montrer que l'efficacité est proportionnelle à la précision du délit que l'on veut contrôler et de la définition claire du périmètre surveillé.

Ainsi, c'est dans les endroits fermés ou ayant des voies d'accès limitées – tels que des parkings, par exemple – que la vidéosurveillance a le plus d'efficacité. Il est important également de s'assurer de l'éclairage adéquat de la zone couverte. Un éclairage abaisse le niveau de sentiment d'insécurité. En revanche, dans le cas de rassemblements bruyants de groupes de personnes, l'expérience et les études montrent qu'un dispositif de médiation est plus efficace, car il permet l'ouverture du dialogue entre les parties opposées.

L'installation d'un système de vidéosurveillance pose immédiatement la question de l'exploitation des images produites.

La première variante repose sur la dissuasion de commettre un délit lorsque l'on sait que l'on est filmé. Les images sont enregistrées et stockées et, au besoin, on en extrait une séquence.

La deuxième variante, plus ambitieuse et plus difficile à mettre en œuvre, couple les caméras à un centre de contrôle où des opérateurs regardent et analysent les images en direct. L'efficacité de cette variante réside dans le fait que l'on peut immédiatement réagir et intervenir, le lieu et la nature de l'intervention étant connus.

Une troisième variante, encore en développement, est la vidéosurveillance intelligente. Des logiciels spécialisés détectent, directement à la sortie des caméras, des mouvements inattendus (tags sur des murs, par exemple), des arrêts intempestifs de véhicules (sur autoroutes) ou encore des numéros de plaques minéralogiques pour facturer un péage.

Quel que soit le système choisi, il importe néanmoins de procéder, en amont de la décision, à une analyse fine et détaillée de ce dont on a besoin:

- quels actes veut-on prévenir;
- quels sont les autres outils à utiliser et qui peuvent apporter une solution à notre problème avant de recourir à la vidéosurveillance;
- quel est le montant prévu de l'investissement;
- quelles sont les méthodes que l'on choisit pour l'exploitation des images: enregistrement ou contrôle en direct;

Pétition: développons une vidéosurveillance responsable

- veut-on des équipements spéciaux, détecteurs de mouvements, logiciels de reconnaissance, détecteurs d'arrêts, autres.

Questions des commissaires et réponses de M. Froidevaux

Concernant la hiérarchie des outils visant à établir ou à rétablir un sentiment de sécurité pour les personnes et quels seraient les lieux prioritaires pour installer une vidéosurveillance.

M. Froidevaux répond que les gens se sentent tout d'abord rassurés par une présence humaine puis, par un bon éclairage et que la vidéosurveillance n'est rassurante que si rien d'autre n'est possible ou comme une mesure complémentaire. La vidéo permet de mieux prévenir les vols commis sur la voie publique mais, plus les rues sont passantes, plus il est difficile de repérer quelque chose sur les images. Les véhicules des TPG sont équipés de caméras mais, la proximité des passagers entre eux, ne permet pas de faire diminuer le vol par des pickpockets. L'éclairage est garant d'une bonne qualité d'image ainsi que l'angle de prise de vue. Néanmoins, en cas de brouillard ou de pluie, la qualité des images diminue fortement.

Concernant les mesures faites et l'éventuelle diminution du taux de criminalité après l'installation d'un système de vidéosurveillance comme c'est le cas au Royaume-Uni.

Il est répondu que les bilans sont mitigés. Les succès les plus probants se constatent dans les périmètres bien identifiés, avec une ou deux voies d'accès et toujours dans la lutte contre le vol. Dans les villes, dès que l'on atteint et dépasse 30 à 50 000 habitants, la vidéosurveillance n'est plus tellement efficace. Les caméras ont peu ou pas d'effet sur les comportements impulsifs (bagarres, violence spontanée sous l'effet d'alcool, par exemple), elles n'empêchent pas de prévenir de tels actes, seulement de disposer d'images éventuellement exploitables pour une enquête subséquente. Il n'existe quasiment pas d'évaluation faite de la vidéosurveillance après son installation, les autorités se déclarent en général satisfaites, mais elles n'ont pas mesuré de façon tangible une éventuelle baisse de la criminalité¹. Genève a rattrapé les autres villes européennes et n'est plus un îlot de sécurité. Il faut donc que les habitants adaptent leurs comportements et adoptent une attitude préventive comme on le fait lors d'un voyage à l'étranger. Pour ce qui est spécifiquement de la vidéosurveillance, un projet de loi cantonal est en cours d'élaboration. Cela devrait permettre de cadrer les dispositifs que les communes pourraient décider de mettre en place. L'actuel dispositif législatif a néanmoins permis au Grand-Saconnex d'installer des caméras sur son ter-

¹La documentation publiée sur ce sujet en France est disponible sous le titre: «Guide méthodologique de la vidéo-protection», la documentation française, Paris 2009, ISBN 9782110 076151

ritoire. Sur le plan de la sécurité des biens et de l'augmentation des cambriolages à Genève, M. Froidevaux regrette que peu de moyens et d'énergie soient mis aujourd'hui dans la prévention et dans l'information de la population qui devrait adapter ses comportements quotidiens et situationnels (pose d'une barre de sécurité sur les portes d'appartements, par exemple). En ce qui concerne les agressions physiques sur les personnes, la vidéosurveillance ne s'est pas montrée efficace, car elle ne permet pas de donner une réponse immédiate. Seule la manifestation d'une présence peut dissuader les agresseurs.

Concernant la situation actuelle de la vidéosurveillance à Genève.

M. Froidevaux rappelle qu'il n'existe pas, à Genève, de système de vidéosurveillance à proprement parler. Le projet cyclope comporte deux volets. Le premier a consisté en la mise en place – dans le cadre de l'Eurofoot 2008 – d'un réseau de caméras pour surveiller les supporters de football entre la gare Cornavin et le stade de la Praille. Ce réseau est un réseau de gestion de foule et non un réseau d'identification. Le deuxième volet a consisté en l'installation d'un système de surveillance afin d'assurer la protection du milieu diplomatique présent à Genève.

Concernant l'affirmation préalable disant que la vidéosurveillance devrait être associée à d'autres moyens pour être efficace et la liste concrète de ces moyens.

M. Froidevaux indique qu'il faut:

- identifier les objectifs à atteindre et le type de délits à prévenir;
- effectuer une prévention situationnelle en durcissant les cibles et donc en compliquant la tâche de l'éventuel délinquant;
- assurer un éclairage adéquat de la zone à surveiller;
- coupler la vidéosurveillance à un centre de contrôle qui peut déclencher une intervention dans les meilleurs délais et avec les moyens adéquats.

Concernant le nombre de cas résolus par la présence de caméras ou par l'exploitation d'images sur la voie publique ou dans les espaces clos (TPG, par exemple).

Il n'y a pas de chiffres précis à Genève, car il n'y a pas de vidéosurveillance publique mais beaucoup de lieux où sont installées des caméras. Tout enquêteur va d'abord rechercher, par réflexe conditionné, si des images sont disponibles. Les images des TPG ont eu une influence sur le volume des vols à la tire, elles sont utiles en cas d'agression. Les images font partie des pièces à conviction et sont des éléments de preuve. Même si elles ne sont pas des preuves à elles seules, elles sont des éléments importants de l'enquête. Dans les TPG, la vidéosurveillance est peu probante pour les vols à la tire mais, en revanche, un certain nombre de cas d'agression ont été résolus. Dans les TPG, il faut noter que l'effi-

Pétition: développons une vidéosurveillance responsable

cacité du système est déterminée par la demande de la victime de marquer les images. Si personne ne demande le marquage, la bande est effacée et l'éventuel élément de preuve sera perdu.

Concernant les contraintes techniques pour obtenir une bonne qualité d'image, et des différents outils – vidéo, patrouilles, médiation – à mettre en œuvre selon les situations.

Le choix du matériel dépend de ce que l'on veut faire et de l'endroit à surveiller. Dans le cas d'incivilités, la présence policière n'est pas toujours appropriée et ne peut pas toujours être fournie en temps réel. C'est pourquoi la médiation apporte souvent des réponses satisfaisantes. C'est le cas pour les correspondants de nuit qui permettent d'engager la discussion entre les parties lorsqu'elles sont en conflit (voisinage, tapage nocturne, rassemblements, etc.).

Concernant les outils de mesure de la sécurité à la disposition de la police et le taux de condamnation lié à l'usage d'images de vidéosurveillance.

Les outils sont les suivants:

- l'enregistrement régulier des données;
- le système datapol, une cartographie, mise à jour en temps réel, qui permet de faire une analyse précise selon le lieu et le type d'infraction;
- les diagnostics locaux effectués tous les trois ans qui donnent des indications sur la sécurité, le taux de victimisation, le taux de reportabilité à la police qui est soit stable, soit en diminution ou en augmentation;
- les plateformes d'échange tenues régulièrement (renseignement et opération) avec les agents de la police municipale qui fournissent des informations de terrain.

M. Froidevaux conclut son audition par quelques réponses à des questions plus éloignées du sujet principal:

- oui, les personnes à mobilité réduite pourraient faire d'excellents opérateurs de centres de contrôle d'image. Cette activité demande une grande vigilance et il n'est pas possible d'avoir un mur entier d'images sous la surveillance d'une seule personne;
- oui, la vidéosurveillance peut être entravée dans son bon fonctionnement par nombre d'obstacles imprévus: travaux, échafaudages, intempéries, qualité des transmissions, etc. La vidéosurveillance mobile ne donne pas de bons résultats et, du fait d'une bande passante réduite, le wi-fi est souvent insuffisant pour faire passer des images de haute définition qui requièrent la transmission par fibre optique;
- enfin, il pense que les nouvelles fonctionnalités des smartphones offrent d'intéressantes perspectives, notamment en ce qui concerne la géolocalisation.

Séance du 21 mai 2012*Audition de M. Olivier Jornot, procureur général*

Le procureur indique tout d'abord que la base légale relative à la vidéosurveillance repose sur l'article 42 de la LIPAD, la loi sur l'information du public et l'accès aux documents. Cette loi dresse la liste des situations dans lesquels une collectivité publique peut exploiter un système de vidéosurveillance. Selon cette norme, pour être légale, cette vidéosurveillance doit être apte à atteindre le but visé, doit être signalée au public, doit être limitée au périmètre nécessaire et doit protéger les employés de cette collectivité publique. Il précise encore que l'article 35 de la LIPAD est réservé et que toute vidéosurveillance par des entités privées est régie par le droit fédéral dans la loi sur la protection des données.

Concernant l'opportunité, le procureur explique que la vidéosurveillance peut servir principalement deux objectifs. Premièrement, à mettre des yeux là où la police ne regarde pas (Eurofoot 2008, par exemple) ce qui est relativement coûteux car cela requiert la présence de personnel pour contrôler les images. Deuxièmement, à lutter contre les infractions en enregistrant des images afin de les utiliser comme moyen de preuve. Cette dernière utilisation donne lieu à de nombreux débats au sujet de son effet utile: l'effet dissuasif.

Les institutions privées sont très bien pourvues en vidéosurveillance. Les institutions publiques ne disposent, au contraire, que de huit caméras laissées après l'Eurofoot 2008 et de nombreuses caméras destinées à la régulation du trafic automobile. Ces dernières sont inutilisables dans la lutte contre la criminalité, car leur qualité d'image est insuffisante. Plusieurs communes genevoises utilisent la vidéosurveillance dans le but premier de protéger certains objets des déprédations.

Le procureur conclut son introduction en considérant l'aspect de lutte contre la criminalité, en général au moyen de la vidéosurveillance, comme délicat.

Questions des commissaires et réponses du procureur

Concernant le nombre d'affaires réglées suite à l'utilisation déterminante d'une preuve vidéo.

Le procureur répond qu'elles sont nombreuses, en particulier depuis la mise en place de caméras aux sorties de parking et dans les postes de police, afin de disposer de preuves dans les cas de plaintes pour mauvais traitement.

Concernant le respect de la vie privée lorsque des institutions privées observent le domaine public avec des caméras.

Le procureur indique qu'il s'agit là d'un réel problème qui n'est pas encore réglé, faute de clarté dans les différentes normes légales.

Pétition: développons une vidéosurveillance responsable

Concernant le taux d'élucidation d'affaires grâce à la vidéosurveillance et la manière d'établir des statistiques au sein du Ministère public.

Le procureur indique qu'il ne dispose pas des chiffres demandés et qu'il n'y a pas de statistiques portant sur l'utilisation des moyens de preuve.

Concernant le fait que l'installation de caméras pour surveiller un espace donné ne faisait, le plus souvent, que déplacer le problème en dehors du champ des caméras.

Le procureur accepte le bien-fondé de ce constat, mais il souligne qu'il en est de même avec la présence policière. Il précise, par ailleurs, que, en cas d'installation de vidéosurveillance, il est impératif de renoncer à de fausses caméras et qu'il faut réprimer systématiquement les abus afin d'éviter le phénomène d'accoutumance. Il ajoute, néanmoins, que, à titre personnel, il n'est pas enjoué à l'idée de vivre dans une ville où chaque centimètre carré est vidéosurveillé. En revanche, il estime que cette vidéosurveillance peut être justifiée dans certains périmètres particulièrement sensibles.

Sur une question portant sur le souhait éventuel de disposer d'une législation plus précise en matière de vidéosurveillance, le procureur indique qu'il est favorable à ce que le Canton se dote d'une loi cadre sur ce sujet. Ce domaine est en effet insuffisamment régulé par l'article 42 de la LIPAD.

Séance du 18 juin 2012

Audition de M. Marcelo Aebi, professeur à l'Université de Lausanne, chargé du Master en criminologie

En règle générale, la vidéosurveillance fonctionne bien en espace fermé, tels les parkings ou les magasins. Peu d'évaluations ont été faites donc, la première chose à faire, est d'évaluer tout dispositif de surveillance après son installation afin de voir s'il est efficace. Par ailleurs, la vidéosurveillance implique de grands investissements, tant pour l'installation et le matériel que pour la maintenance et le personnel.

La vidéosurveillance couvre deux domaines: prévention et répression. La répression par la vidéosurveillance est néanmoins inefficace si les délinquants prennent des précautions, afin de ne pas être identifiés. Ainsi, il ne faut surtout pas surestimer les performances de la vidéosurveillance. Trois mois après l'installation, les effets ont tendance à s'estomper car, dans bien des cas, la police n'arrive pas à suivre. Après, les délinquants découvrent où il y a moins de surveillance et, ils se déplacent dans ces zones.

Le professeur Aebi pense que, pour l'espace public, la vidéosurveillance n'est pas la bonne solution. Il conseille, si la volonté de vidéosurveillance se traduit dans la réalité, de tester le système sur un carré de la ville, d'évaluer avant et après et, selon le résultat, d'étendre l'installation ou non.

A Londres, à l'arrêt de métro Oxford Circus, la vidéosurveillance n'a rien donné, car la station comporte trop d'entrées et de sorties différentes. Dans une autre petite station, cela a été plus efficace. A l'échelle du centre-ville, le professeur pense que la vidéosurveillance serait inutile.

Questions des commissaires et réponses du professeur Aebi

Concernant la protection de la vie privée et des libertés individuelles.

Les données doivent être détruites après un certain temps. Néanmoins, il reste délicat de déterminer à qui les images peuvent ou ne peuvent pas être montrées. Il y a, en effet, plein de choses qui se passent dans la rue, mais qui concernent uniquement la vie personnelle. Le contrôle doit être strict.

Concernant le fait qu'en cas d'installation de vidéosurveillance sur une zone, les problèmes se déplacent dans les zones non surveillées.

Ce sont ces choses qu'il faut évaluer avant l'installation. Il y a des choses faciles à constater avant et après tels: le nombre de graffiti sur les murs, la satisfaction des citoyens, le nombre d'interventions policières, etc. Aucune autorité ayant mis en place un système de vidéosurveillance n'a jamais admis que le système était inutile. Il n'y a pas de tradition à évaluer.

Concernant la priorité à donner aux zones sensibles (bijouteries, banques, etc.).

Les privés se défendent très bien tout seuls et les distributeurs de billets de banque intègrent des caméras. Mais les délinquants organisés sont presque toujours cagoulés.

Concernant le lien entre amélioration de la sécurité et vidéosurveillance.

Sans contrôle ou sans surveillance, la délinquance augmente. La vidéosurveillance fonctionne bien dans des lieux fermés mais n'a pas donné de résultats à l'extérieur. Londres, où les caméras sont partout, n'a pas échappé aux attentats et les enregistrements n'ont pu déterminer que le nombre et l'itinéraire des terroristes. Une politique générale est inefficace, il vaut mieux cibler les problèmes spécifiques de chaque quartier, par une cartographie de la délinquance. Pour l'évaluation, il faudrait comparer après une année la zone surveillée avec une autre, identique mais, sans vidéosurveillance.

Concernant le risque de voir le sentiment d'insécurité croître avec l'installation de caméras.

Pétition: développons une vidéosurveillance responsable

Le professeur confirme que c'est un risque. L'exemple des années 1970 aux USA montre que l'augmentation des patrouilles policières motorisées a développé un sentiment d'insécurité croissant.

Concernant la formation des personnes chargées de la surveillance et l'exploitation des images.

Il est capital de savoir qui va faire ce travail qui est le plus inintéressant du monde. Et, qui brûle rapidement les personnes qui le font. Il ne se passe rien sur les écrans et les personnes en arrivent à rechercher des détails voire à s'inventer des histoires pour s'occuper. Il y a de plus une réelle discrimination des minorités ethniques, comme le confirme un sondage fait auprès de l'Union européenne. Les gestes sont en général très difficiles à interpréter, ce qui rend la vidéosurveillance très délicate. Enfin, il peut se passer beaucoup de temps entre le constat sur une image et l'intervention subséquente de la police.

Les affaires criminelles ne sont pas résolues par un seul moyen, mais par plusieurs éléments qui entrent en compte. Pour une ville, le jeu n'en vaut pas la chandelle.

Concernant les statistiques de la vidéosurveillance.

Le professeur n'a pas connaissance de statistiques pour la vidéosurveillance publique. Pour les privés, si leurs systèmes sont défaillants, ils n'ont pas intérêt à diffuser l'information.

Concernant la façon dont les informations (relatives, par exemple, aux systèmes de sécurité ou de vidéosurveillance) circulent parmi les délinquants.

Il n'y a pas d'études sur les réseaux concernant la vidéosurveillance, alors qu'il y en a relativement aux milieux de la drogue. Un chercheur américain, qui a demandé à un détenu s'il pensait se faire attraper en commettant son délit, s'est vu répondre: «Je n'aurais jamais pensé qu'un universitaire pourrait poser une question aussi stupide: si j'avais envisagé de me faire attraper, je n'aurais pas commis ce délit.»

Discussion et vote

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien se dit prêt à accepter cette pétition, mais il souhaiterait alors y adjoindre deux recommandations:

- le souci de son groupe quant au respect de la vie privée;
- le souci également de voir perdurer la politique actuelle relative à la police municipale de proximité et aux réseaux de quartier.

Un commissaire d'Ensemble à gauche déclare qu'aucune audition n'a apporté d'éléments factuels ou concrets démontrant l'utilité de la vidéosurveillance sur

le domaine public. Son groupe est résolument opposé à l'idée sous-tendue par la pétition. Il se dit inquiet des propos tenus par le professeur Aebi qui a expliqué que les personnes visionnant les images se muent en petits inquisiteurs. Il est donc très dangereux de s'engager dans un tel engrenage qui est l'exemple même de la fausse bonne idée. Le vote de son groupe sera donc négatif.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre dit que son groupe est emprunté, car les deux commissaires sont nouveaux et n'ont pas suivi toutes les auditions. Le groupe est néanmoins prêt à voter un renvoi au Conseil administratif, car il s'agit d'un cas plus cantonal que municipal.

Un commissaire du Parti socialiste rejoint la position d'Ensemble à gauche. Il ajoute que la pétition vise à généraliser les dispositifs et que la vidéosurveillance dans l'espace public est, au mieux, inefficace et, au pire, nuisible au sentiment d'insécurité des citoyens. Son groupe rejette, sans aucun dogmatisme, la généralisation du dispositif.

Une commissaire des Verts déclare que, au vu des auditions et des réponses à ce sujet, son groupe n'acceptera pas cet objet à l'heure actuelle et dans les termes de la pétition. Ce n'est pas non plus un rejet dogmatique, car la vidéosurveillance peut avoir des effets utiles, mais il faut l'encadrer. S'il faut réfléchir sur la sécurité des Genevois, cette proposition reste une approche limitée pour y répondre.

Le commissaire du Parti libéral-radical précité, insiste sur le souhait de son groupe d'un renvoi au Conseil administratif, car il ne faut pas exclure cet outil qui devrait s'inscrire dans un dispositif plus complet incluant une plus grande présence policière.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois explique que son groupe est défavorable, car le coût est énorme. Son groupe entend privilégier la présence humaine sur le terrain, la proximité, la prévention et la dissuasion plutôt que la répression. Les caméras vont augmenter l'agressivité et la violence des bandes organisées, aggraver le sentiment d'insécurité et diminuer la liberté des citoyens.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien rappelle que l'initiative à l'origine de la pétition n'a pas abouti, car son parti n'a pas été la faire signer. Son groupe est bien sûr favorable au renvoi de cette pétition au Conseil administratif, car il faut aller dans le sens de l'Etat qui n'a pas dit non au développement de la vidéosurveillance.

Mise aux voix, la pétition P-267 est refusée par 6 non (2 EàG, 2 Ve, 2 S) contre 4 oui (1 DC, 1 LR, 2 UDC) et 3 abstentions (1 S, 2 MCG).

Pétition: développons une vidéosurveillance responsable

P-267

PDC Ville de Genève
La voix du changement

Pétition

~~initiative communale~~

Plus de Sécurité dans nos rues :

développons une Vidéosurveillance responsable en Ville de Genève !

Mettre fin à l'insécurité dans nos rues

Genève connaît depuis quelques années une explosion de l'insécurité. Les statistiques de la police cantonale montrent une forte augmentation depuis quelques années, notamment des lésions

corporelles, des vols à l'astuce et des dommages à la propriété. Une grande partie de ces crimes et délits sont commis sur le domaine public de la Ville de Genève. La dégradation de la situation a pour effet de diminuer la qualité de vie des habitants et des commerçants.

Partenariat entre la Ville et l'Etat

La vidéosurveillance ne doit pas remplacer la police municipale de proximité, mais l'aider à accomplir sa mission sur le terrain. Certains commerces et communes se sont dotés de manière indépendante de systèmes de vidéosurveillance, afin de lutter contre le vandalisme et l'insécurité. L'Etat songe à développer un système sur l'ensemble du territoire cantonal. L'absence totale de coordination entre ces différents systèmes ne permet d'exploiter qu'une fraction des

possibilités offertes par la vidéosurveillance. Renforçons la police de proximité et développons

La vidéo surveillance, un système efficace

« Les soussigné-e-s déclarent et déclarent dans la Commune de Genève, en vertu des articles 68A et 68B de la Constitution de la République et le Canton de Genève du 24 mai 1847, de l'article 38 lettre b et c de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1894 et des articles 85 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982, demandant au conseil municipal de mettre en place, sur le territoire communal de la Ville de Genève et en collaboration avec l'Etat de Genève, un système efficace de vidéosurveillance aux emplacements où la présence d'un tel équipement est jugée propre à contribuer à la sécurité publique. Il vote à cet effet les crédits nécessaires. ».

	NOM (en majuscule)	PRENOM Usuel	ANNEE DE NAISSANCE	CANTON D'ORIGINE	DOMICILE	SIGNATURE
1						
2						
3						
4						
5						

Peuvent signer l'initiative, les citoyens et citoyennes domiciliés en Ville de Genève y compris les ressortissants étrangers domiciliés en Ville de Genève et établis en Suisse depuis plus de huit ans.

Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever jusqu'à CHF 100.-. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al. 1, lettre b et 91 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, art. 91). Le retrait total et sans réserve de l'initiative peut être décidé à la majorité des électeurs suivants formant le comité d'initiative :

Michel Chevrolet, 16 rue de Rive 1204 Genève | Alain de Kalbermatton, Route de Chêne 64A 1208 Genève, | Paul Henri Perrin, 8 rue des Plantaporrêts 1205 Genève | Gammarresi Alexandre, 52, av. d'aire 1203 Genève | Borgeat Pascal, Rue du Nant 3, 1207 Genève.

Le service des votations et élections certifie la validité de _____ signatures.

Le contrôleur :

Genève, le _____

DERNIER DÉLAI 11 AVRIL 2011

*25 septembre 2012***B. Rapport de minorité de M. Robert Pattaroni.**

La vidéosurveillance en Ville de Genève partout? Dans chaque rue? Devant chaque immeuble? Dans chaque immeuble? Bien sûr que non!

Pourquoi alors oser demander au Conseil administratif de prendre en compte cette pétition et d'étudier sérieusement son application? Une application raisonnable, logique, efficace, qui protège la sphère intime de l'immense majorité (99,9%, voire plus!) de la population de la Ville de Genève, mais aussi de l'immense majorité de toutes les personnes ne vivant pas en Ville de Genève mais se trouvant, à un moment ou un autre, sur son territoire, en tant que travailleur-se-s, badauds, consommateur-ice-s ou touristes.

Quelques propos liminaires: il y a bien des années, en Ville de Genève, l'entrée des immeubles locatifs était libre, les habitant-e-s des maisons (propriétaires ou locataires) ne se souciaient pas des possibles cambriolages, les personnes se déplaçant à pied dans la rue, le jour ou la nuit, ne pensaient même pas qu'elles pouvaient être agressées. Le temps a passé et, aujourd'hui, il n'en est plus ainsi. Nous savons que cette évolution a des causes premières sans doute sociales, voire sociétales (appauvrissement, diminution de la solidarité, non respect de l'intégrité d'autrui, etc.). Lorsque le problème est devenu sensible, au Conseil municipal, il se trouvait des élu-e-s (pour ne pas dire des partis) qui soutenaient que l'on en était au seul niveau du sentiment d'insécurité mais pas d'une situation objectivement observée et mesurable. Depuis lors, actuellement, dans ce même Conseil, il ne me semble plus qu'il y ait l'un-e ou l'autre des élu-e-s qui ne reconnaisse pas cette réalité.

Mais alors, les caméras sont-elles la solution? Non puisqu'elles ne sont que des yeux, sans bras, sans parole, sans moyen d'action autre que de transmettre ce qu'elles voient à qui de droit ayant le droit d'utiliser l'information vue.

En matière de caméras, il faut rappeler qu'actuellement, à Genève, il y a des dizaines de caméras de surveillance en action. Peut-être même (sans doute!) des centaines. Pour contrôler la circulation, pour contrôler ce qui se passe autour et dans les centres commerciaux, idem pour pas mal d'entreprises (par exemple les banques), d'immeubles locatifs, de bâtiments publics, etc. A propos, savez-vous qu'il y a la vidéosurveillance dans la très démocratique Maison des Associations?

Il vous intéressera de savoir que, par exemple, la municipalité de Nîmes a installé, depuis quelque temps, un dispositif de caméras que la commission des pétitions de notre Conseil a pu voir en action l'an dernier. Selon les responsables de la municipalité, en 2010, il a été estimé qu'environ 120 situations estimées déli-

Pétition: développons une vidéosurveillance responsable

cates ont permis l'intervention immédiate de la police qui considère avoir ainsi pu empêcher autant de possibilités d'actes répréhensibles.

A savoir aussi: la commune de Lancy a prévu d'installer sept caméras sur son territoire afin de diminuer le vandalisme et les nuisances sonores.

Conclusion

Certes, la commission a étudié sérieusement cette pétition et eu l'occasion d'entendre plusieurs intervenants qui ont apporté leurs compétences diverses et complémentaires (se référer au rapport de majorité). Il en est ressorti que la problématique de la vidéosurveillance n'est pas simple et qu'il faut surtout, si on y recourt, prévoir les moyens pour donner une suite utile et efficace à la vue d'images nécessitant une intervention. Autre mesure à prendre: la protection de la sphère privée de cette immense majorité de personnes qui auront été observées sans pour autant avoir commis une action répréhensible.

Mais la commission, comme toutes nos commissions, ne peut prétendre avoir acquis la certitude que l'installation de caméras est certainement inutile, préjudiciable ou utile!

Ainsi, il appartient au gouvernement de la Ville, dans le cas de cette pétition comme dans beaucoup d'autres, d'approfondir la question et de faire une proposition fondée, bien étayée, au Conseil municipal.

Aux opposant-e-s à cette pétition, je termine en disant: osez assumer la responsabilité que les électriciens et électrices de la Ville de Genève qui vous ont élu-e-s vous demandent, soit de contribuer à résoudre les problèmes que vivent la population. Et en matière de sécurité, une partie non négligeable de la population, et maintenant dans tous les quartiers de la Ville, ne fait pas que les vivre ces problèmes, elle les subit! Votez le simple renvoi de cette pétition au Conseil administratif!

Et aux opposant-e-s estimant qu'il faut avant tout, et peut-être seulement, prévenir, je demande qu'il-elle-s formulent des propositions précises, expérimentées et applicables en matière de prévention. Sachez que les élu-e-s soutenant cette pétition sont tout autant favorables à la prévention et il-elle-s voteront aussi les mesures adéquates.

Rappel afin de ne pas fantasmer sur le texte de la pétition, le voici:

«... mettre en place, sur le territoire de la Ville de Genève et en collaboration avec l'Etat de Genève, un système efficace de vidéosurveillance aux emplacements où la présence d'un tel équipement est jugé propre à contribuer à la sécurité publique.»

M. Pierre Gauthier, rapporteur de majorité (EàG). Chers collègues, cette pétition a été fortement étudiée au sein de la commission des pétitions, longuement même, car son objet est politiquement sensible. La commission a conclu qu'il fallait demander, pour un certain nombre de raisons, le classement de cette pétition. Initialement, cette pétition était issue d'une initiative du Parti démocrate-chrétien qui, pour des raisons x ou y sur lesquelles, je pense, il n'est pas utile de revenir, a transformé son projet d'initiative en pétition. Nous avons fortement étudié ce sujet et, tout au long de cette étude – nous y reviendrons sans doute parce que le débat sera certainement nourri – aucune audition ne nous a donné une information claire, précise et pertinente nous démontrant que la vidéosurveillance pouvait être quelque chose d'utile pour la protection du citoyen.

Au contraire, les spécialistes auditionnés ont émis de forts doutes sur la pertinence de cet outil. Ils nous ont bien fait comprendre que, dans la plupart des cas, rien ne remplace la présence humaine, et qu'il est bien «joli» – entre guillemets – de mettre des vidéos ou des caméras de surveillance partout, car, de toute façon, s'il n'y a personne au bout de la chaîne pour regarder les images et les décrypter, les caméras ne servent quasiment à rien, du moins dans les espaces ouverts, c'est-à-dire les rues, les places, et ainsi de suite. En revanche, et les auditionnés ont été relativement clairs à ce propos, les caméras de surveillance placées dans des espaces fermés donnent un certain indice de satisfaction et de résolution d'un certain nombre d'affaires. Quand on parle d'espaces fermés, on parle par exemple des parkings ou des magasins – mais, là, on n'est plus du tout sur l'espace public – et ça peut être aussi les rames des tramways ou des bus.

Cette pétition demande l'installation de caméras de vidéosurveillance dans l'espace public ouvert. Alors, j'aimerais juste clore cette première intervention par quelque chose qui nous a particulièrement inquiétés, voire choqués. Un professeur d'université, spécialiste en criminologie, nous a expliqué que le travail de décryptage des images était si ennuyeux, et qu'il ne se passait tellement rien dans la majorité des cas sur les images décryptées, que les personnes qui les visionnaient régulièrement en arrivaient à se transformer en inquisiteurs ou en inquisitrices, et donc à rechercher activement chez les personnes observées un comportement potentiellement dangereux. Je ne veux pas dire que ces personnes se montent des films parce que, là, je serais un peu dans la trivialité, mais, au fond, elles deviennent des inquisiteurs au lieu d'être de simples visionneurs d'images. Cela, c'est extrêmement grave, car ces personnes se transforment en enquêteurs, mais en enquêteurs fantasmagoriques, puisque, la plupart du temps, elles fantasment sur des actes potentiellement dangereux, mais qui n'existent en fait pas.

Je m'arrêterai là pour cette première intervention. Je pense sérieusement – et la majorité de la commission va dans ce sens – qu'il faut classer cette pétition et qu'il ne faut pas opter pour ce système de vidéosurveillance pour des lieux

Pétition: développons une vidéosurveillance responsable

ouverts et publics, car c'est une mauvaise solution qui coûte extrêmement cher et qui n'apporte aucun avantage du point de vue de la sécurité.

Le président. Vous ne serez pas surpris, nous terminerons avec cet objet ce soir. Je passe la parole au rapporteur de minorité, M. Robert Pattaroni.

M. Robert Pattaroni, rapporteur de minorité (DC). Ce qu'a dit le rapporteur de majorité est exact, Monsieur le président. Ce que demande cette pétition, afin d'éviter tout fantasme dans ce domaine aussi, c'est ce qui est rappelé à la fin du rapport, et ce n'est que cela: « (...) mettre en place, sur le territoire de la Ville de Genève et en collaboration avec l'Etat de Genève, un système efficace de vidéosurveillance aux emplacements où la présence d'un tel équipement est jugé propre à contribuer à la sécurité publique.»

Est-ce que la vidéosurveillance est la solution aux problèmes de sécurité? Non! Nous l'avons dit dans notre rapport de minorité. Est-ce que la vidéosurveillance doit être placée partout? En faisant ce rapport et en regardant autour de moi, j'ai dû constater qu'elle était déjà dans beaucoup de lieux où on ne pense pas la trouver, Monsieur le président. Moi qui suis un habitué des bus et des trams, je me suis rendu compte qu'il y avait des caméras pratiquement dans tous les véhicules – espaces malgré tout publics – et il est bien indiqué sur les distributeurs de billets qu'il y avait des installations de vidéosurveillance.

Dans l'immeuble où j'habite, et où vit aussi quelqu'un de cette assemblée – un immeuble normal – il y a une vidéosurveillance. Je ne parle même pas des espaces publics devant les grandes surfaces, devant les banques, devant toute une série de bâtiments. Même à la Maison des associations – espace de liberté, espace d'expression libre, espace de progrès, espace de parole pour tous – il a fallu décider, à un moment donné, démocratiquement, de mettre une caméra. C'est dommage!

Je rappelle, Monsieur le président, que j'ai un vécu assez long, comme d'aucuns, d'aucunes, ici, pour ne même pas avoir imaginé un jour qu'on aurait la vidéosurveillance. On ne fermait pas les portes à l'époque; on ne pensait même pas qu'il puisse y avoir des cambrioleurs. On ne pensait pas non plus qu'on pourrait être attaqué dans la rue. Mais, voilà, aujourd'hui c'est devenu ainsi. C'est devenu ainsi pour des tas de raisons que je suis prêt à évoquer, Monsieur le président. Je pense d'ailleurs que, puisque dans certains milieux de l'Alternative on est devenu sensible aux problèmes de sécurité, il serait hautement heureux d'avoir devant nous des propositions pour faire en sorte que ce problème disparaisse, en sachant pertinemment que les caméras ne sont pas la solution.

Le procureur général, un homme quand même compétent – tout le monde le reconnaît – a dit carrément, parce qu’il est intellectuellement honnête, que c’était une solution délicate. Le professeur d’université dont M. Gauthier a parlé a fait œuvre de savoir, comme le scientifique qu’on lui demande d’être, mais il n’a pas fait la démonstration que ce n’était pas utile. Pourquoi met-on des caméras dans les Transports publics genevois, devant plein de bâtiments pour observer la circulation ou devant toute une série de lieux où il y a un public nombreux? C’est pour les vendre? On ne s’est pas posé la question, mais je ne pense pas, Monsieur le président.

On sait aussi que, pour que la caméra soit utile, il faut qu’il y ait quelqu’un derrière. Evidemment, c’est la solution la plus efficace, mais on s’est aperçu ces derniers temps qu’il y avait eu des déprédations dans telle ou telle commune, une agression à tel autre endroit – vous l’avez peut-être vu, parfois, aux actualités, en Suisse ou dans d’autres pays – alors, bien sûr qu’il n’y avait pas forcément la ou les personnes qu’il fallait derrière la caméra, mais on a été très content tout de même de pouvoir disposer de ce moyen pour contribuer à trouver une solution ou une suite utile au fait très malheureux qui s’était produit. Voilà à quoi cela va servir.

Et nous sommes heureux, Monsieur le président, parce que pas moins que le conseiller d’Etat Pierre Maudet, homme dont la popularité a été reconnue par une large partie de la population, vient de déclarer qu’il était important de faire une étude sérieuse en matière de vidéosurveillance, en plus de ce qui a été fait et de ce qui existe déjà. Ce que nous demandons, c’est que la Ville se joigne à cette étude et que l’on arrive aux conclusions que cette étude ne manquera pas de nous proposer et qui, peut-être, pourraient dire qu’il n’est plus nécessaire d’augmenter la vidéosurveillance.

Cela dit, depuis le moment où nous avons eu à nous poser la question – vous le savez fort bien, Monsieur le président – plusieurs communes comme Lancy ou d’autres où il existe aussi des parlements comme le nôtre, où il existe aussi des représentants de l’Alternative, où il existe aussi des représentants d’une gauche un peu plus radicale que la moyenne de l’Alternative, plusieurs communes ont, sans insurrection, sans référendum, sans qu’on ait eu de manifestations, décidé qu’il pouvait être utile d’avoir ces caméras.

Alors, je m’adresserai surtout à Ensemble à gauche qui ne veut pas voir que le problème mérite quelques solutions qui, certes, sont fâcheuses par rapport au rêve que nous avons tous. Je leur enjoins, Monsieur le président, plutôt que de dire non à toute proposition, de nous faire eux-mêmes des propositions pour que nous fassions en sorte qu’on n’ait plus, malheureusement, cette situation de dangerosité que subissent toute une série de personnes, à Genève ou ailleurs.

En conclusion, votons cette pétition, et le Conseil administratif aura les moyens d’aller beaucoup plus loin, puisque – je tiens à vous le dire, Monsieur le

Pétition: développons une vidéosurveillance responsable

président – la commission n’a pas eu le temps nécessaire pour faire une étude qui requiert un œil de professionnel.

M. Carlos Medeiros (MCG). Mes chers collègues, encore une fois on est toujours dans la même polémique, vous transmettez surtout à mes chers collègues d’Ensemble à gauche, Monsieur le président. A chaque fois qu’on parle de vidéosurveillance – ils pensent peut-être à quelque ancien régime totalitaire – on les sent hérissés, énervés, nerveux! Je ne vois pas pourquoi! (*Rires.*) Je vais vous donner un exemple très simple, en France voisine, chez nos chers amis d’à côté, tiens! La Ville de Bellegarde, à la fin 2010, a installé 18 caméras de vidéosurveillance dans le centre-ville, dans certaines écoles ou à côté de la mairie. A l’époque, cela avait été perçu comme quelque chose d’exagéré, car c’était une petite ville. Puis, le rapport de sécurité du sous-préfet de Haute-Savoie a fait état des villes qui, en 2011, avaient réussi à juguler quelque peu les incivilités – et surtout l’insécurité – chez les petits délinquants. Eh bien, qui était la ville qui a justement été donnée en exemple? Bellegarde!

Alors, ne me dites pas qu’il n’y a pas de cause à effet! Bien sûr qu’il y en a! Ce n’est pas la panacée, ce n’est pas la recette miracle pour que, demain, il n’y ait plus de cambriolages, plus de vols à la tire! Non! Cela doit être cadré, encadré même, dans un dispositif beaucoup plus large, et je tiens à souligner que c’est quand même une solution qui requiert des gens derrière les écrans, puisqu’on n’est pas encore en 2054, où les caméras seront robotisées. Cela veut dire qu’il va falloir engager du monde pour surveiller ces caméras. Mais cela fait partie d’un plan global de sécurité. Cela fait partie d’une stratégie, d’une solution globale de sécurité. Donc, dire non pour des raisons philosophiques, éthiques, et ainsi de suite, je suis désolé, mais c’est cacher la vérité tout simplement.

Aujourd’hui à Genève, dans le canton, et surtout en ville de Genève, on a un réel problème de sécurité. Nos concitoyens, vos électeurs de gauche ou d’extrême gauche qui habitent les quartiers populaires comme la Jonction ou les Pâquis, ces gens-là, Mesdames et Messieurs, subissent tous les jours ces problèmes. Si vous voulez vraiment les aider – et pas simplement en sortant des discours très bien, très propres – c’est dans ce genre de choses qu’il faut être cohérent. Ce n’est pas forcément la solution miracle, mais ça va sur la bonne voie et c’est sûrement une des composantes les plus importantes dans un dispositif global de sécurité en ville de Genève.

Le président. Nous avons reçu une motion d’ordre demandant de cesser immédiatement le débat et de reprendre ce point lors de la prochaine séance.

Mise aux voix, la motion d’ordre est acceptée par 42 oui contre 17 non (1 abstention).

15. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu les motions suivantes:

- M-1048, de *MM. Pascal Spuhler, Denis Menoud, Daniel Sormanni, Carlos Medeiros, Daniel-Dany Pastore, Laurent Leisi, Claude Jeanneret, Jean-François Caruso, M^{mes} Mireille Luiset et Danièle Magnin*: «Ecole de Sécheron: stop au gaspillage, retrouvons les grillages d'antan!»;
- M-1049, de *MM. Eric Bertinat, Pascal Rubeli, Jacques Pagan, Olivier Tauxe et Christo Ivanov*: «Pour une police municipale moderne et proche de la population»;
- M-1050, de *MM. Eric Bertinat, Pascal Rubeli, Jacques Pagan, Olivier Tauxe et Christo Ivanov*: «Des postes de police mobiles pour les APM»;
- M-1051, de *MM. Eric Bertinat, Pascal Rubeli, Jacques Pagan, Olivier Tauxe et Christo Ivanov*: «Traversée du lac par bacs».

16. Interpellations.

Le président. Nous avons reçu les interpellations suivantes:

- IE-4, de *M. Eric Bertinat*: «Pour le respect de notre espace public par tous»;
- IE-5, de *M. Eric Bertinat*: «Politique d'engagement dans nos musées»;
- IO-246, de *M. Robert Pattaroni*: «Aménagement de la Ville de Genève et consultation des habitant-e-s».

17. Questions écrites.

Néant.

Le président. Je vous remercie d'avoir accepté cette séance supplémentaire destinée aux rapports. Je vous prie d'excuser le bureau pour les quelques hésitations qu'il y a eu, mais vous avez vu que c'était extrêmement complexe, et que

nous n'avons pas souvent fait cet exercice sous cette forme-ci. Je tiens à vous remercier, car nous avons vraiment avancé. Je vous souhaite une excellente soirée, et je vous rappelle que nous nous retrouverons les 30 et 31 octobre. Merci et bonne nuit.

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

- | | |
|---|------|
| 1. Communications du Conseil administratif | 2190 |
| 2. Communications du bureau du Conseil municipal | 2190 |
| 3. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 18 mai 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit de 5 101 000 francs destiné à la rénovation de l'immeuble situé au 10, rue Lissignol, parcelle N° 5745, feuille N° 43, commune de Genève, section Cité (PR-895 A) | 2190 |
| 4. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Rénovons le pavillon Cayla pour en faire un pavillon cycliste grâce aux chantiers jeunes» (P-278 A) | 2204 |
| 5. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 31 août 2011 en vue de l'ouverture de cinq crédits pour un total net de 8 355 072 francs, soit: | |
| – un crédit brut de 7 641 300 francs, dont à déduire une subvention fédérale de 934 578 francs, une subvention cantonale de 898 233 francs, une première participation ordinaire de la Ville de Chêne-Bougeries de 3 920 793 francs, une seconde participation extraordinaire de la Ville de Chêne-Bougeries de 851 864 francs, une participation des propriétaires des bien-fonds concernés de 221 400 francs et 380 000 francs du crédit d'étude de la proposition PR-22 votée le 28 février 2000, soit un crédit net de 434 432 francs, destiné aux travaux de prolongement d'un collecteur intercommunal de transport d'eaux pluviales depuis le chemin Le-Corbusier en direction du chemin de la Chevillarde, via le chemin de la Boisserette; | |
| – un crédit brut de 3 728 000 francs, dont à déduire la participation de l'Etat de Genève de 363 690 francs, représentant la part de subvention cantonale au réseau d'assainissement des eaux de la Ville de Genève et de 264 600 francs correspondant à la participation des propriétaires des bien-fonds concernés, soit un crédit net de 3 099 710 francs, destiné aux travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement des eaux sous la route de Malagnou, tronçon compris entre le chemin de la Chevillarde et la rue Le-Corbusier; | |

- un crédit brut de 3 912 000 francs, dont à déduire la participation de l'Etat de Genève de 471 420 francs, représentant la part de subvention cantonale au réseau d'assainissement des eaux de la Ville de Genève et de 270 000 francs correspondant à la participation des propriétaires des bien-fonds concernés, soit un crédit net de 3 170 580 francs, destiné aux travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement des eaux pour le périmètre Amandolier-Charles-Martin-Malagnou-Rieu;
 - un crédit brut de 1 801 400 francs, dont à déduire la participation de la Confédération Helvétique de 144 000 francs, représentant la part de subventions fédérales aux mesures OPBruit d'assainissement du bruit routier, et 48 000 francs de part du crédit d'étude de la proposition PR-331 votée le 5 octobre 2004, soit un crédit net de 1 609 400 francs, destiné aux travaux d'assainissement du bruit routier (OPBruit) par la mise en place de revêtements bitumineux phonoabsorbants de nouvelle génération sur la route de Malagnou, tronçon compris entre le chemin du Velours et le chemin Rieu;
 - un crédit brut de 140 700 francs, dont à déduire le produit des taxes d'équipement dues par chaque propriétaire ou superficiaire d'un montant de 99 750 francs, soit un crédit net de 40 950 francs, destiné aux mesures d'accompagnement du plan localisé de quartier N° 29588 «Rieu-Malagnou» pour la réalisation de travaux d'aménagements routiers sur la route de Malagnou et le chemin Rieu (PR-915 A) 2214
6. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 7 décembre 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 800 000 francs destiné à la rénovation de l'enveloppe et des installations techniques du crématoire de Saint-Georges situé chemin de la Bâtie 13, parcelle N° 3326, feuille N° 93, commune de Genève, section Plainpalais (PR-939 A) 2232
7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour la conservation des bancs publics en ville de Genève» (P-277 A) 2240
8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour terminer l'aménagement de la place de jeu du parc Vermont» (P-285 A) 2253

9. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour l'autorisation de l'accès à la promenade De-Warens aux chiens tenus en laisse» (P-276 A) 2260
10. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Disparition de tous les arbres consécutive au projet du Musée d'ethnographie» (P-247 A) 2269
11. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour des logements d'urgence» (P-274 A) 2272
12. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 6 avril 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant de 1 251 000 francs destiné à la gestion informatisée et centralisée de l'arrosage automatique de grands espaces verts ainsi qu'à l'installation d'un réseau d'arrosage automatique à la roseraie du parc La Grange, au quai Wilson et au Jardin anglais (PR-881 A) 2294
13. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 21 mars 2012 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un total net de 4 382 600 francs, soit:
- un crédit brut de 2 397 600 francs destiné aux études d'aménagement des espaces publics liés aux futures constructions sur le site de la gare CEVA des Eaux-Vives, pris en charge par les futurs constructeurs bénéficiaires des droits à bâtir (Ville de Genève, Canton de Genève et CFF), dont à déduire les parts revenant au Canton de Genève et aux CFF, estimées à 823 600 francs, soit un montant net de 1 574 000 francs;
 - un crédit de 2 478 600 francs destiné aux études d'aménagement du domaine public lié à la nouvelle gare CEVA des Eaux-Vives et pris en charge en totalité par la Ville de Genève;
 - un crédit de 330 000 francs destiné aux études d'assainissement des eaux du réseau secondaire lié au développement du site et aux futurs aménagements d'espaces publics, pris en charge en totalité par la Ville de Genève (PR-957 A) 2301
14. Rapports de majorité et de minorité de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition: «Plus de sécurité dans nos rues: développons une vidéosurveillance responsable» (P-267 A/B) 2307

15. Propositions des conseillers municipaux	2330
16. Interpellations	2330
17. Questions écrites	2330

Le mémorialiste:
Ramzi Touma